

Les Quinze à Nice

■ La bataille sur la réforme des institutions de l'UE a commencé

■ La Charte des droits fondamentaux a été proclamée à la sauvette

■ L'Europe de la défense a fait ses premiers pas

■ Les manifestations antimondialisation se poursuivent

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 16

Politiques : le vertige des affaires

- De l'Élysée à Matignon, la multiplication des enquêtes inquiète
- « Dès qu'il y a soupçon, il vaut mieux partir », déclare Raymond Barre à l'intention de Jacques Chirac
- Le dossier des lycées d'Ile-de-France préoccupe aussi le PS
- Une affaire de blanchiment d'argent et de trafic d'armes embarrasse des personnalités de droite et de gauche

LA MISE EN CAUSE du PS, aux côtés du RPR et du PR, dans l'affaire des marchés truqués d'Ile-de-France embarrasse ses dirigeants. Les responsables des fédérations socialistes d'Ile-de-France, interrogés par *Le Monde*, assurent que leurs comptes sont clairs, mais laissent entendre que des sommes ont pu être versées directement par des entreprises sur les comptes de campagne des candidats à diverses élections. Président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, Jacques Bonnet nous déclare que sa commission n'a pas les moyens de « faire un contrôle sérieux de la gestion des partis politiques ».

Raymond Barre (UDF), interrogé par *Lyon Mag'* sur la situation du président de la République, déclare que « la présomption d'innocence est un principe essentiel », mais qu'« en politique, on ne peut pas utiliser ce principe comme un bouclier ». Il rappelle que le Parlement a le pouvoir de traduire Jac-



ques Chirac en Haute Cour et ajoute : « Dès qu'il y a soupçon, il vaut mieux partir. » Ces déclarations interviennent après une semaine marquée par l'incarcération, puis la remise en liberté de Michel Roussin, précédées de l'apparition du nom de Jacques Chirac, cité par Louise-Yvonne Casetta dans sa déposition. Par ailleurs, jeudi, un juge est venu consulter les archives de Matignon, dans le cadre de l'enquête sur les conditions contestées de la privatisation, en 1996, sous le gouvernement d'Alain Juppé, de la Compagnie générale maritime (CGM). Il s'intéresse à d'éventuelles interventions de l'Élysée lors de la cession de l'entreprise publique. Enfin la justice se préoccupe de l'implication de plusieurs personnalités politiques, de droite comme de gauche, dans une affaire de blanchiment d'argent et de trafic d'armes.

Lire nos informations pages 6-7, pages 10-11 et la chronique de Pierre Georges page 37



LITTÉRATURE

Le Nobel vit au 18^e

Gao Xingjian, Prix Nobel de littérature 2000, habite au dix-huitième étage d'une tour dans la cité de la Noue, à Bagnolet (Seine-Saint-Denis). Les habitants ont confié à notre reporter leur fierté d'avoir « un grand » pour voisin. Dissident, victime de la révolution culturelle, interdit de publication dans son pays, l'écrivain chinois, réfugié politique en France depuis 1988, est devenu français dix ans plus tard. *Le Monde* publie aussi de larges extraits du discours qu'il a prononcé, jeudi 7 décembre, devant l'Académie suédoise. Eloge de la liberté de l'individu. p. 14 et 15

Taxe d'habitation : - 8 % en moyenne

LES TAUX de la taxe d'habitation sont en baisse, en particulier dans les villes de plus de 100 000 habitants. A l'approche des élections municipales de mars 2001, les élus font preuve de modération. Cette diminution est renforcée par la suppression de la part régionale décidée par le gouvernement, qui devrait aboutir à une économie de 8 % en moyenne pour les contribuables. Malgré cette retouche, une véritable réforme d'un impôt considéré comme injuste et dépassé n'est toujours pas à l'ordre du jour. Les Parisiens, qui bénéficient d'abattements record, profitent de ces inégalités. Inventaire avant paiement, le 15 décembre.

Lire page 12

La France refuse d'équiper Israël en lance-grenades lacrymogènes

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Vivement critiqué pour son « usage excessif de la force » et préoccupé par la dégradation de son image de marque, Israël a cherché à se procurer du matériel anti-émeutes moins dangereux que les balles, caoutchoutées ou non, qu'utilisent ses soldats dans la répression de l'Intifada. Une vingtaine de pays ont été approchés afin d'examiner le matériel de maintien de l'ordre le mieux adapté. Un seul - la France - possédait ce que recherchait Israël. Mais Paris a refusé l'autorisation d'exportation, obligatoire pour ce type de matériel, en invoquant, selon des sources israéliennes, « l'image de la France ».

Contrairement à la France, qui aligne CRS et gendarmes mobiles avec du matériel *ad hoc*, Israël ne possède pas de forces spécialisées dans le maintien de l'ordre. En cas de violences de la part de manifestants juifs, la police utilise quelques rares canons à eau, tire quelques grenades lacrymogènes et termine en faisant charger, matraque haute, quelques cavaliers. Les manifestants palestiniens étant implicitement

perçus comme des soldats ennemis, c'est le plus souvent l'armée et ses méthodes d'intervention de guerre qui prévalent. Dans ce cas, l'usage des armes à feu est fréquent.

Depuis le 29 septembre, cette logique a fait 274 victimes, Palestiniens et Arabes israéliens confondus. Sous la pression de la réprobation internationale, Israël a enfin cherché à changer de méthode d'intervention. Comment tenir à distance une foule derrière laquelle s'abritent des tireurs isolés? Une société française, Nobel Sécurité, a apporté sa réponse : des lance-grenades lacrymogènes de nouvelle technologie, capables de tirer ses projectiles à une distance de 150 à 200 mètres, soit le double d'un « lance-patates » traditionnel. La société produit également un engin monté sur véhicule, constitué de plusieurs tubes assemblés, sur le modèle des célèbres orgues de Staline de la deuxième guerre mondiale. C'est un véritable rideau de gaz réputé intraversable qui est alors lancé sur les manifestants.

En septembre, par l'intermédiaire de TAR Ideal Concept, société israélienne spécialisée dans la fourniture d'équipements policiers et

militaires, plusieurs centaines de tubes accompagnés de plusieurs milliers de grenades ont été commandés à Nobel Sécurité pour évaluation. Si le produit donnait satisfaction, était-il précisé, 100 000 autres lance-grenades, pour une valeur de quelque 6 millions de dollars, devaient suivre. Mais à la demande du représentant du Quai d'Orsay, le comité interministériel pour l'exportation du matériel de guerre (CIEMG), duquel dépend toute autorisation d'exportation pour ce type de matériel, a mis son veto et le marché a été suspendu.

Comme c'est l'usage, Paris n'a fourni aucune explication. Mais dans les milieux officiels israéliens, où l'on n'a pas oublié la sortie de Jacques Chirac reprochant à Ehoud Barak le nombre de morts palestiniens, on y voit l'illustration de ce qu'un haut responsable appelle « le double langage de la France, qui nous somme de ne pas utiliser nos armes, mais bloque la livraison de moyens alternatifs ». Le dossier devrait être à nouveau évoqué lors de la prochaine visite d'Hubert Védrine en Israël, le 13 décembre.

Georges Marion

Du Téléthon à la bioéthique



BERNARD BARATAUD

LE QUATORZIÈME TÉLÉTHON, qui débute vendredi 8 décembre, a lieu en plein débat sur la bioéthique. Organisateur de la manifestation, l'Association française de lutte contre les myopathies, présidée par Bernard Barataud, a contribué aux premiers succès thérapeutiques.

Lire page 9

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1209 - 7,50 F



© TIFANY & CO. 2000

TIFFANY & Co.
NEW YORK DEPUIS 1837

SES RÊVES EN COULEURS. Bague or jaune et rubellite.
Bague or blanc et iolite.

Paris 5, rue de la Paix 01 40 20 20 20

L'Allemagne, puissante et fragile

GRAND SEIGNEUR, le chancelier Gerhard Schröder a déclaré, à la veille du Conseil européen de Nice, que l'Allemagne, comme d'habitude, donnerait priorité aux intérêts européens sur ses objectifs égoïstes. Et il supposait que la France saurait faire de même, a-t-il ajouté, quelque peu condescendant. Il n'y a pas si longtemps, une telle affirmation aurait passé pour une preuve de modestie. La République de Bonn avait donné à ses partenaires l'habitude de la retenue.

Auprès d'Helmut Kohl, comme auprès de ses prédécesseurs, on n'invoquait jamais en vain la cause supérieure de l'intégration européenne pour arracher des concessions à une République fédérale soucieuse de retrouver sa place dans le concert des nations. Un petit-déjeuner entre le président de la République française et le chancelier ou une simple conversation téléphonique entre leurs conseillers suffisaient à apaiser les difficultés que les hauts fonctionnaires n'avaient pu résoudre. Non que les dirigeants allemands aient fait passer les intérêts européens avant les leurs propres. Mais l'intérêt de l'Alle-

magne se confondait largement avec l'approfondissement de la construction européenne elle-même.

« Plus la politique extérieure allemande est européenne, plus elle est nationale », avait coutume de dire Hans Dietrich Genscher, qui fut pendant dix-huit ans ministre des affaires étrangères. Quand on exhume, du côté français, les *Mémoires* de Jean Monnet pour plaider la cause de l'égalité entre la France et l'Allemagne dans les votes au Conseil européen (*Le Monde* du 2 décembre), il ne faut pas faire de contresens sur l'acceptation par le vieux chancelier Adenauer de cette égalité : pour lui, six ans après l'effondrement du nazisme et deux ans après la création de la RFA, c'était l'aveu presque inespéré que la France tournait le dos à la politique de discrimination mise en œuvre au lendemain de la première guerre mondiale.

Cette reconnaissance était aussi un encouragement à la jeune démocratie allemande, qui, cinquante ans plus tard, n'en a plus besoin.

Daniel Vernet

Lire la suite page 16



MUSIQUE

Glasgow capitale pop

La pop est au cœur de la renaissance culturelle de Glasgow. Alors que l'Angleterre se remet difficilement de la déroute de la brit-pop, la scène musicale écossaise est en effervescence. Teenage Fanclub (photo), Belle & Sebastian, The Delgados, mais aussi Travis et Electric Music, émigrés à Londres, sont les ambassadeurs d'une ville traditionnellement attirée par les sons américains. p. 32



DÉCORATION

Réveillons nouveaux

Il n'y a pas que les boules et les guirlandes fatiguées que l'on sort chaque année, pour Noël. Désormais les réveillons se mettent en scène. Ils se parent de nouvelles couleurs (prune, mauve, rose...), de nouvelles formes (rideaux lumineux, fils torsadés...), de nouvelles matières (acrylique, acier, perles...). Adresses et conseils. p. 29

International.....	2	Aujourd'hui.....	28
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	30
Société.....	9	Carnet.....	31
Régions.....	12	Culture.....	32
Horizons.....	14	Guide culturel.....	34
Entreprises.....	20	Kiosque.....	35
Communication.....	24	Abonnements.....	35
Tableau de bord.....	25	Radio-Télévision.....	36

Sécession dans le fief d'Alassane Ouattara dans le nord de la Côte d'Ivoire

Les habitants ont chassé les fonctionnaires

KONG

de notre envoyé spécial

Il y a toujours les deux mosquées en pisé, charpentées sur des solives et habitées par des chauves-souris. L'une des mosquées date du XIII^e siècle, l'autre remonte au

REPORTAGE

« S'ils disent qu'il est burkinabé et non ivoirien, alors, ici, on est tous burkinabés »

XVII^e. Sur les tombes des marabouts, des chèvres broutent des bouts de papier. Ne sont protégées par un enclos que « la grande porte », la sépulture d'un ancêtre vénéré, et la stèle du « voyageur Moskowitz », membre d'une colonne militaire française d'exploration, qui mourut ici en 1894. Il y a également des cases et leurs greniers, quelques maisons et même des villas en dur, le tout étalé sous l'ombrage généreux des manguiers.

Mais Kong n'est plus une sous-préfecture paisible, un souvenir de l'histoire qui expire lentement, épuisant la grandeur du passé. A présent, Kong est une ville « libérée », la première commune de la Côte d'Ivoire à s'être proclamée « en sécession ». Le sous-préfet, les gendarmes et tous les autres fonctionnaires de l'administration centrale ont été chassés. Kong est en état d'insurrection.

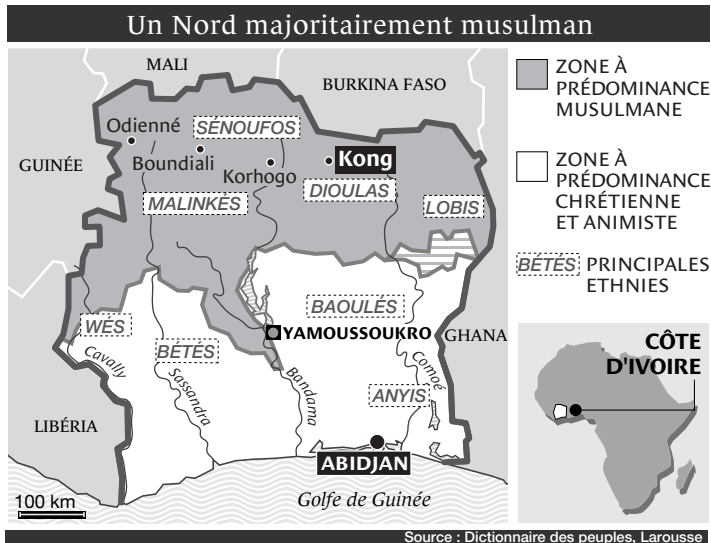
Situé à 650 kilomètres de la métropole côtière d'Abidjan, dans la savane du grand Nord, Kong est le fief familial des Ouattara. « Mon arrière-grand-père a signé le premier

allait se présenter aux législatives à Kong. Son frère Gaoussou était prêt à s'effacer. Et comment ne serait-il pas élu ? « Depuis que le scrutin ne se fait plus sur des bases politiques mais ethniques, le RDR est le parti unique à Kong », se félicite le secrétaire communal du parti, Fakari Ouattara. Et d'ajouter : « Tous les parents nous ont rejoints. »

Aussi, le samedi 2 décembre, un grand rassemblement des notables de toute la région devait-il se tenir pour préparer le triomphe du « fils du pays ». Mais, au beau milieu de la nuit, Kong a appris à la radio que la candidature d'Alassane était rejetée. « Les jeunes ont arrêté de danser. Le deuil s'est abattu sur le village, se souvient Gaoussou. Le lendemain, lors de la grande réunion, un chef de terre s'est levé pour dire : « Si là-bas, à Abidjan, ils ne veulent pas d'Alassane, s'ils disent qu'il est burkinabé et non pas ivoirien, alors, nous ici, on est tous burkinabés et on ne veut plus des Ivoiriens ». Après ça, c'était fini. » De fait, les jeunes ont pris les armes et sont partis en guerre.

« PERSONNE NE VOTERA »

Le sous-préfet, le médecin et les infirmières à l'hôpital, les professeurs d'école, les agents des eaux et forêts, tous originaires du sud, ont eu à peine le temps de se réfugier à la brigade de gendarmerie que leurs villas de fonction étaient dévastées, pillées jusqu'au chambranle des portes. Puis, l'église de la sous-préfecture est partie en fumée et son toit s'est effondré. Il n'y reste de traces ni de l'autel ni du tabernacle. « Ils cassent nos mosquées, alors on casse leurs églises », criaient les



traité d'annexion des Français en Côte d'Ivoire », raconte Gaoussou Ouattara, député de Kong depuis vingt ans, d'abord sur la liste de l'ex-parti unique puis sur celle du Rassemblement des républicains (RDR). Le RDR a été fondé, en 1994, par son frère cadet, Alassane, l'ancien premier ministre du président Houphouët-Boigny. « D'accord, Alassane a vécu toute sa vie adulte à l'étranger, mais nous avons le même père et nous nous partageons ici le même toit, lui d'un côté, moi de l'autre. Tout le monde nous connaît », s'irrite Gaoussou, septuagénaire d'une belle verdeur. « Comment peut-on prétendre qu'Alassane n'est pas ivoirien ? », ajoute-t-il.

Après avoir été écarté de la présidentielle en octobre, Alassane Ouattara est interdit de se présenter aux élections législatives, qui, sauf décision de dernière minute, doivent avoir lieu dimanche 10 décembre. La Cour suprême a jugé sa nationalité ivoirienne « douteuse »...

LES JEUNES ONT PRIS LES ARMES

A Kong, naguère la capitale d'un empire englobant une bonne partie de l'actuel Burkina Faso, le sang de la population n'a fait qu'un tour. « Si on peut faire ça à Alassane, qu'est-ce qu'on ne pourra pas nous faire, à nous autres ? Déjà, quand les policiers sont de méchante humeur aux barrages routiers, ils déchirent nos cartes d'identité », raconte un habitant.

Jusqu'au vendredi 1^{er} décembre, un espoir subsistait. Certes, Alassane Ouattara avait été « volé » lors de l'élection présidentielle, mais il

jeunes en mettant le feu. « C'était une infamie, estime Gaoussou Ouattara. D'autant qu'à Kong les imams assistaient aux messes d'actions de grâce. C'était la Jérusalem de l'Afrique. »

Lundi, après avoir négocié un sauf-conduit, les fonctionnaires « sudistes » et leurs familles ont quitté Kong. Depuis, bien que l'ordre ait été rétabli, les quelques chrétiens qui restent dans cette ville de 5 000 habitants prient chez eux et rasant les murs. Les bâtiments publics abandonnés sont tous intacts. Vêtus d'une toile de jute, armés de fusils artisanaux, les dozos, les chasseurs traditionnels, y montent la garde. Ils guettent, aussi, l'arrivée de l'armée.

Député sortant en même temps que « neuvième souverain de Somafesso », Gaoussou Ouattara préside l'Association des rois et des chefs traditionnels du grand nord, qui recouvre les treize départements septentrionaux de la Côte d'Ivoire. « Si Alassane ne peut pas se présenter, personne ne votera dimanche », assure-t-il, en égrenant le chapelet des villes du nord, de Korhogo à Odienné en passant par Boundiali, où des camps de la gendarmerie, des commissariats et des préfectures ont été attaqués ces derniers jours. Il y a eu des morts. « C'est au-delà de la politique, il y va du statut de nos populations, soutient le frère aîné d'Alassane Ouattara. Nous étions des seigneurs bien avant que les gens du Sud n'aillent à l'école des Blancs. On s'est longtemps tus. Mais, maintenant, on ne se laissera plus commander par eux. C'est fini ! »

Stephen Smith

Le procès du président Joseph Estrada s'est ouvert devant le Sénat philippin

Le chef de l'Etat est accusé de corruption et de favoritisme

Le Sénat philippin, transformé en Haute Cour de justice, juge depuis le jeudi 7 décembre le président Joseph Estrada. Les chefs d'accusa-

tion sont multiples pour le plus haut personnage de l'Etat, confortablement élu il y a seulement deux ans et qui, depuis, a largement

perdu son crédit. L'opinion publique philippine est partagée entre l'incrédulité, l'hostilité et le désenchantement.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Manifestations de rue, grèves, défilés, rassemblements, la température n'avait cessé de monter à Manille pendant les semaines qui ont précédé le procès pour corruption du président Joseph Estrada qui s'est ouvert, jeudi 7 décembre, devant le Sénat philippin transformé en Haute Cour de justice. Résultat d'une procédure en destitution adoptée en novembre par la Chambre des représentants, ce procès pourrait s'étaler sur plusieurs semaines et son issue est encore incertaine.

Très confortablement élu en 1998 pour un mandat de six ans, M. Estrada est accusé de corruption et de favoritisme. Il est également poursuivi pour avoir trompé l'opinion publique et violé la Constitution. La motion adoptée par la Chambre des représentants lui reproche d'avoir perçu, depuis 1998 et pendant deux ans, plusieurs millions de francs de pots-de-vin sur des jeux illicites, ainsi que 65 % des 30 millions de francs alloués par l'Etat aux producteurs de

tabac. Elle mentionne des spéculations immobilières par le biais d'une société contrôlée par sa famille et qui a construit 36 immeubles à Manille, et l'approbation d'un don de 15 millions de francs prélevés sur les fonds publics en faveur d'une fondation privée administrée par son épouse.

La liste comprend aussi le détournement de 52 limousines de contrebande saisies par les douanes, l'imixtion du président dans une enquête de la Commission des opérations de Bourse visant l'un de ses amis et la non-déclaration, lors de son élection, de sociétés dans lesquelles lui-même, son épouse, ses maîtresses et enfants possèdent des intérêts.

Pour celui qui se veut l'avocat des pauvres, l'addition est lourde. La presse, de son côté, en rajoute en décrivant les propriétés à Manille des maîtresses du président, dont l'une disposerait d'une plage de sable fin autour d'une vaste piscine équipée d'un moteur à vagues. Joseph Estrada, ancien acteur populaire de série B, a encore reconnu en

novembre avoir plusieurs enfants légitimes, auxquels il rend visite « à l'occasion » et dont il assure « la bonne éducation ». Mais, a-t-il ajouté, il mène une vie exemplaire depuis qu'il a été élu président et nie toutes les accusations dont il est l'objet. Il plaidera donc « non-coupable » devant ses juges et se réjouit même de défendre sa réputation.

FRÉQUENTATIONS DOUTEUSES

Toutefois, depuis qu'en octobre l'un de ses anciens compagnons l'a dénoncé après avoir perdu le contrôle de jeux illégaux, les déclarations se sont multipliées et la solide majorité présidentielle au sein du Congrès a fondu comme neige sous les tropiques. Le Sénat, qui doit se prononcer à la majorité des deux tiers, est désormais partagé. La Chambre haute comprend 24 sièges, dont deux sont actuellement vacants et neuf seront soumis à un vote en mai 2001, à l'occasion des élections législatives de mi-mandat présidentielle. Les sept sénateurs qui se représenteront alors seront, lors du procès, d'autant plus sensibles à

l'évolution d'une opinion publique partagée entre le désenchantement, l'incrédulité et l'hostilité.

Elu en novembre, le président du Sénat, Aquilino Pimentel, est à la fois un ancien allié d'Estrada et un esprit indépendant. Cet avocat de la lutte contre la corruption a même révélé que Joseph Estrada avait tenté de l'acheter voilà deux ans. Il espère que le procès sera clos avant la fin de l'année, alors que d'autres sénateurs pensent que quelques semaines supplémentaires seront nécessaires.

Joseph Estrada conserve des fans dans le monde pauvre des barrios – les villages philippins – qui n'arrivent pas à gober les accusations avancées contre lui. Mais il n'en compte guère parmi les puissantes grandes familles des Philippines et une influente hiérarchie catholique qui lui reprochent, entre autres, une vie dissolue et des fréquentations douteuses. Franchement hostiles, milieux d'affaires et investisseurs étrangers n'attendent que son départ.

Jean-Claude Pomonti

MUST DE Cartier POUR HOMME POUR FEMME



Des marchés publics contestés dès 1990

LA PROCÉDURE dite des marchés d'entreprises de travaux publics (METP), créée au conseil régional d'Ile-de-France sur une idée de Jean-Pierre Fourcade (UDF, Hauts-de-Seine), alors premier vice-président, a été contestée dès le départ par le Front national. N'ayant pas pris part, en 1989, au vote final sur l'instauration de cette procédure, l'extrême droite affirme, le 29 janvier 1990, par la voix de Jean-Yves Le Gallou (Hauts-de-Seine), que les METP « faussent la concurrence en favorisant les grands groupes ».

Après les élections de mars 1992, Robert Hemmerdinger (Paris), qui siège à la commission d'appel d'offres, dénonce « le rôle de Patrimoine ingénierie et la présence abusive de son directeur, M. Sananès » dans cette commission. Le 19 mai 1992, lors de l'examen, en commission permanente, des rapports sur les travaux de rénovation et de gros entretien de lycées, M. Le Gallou estime que, pour voter ces documents, « il faut le faire de nuit, par temps de brouillard, les yeux fermés, et être un enfant ou un initié ». M. Fourcade lui répond que « le METP n'est pas une procédure brumeuse ou brouillardeuse ». « Elle fixe des objectifs clairs et, au fur et à mesure, l'exécutif veille à perfectionner le METP », affirme-t-il.

Le 29 mai 1992, la séance plénière est appelée à délibérer sur l'attribution de ces marchés. Le Front

Pour voter ces documents, « il faut le faire par temps de brouillard, les yeux fermés, et être un enfant ou un initié »

national découvre alors que certains d'entre eux, selon les documents remis, ont fait l'objet d'une décision de la commission d'appel d'offres le 26 mars. Or, les élections régionales ayant eu lieu le 22 mars, les organes exécutifs de la région ont été formés le 27, et cette réunion ne pouvait donc pas avoir lieu. Le 16 juin, M. Hemmerdinger demande au préfet de déférer au tribunal administratif les délibérations du 29 mai aux fins d'annulation. N'étant pas entendu, il se tourne lui-même vers le tribunal administratif, qui rejette sa requête et donne satisfaction à Michel Giraud (RPR, Val-de-Marne), président du conseil régional, lequel invoque une erreur d'écriture et parle d'une décision prise en procédure d'urgence le 19 mars.

En décembre 1994, le Front national tente, en vain, de se porter partie civile dans la procédure instruite par le juge Eric Halphen sur les marchés de chauffage des lycées d'Ile-de-France. En janvier 1996, lors du débat budgétaire, Loïc Le Hénand (Paris) déclare que « la centaine de marchés passés en METP, depuis la création de cette formule, a donné lieu à une répartition très inégalitaire de ces marchés ». Il relève que « trois grands groupes, la Compagnie générale des eaux, la Lyonnaise des eaux et le groupe Bouygues, se sont vu octroyer les deux tiers de 8 milliards de francs adjugés en METP ». « Pourtant, continue M. Le Hénand, l'année 1995 a

été riche en affaires qui ont impliqué ces groupes dans des affaires d'entente sur les prix, voire de corruption de certains de vos amis du RPR. » Pierre-André Wiltzer (UDF, Essonne) dénonce l'« amalgame » fait par l'élu d'extrême droite « entre l'existence de cette procédure des METP et un certain nombre de faits divers » ; il affirme que les « jurys » sont « indépendants » et que les « procédures de sélection » sont « transparentes ».

Dans la même période, les Verts, entrés au conseil régional aux élections de mars 1992, s'intéressent, eux aussi, aux METP. Le 10 novembre 1994, en commission permanente, Jean-Félix Bernard (Paris) et Jean-Jacques Porchez (Hauts-de-Seine) demandent à M. Giraud de ne plus passer aucun marché avec les sociétés « notoirement impliquées dans les affaires de corruption (...), notamment la Lyonnaise des eaux et ses filiales » et de charger une commission d'experts indépendants d'un bilan financier du chauffage des lycées. M. Giraud refuse la première demande et accepte la seconde.

Le 29 avril 1996, M. Porchez demande que la note de Claude-Annick Tissot (RPR, Paris) à M. Giraud, dans laquelle la présidente de la commission d'appel d'offres dénonce des irrégularités de procédure graves, soit transmise aux élus. Il s'étonne que M. Giraud n'ait toujours pas saisi la justice. Le 12 mai, les Verts regrettent les « fortes pressions » qui ont conduit M^{me} Tissot à démissionner, alors que, « pour une fois, l'attribution de marchés publics se faisait dans une relative transparence et avec un respect de la concurrence ».

Le 27 juin 1996, lors d'un vote du budget rectificatif, il est décidé que les postes d'assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO), recrutés en quantité au moment du boom de la construction des lycées, dans les années 80, seront progressivement supprimés. « Vous avez privatisé les fonctions les plus essentielles d'une collectivité territoriale de la République », reproche Alain Rist (Seine-et-Marne) à M. Giraud. Les Verts considèrent que cette victoire, acquise avec les voix de la majorité et de l'opposition, démontre que la droite savait « que cette procédure est à l'origine de possibles malversations et que ces marchés ont été passés dans l'illégalité ». Ils sont battus, cependant, sur leur demande de résiliation immédiate des contrats : l'UDF et le RPR votent contre ; M^{me} Tissot ne prend pas part au vote ; le Front national et le PCF non plus, tandis que le PS, dont de nombreux élus sont absents, s'abstient.

Le 6 mars 1997, les Verts annoncent que M. Giraud entend mettre fin à la totalité des contrats d'AMO, dont la plupart concernent Patrimoine ingénierie et qui font l'objet de demandes d'information judiciaire. « Seul le contenu du rapport, à sortir, de la chambre régionale des comptes peut expliquer cette précipitation inattendue », commentent-ils, ajoutant : « Michel Giraud exécute donc dans la précipitation ce qu'il a refusé aux Verts depuis deux ans. »

Le 19 mars, ils déplorent avoir eu la confirmation de la destruction d'un « grand nombre de documents » concernant les marchés publics jusqu'en 1994.

Ch. Ch. et B. G.

« Dès qu'il y a soupçon, il vaut mieux partir », lance Raymond Barre à l'intention de M. Chirac

RAYMOND BARRE avait déjà eu des mots très durs, dimanche 3 décembre, à l'encontre de ceux – « et vous savez à quel parti ils appartiennent » – qui ont « dévoyé la V^e République » en se « vautrant » dans la cohabitation en 1986. La mise en cause de Jacques Chirac était implicite. M. Barre revient à la charge, et cette fois-ci de façon directe, dans un entretien publié vendredi 8 décembre par le mensuel *Lyon Mag*.

L'ancien premier ministre estime, tout d'abord, que, si le président de la République « était mis en examen dans le cadre d'une affaire judiciaire », la question de sa démission « effectivement se poserait ». Mais, au-delà de cette hypothèse, il ajoute, plus brutalement : « Quand on occupe une fonction importante, dès qu'il y a soupçon, il vaut mieux partir. » Et il cite en exemple Dominique Strauss-Kahn, qui avait démissionné de son poste de ministre des finances, en novembre 1999, après sa mise en cause dans l'affaire de la Mnf.

Certes, le député du Rhône et maire de Lyon (app. UDF) rappelle que, en droit, « la présomption d'innocence est un principe essentiel ». Mais il précise aussitôt qu'« en politique, on ne peut pas utiliser ce principe comme un bouclier ». Il se déclare « partisan de ce qu'on appelle désormais la jurisprudence

Balladur, qui prévoit qu'un ministre doit démissionner dès qu'il est mis en examen. Le chef de l'Etat doit-il bénéficier d'une immunité judiciaire reconnue par le Conseil constitutionnel ?

IL EST LE « SEUL JUGE »

M. Barre répond qu'« il ne bénéficie pas d'une immunité totale, mais simplement d'un privilège de juridiction », et qu'« il peut être poursuivi par la justice ». « Si l'Assemblée nationale et le Sénat le décident, il peut être déféré devant la Haute Cour de justice », ajoute-t-il. Ce qui revient, de sa part, à valider la procédure de mise en accusation du chef de l'Etat devant la Haute Cour proposée par

le député socialiste de Saône-et-Loire, Arnaud Montebourg.

Toutefois, M. Barre ne croit pas à un tel scénario. Il éprouve même « un certain malaise face aux campagnes actuelles » contre le chef de l'Etat. « Ce n'est pas une bonne chose, car un pays a besoin d'institutions respectées, surtout au sommet », explique-t-il, ajoutant que M. Chirac est le « seul juge » de son éventuelle démission. Quant à une nouvelle loi d'amnistie dans les affaires, il l'écarte en soulignant que les « citoyens ne l'accepteraient pas », de même qu'il exclut toute repentance.

L'un des meilleurs moyens d'éviter les affaires reste, selon lui, le

renouvellement de la classe politique. Quand « un même homme, une même équipe, un même parti ou un même clan reste trop longtemps au pouvoir (...), note-t-il, forcément, de mauvaises habitudes se mettent en place, des réseaux se créent ».

Philippe Séguin, candidat de la droite à la mairie de Paris, est revenu sur les affaires lors de la réunion de campagne organisée, jeudi 7 décembre, dans le 11^e arrondissement, par Claude-Annick Tissot, tête de liste de la droite dans cet arrondissement. Après avoir rendu hommage au « courage » de M^{me} Tissot qui avait dénoncé, dès 1994, les irrégularités dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France, M. Séguin a estimé qu'elle incarne « une nouvelle conception de la politique ».

M. Séguin a, de nouveau, réclaté que « tous les partis reconnaissent publiquement, ensemble, ce qu'ils ont été obligés de faire, faute de législation claire ». Et il a exprimé le souhait « qu'on soit enfin en mesure (...) de faire la part entre ce qui était licite, compréhensible, admissible, et ce qui était inacceptable et condamnable ». « Il faudra, un jour et une fois pour toutes, que la justice puisse être impitoyable avec tous ceux qui se sont effectivement enrichis – il y en a sans doute – ou qui ont monté des systèmes fondés sur le clientélisme, le racket et la corruption », a-t-il conclu.

M. Tiberi mis en minorité sur son budget ?

Les partisans de Philippe Séguin vont affronter, lundi 11 décembre, les derniers fidèles du maire de Paris à l'occasion du débat budgétaire au Conseil de Paris. Tandis que M. Tiberi en présentait les grandes lignes, vendredi matin à la presse, les élus séguinistes étaient réunis dans leur « QG » de campagne pour décider de la conduite à tenir. Ils devraient laisser la gauche mettre le maire en minorité en s'abstenant lors du vote final. Mercredi, au cours de la réunion du groupe RPR du Conseil de Paris, une lettre demandant le report du débat budgétaire a été adressée au maire. Devant son refus, une soixantaine d'élus ont signé et rendu public, jeudi soir, un vœu allant dans le même sens. Selon le Code général des communes, le vote du budget peut être reporté jusqu'au 15 avril mais le maire de Paris peut maintenir le débat. La mise en minorité du maire devrait avoir des conséquences matérielles pour la vingtaine de ses adjoints séguinistes. Ils pourraient, dès lundi, rendre ou se voir retirer leurs délégations et les avantages afférents.



Les députés acceptent une écotaxe vert pâle au terme d'un laborieux marchandage

La TGAP sera plafonnée en 2001 à 0,3 % de la valeur ajoutée des entreprises

Les députés ont adopté en première lecture, vendredi 8 décembre, le projet de loi de finances rectificative pour 2000. Devant le mécontentement des

socialistes et des communistes, le gouvernement a dû se résigner au plafonnement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en 2001. Des

élus ont pris la défense des entreprises consommatrices d'énergie, en particulier d'électricité, citant en exemple celles de leurs circonscriptions.

DE VERT CLAIR, la mesure a encore pâli au vert d'eau. Mais la mesure écologique du budget existe, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a été sauvée *in extremis*, ce qui n'allait pas de soit tant le dispositif fait grincer les dents, à gauche, à quelques mois des élections municipales. Vendredi matin 8 décembre, vers 2 h 30, les députés ont voté l'extension de la TGAP, à partir de 2001, aux consommations intermédiaires d'énergie. La mesure était inscrite dans le collectif budgétaire pour 2000, adoptés par les députés.

Au terme de cinq heures de débat et de négociations rouge-rose-verte, la secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly a salué le « pas accompli » pour les « générations futures » et, surtout, remercié la majorité « dans toutes ses composantes ». Merci aux élus des montagnes, là où la production d'énergie hydraulique est importante, d'avoir renoncé à exclure l'électricité et l'industrie de l'aluminium du champ de la TGAP. Merci aux trois « écologistes » présents dans l'hémicycle, Yves Cochet (Verts, Val-

d'Oise), Nicole Bricq (PS, Seine-et-Marne) et Jean-Pierre Brard (app. PCF, Seine-Saint-Denis), d'avoir accepté le plafonnement de la TGAP, « exceptionnellement » pour 2001, à 0,3 % de la valeur ajoutée des entreprises contre 0,5 % selon l'amendement initial du rapporteur général, Didier Migaud (PS).

De l'Ariège socialiste (Augustin Bonrepaux) à la Savoie gaulliste (Michel Bouvard, RPR), le même scénario catastrophe a résonné dans l'hémicycle : à terme, la TGAP sur la consommation d'électricité pourrait entraîner la fermeture de centrales EDF devenues « non rentables » et compromettre l'emploi « dans nos vallées ». M. Migaud a présenté un « paquet » d'amendements adoptés en commission des finances, mercredi (*Le Monde* du 8 décembre), visant à atténuer les effets de la TGAP, que les députés ont votés en séance. « Une chose est d'élaborer une taxe dans les cabinets ministériels, une autre est de la tester sur le terrain », a lancé M. Migaud devant la « brochette » de conseillers fiscaux – presque aus-

si nombreux que les députés en séance ! – qui assistaient M^{me} Parly. Le principe de la réforme, c'est-à-dire l'utilisation de la TGAP pour financer partiellement les 35 heures, a été très critiqué.

PASSAGE ÉCLAIR DE M. FABIUS

En terrain hostile, M. Cochet a rappelé que l'Allemagne et l'Angleterre ont instauré une taxe sur les activités polluantes, « y compris sur l'électricité ». M. Brard, maire de Montreuil, a fait un couplet contre le « grand capital » – « 0,5 % sur la valeur ajoutée, ça ne mettra pas Pechiney sur la paille ! » – tandis que, dans les couloirs, M^{me} Bricq s'est permis une pique à l'égard des « copains socialistes » : « Je ne les comprends pas, c'est pourtant bien perçu, dans les urnes, le respect de l'environnement ! J'ai l'impression d'entendre le Medef... Ne laissons pas le monopole écolo aux Verts : Laurent Fabius l'a bien dit, à Grenoble. »

Le ministre de l'économie et des finances n'a fait qu'un passage éclair dans l'hémicycle, vers 15 heures. Le temps, pour celui qui avait

ferraillé contre la TGAP sur les lesives polluantes, en octobre 1999, d'assurer à Jean-Jacques Jégou (UDF, Val-de-Marne) : « Moi, j'y suis pour rien dans cette affaire... »

Habilement, M^{me} Parly a reconnu que la TGAP est une mesure fiscale « complexe » mais « innovante ». Que la « concertation » a eu lieu mais qu'elle n'est « pas achevée ». Aussi, les tractations se sont poursuivies en commission des finances, lors d'une suspension de séance... d'une heure et demie, sous l'œil du conseiller parlementaire de Matignon. M. Bonrepaux a retiré son amendement excluant le secteur de l'aluminium du champ de la TGAP, en échange de son plafonnement en 2001. « Il ne faut pas que les entreprises fassent les frais de mauvaises évaluations. D'où le sous-amendement Bonrepaux », a conclu le président de la commission des finances, Henri Emmanuelli (PS). La majorité plurielle a voté l'article sur la TGAP, sauvée des eaux, comme la fiscalité écologique.

Clarisse Fabre

M. Hollande et M. Hue prônent l'union de la majorité au Havre

L'accord national divise le PS local

LE HAVRE

de notre envoyé spécial

Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste français, et François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, ont lancé, jeudi 7 décembre, la campagne pour les élections municipales au Havre lors d'un meeting commun qui associait aussi le Mouvement des citoyens et le Parti radical de gauche. Dans cette ville de 200 000 habitants perdue par le PCF au profit du RPR Antoine Rufenacht en 1995, le ton était à l'union sur le thème de la gauche plurielle. M. Hue d'abord, puis M. Hollande, n'ont pas seulement apporté leur soutien au tandem constitué, pour les municipales, par le député communiste Daniel Paul et le conseiller régional socialiste Guy Fleury. Ils se sont attachés à promouvoir les nécessités de l'union dans une ville où la gauche est majoritaire à chaque scrutin depuis la défaite de 1995.

Si M. Hollande s'est montré le plus enthousiaste, c'est parce que la division au Havre vient des rangs socialistes : deux élus du PS, refusant l'accord national qui donne la tête de liste au PCF, ont décidé de conduire chacun leur propre liste. Paul Dhaille, député de la 6^e circonscription de Seine-Maritime, qui englobe une partie du Havre, et Eric Donfu, conseiller municipal et ancien adjoint au maire du Havre, considèrent l'un et l'autre qu'après la victoire de la droite en 1995 les Havrais rejettent ce qu'ils appellent « un retour en arrière », c'est-à-dire une tête de liste communiste. M. Donfu a quitté le PS, et M. Dhaille, qui a passé une alliance avec les Verts locaux, a été suspendu du PS avant une exclusion, s'il persiste.

M. Hollande leur a opposé la discipline et, surtout, il a dispensé une course sur les bienfaits de l'humilité. « Aux socialistes, je dis : "Vous ne pouvez pas gagner à toutes les élections. Aucun parti ne dirigera à lui seul. Nul n'est propriétaire de telle ou telle collectivité locale." » Ces

propos ont ravi un auditoire largement dominé par des militants qui ont suivi activement les combats de l'ancienne union de la gauche, l'époque des « arrière-pensées », selon l'expression de M. Hollande, qui s'est réjoui d'« une amitié qui n'a jamais été aussi forte » et « qu'aujourd'hui il y ait plus d'authenticité ». Consensuel, le premier secrétaire du PS a même proposé à son homologue du PCF que les soixante-quinze engagements issus du sommet de la gauche plurielle, le 7 novembre, vaillent « pour la législation et au-delà, car la stratégie de la gauche plurielle n'est pas affaire de circonstances »

« Aux socialistes, je dis : "Vous ne pouvez pas gagner à toutes les élections" »

François Hollande

mais de préparer un nouveau contrat pour le pays ».

M. Hue a bien entendu martelé qu'« il y a des choses où il faut que l'on fasse encore mieux », telles que le SMIC et les emplois-jeunes. Aux élections municipales, « les Français auront en tête les problèmes de pouvoir d'achat, de santé », a fait valoir M. Hue. Ce rappel fait, la polémique sur l'inversion du calendrier électoral est apparue à point nommé pour pimenter, mais pas trop, leur échange : « C'est normal qu'il y ait des différences. La diversité fait la richesse. Ce n'est pas grave de confronter des idées. L'essentiel c'est d'avancer. » M. Hollande ne pouvait qu'acquiescer : « Lorsque, sur le calendrier, nous avons une posture différente, ce n'est pas de nature à nous séparer. »

Etienne Banzet

M^{me} Lebranchu est contrainte de reculer sous la pression des parlementaires

MARYLISE LEBRANCHU a déjà dû revoir sa copie. Alors qu'elle avait à peine détaillé, dans un entretien au *Monde*, les modalités du report de la loi sur la présomption d'innocence en ce qui concerne l'application des peines (*Le Monde* du 7 décembre), le garde des sceaux a précisé son projet de report, sous la pression des députés. Les parlementaires ont, en effet, réagi très vivement aux propos de la ministre de la justice. Rappelant que « rien ne peut se faire sans l'accord des parlementaires », Christine Lazerges (PS, Hérault), qui fut la rapporteuse du texte à l'Assemblée nationale, a précisé au *Monde* que « ce n'est pas le pan sur l'application des peines que les parlementaires pourraient accepter de reporter, mais seulement une partie de ce volet de la réforme ».

Alors qu'elle avait jusqu'ici exclu tout report de la loi sur la présomption d'innocence, qui devrait entrer en application au 1^{er} janvier, M^{me} Lebranchu estime aujourd'hui ne pas disposer de suffisamment de greffiers pour mettre en place les juridictions d'application des peines, qui devraient permettre aux détenus d'être assistés d'un avocat pour obtenir un aménagement de peine. Elle demande donc aux parlementaires d'accepter le report de cette disposition en attendant la sortie des nouvelles promotions de greffiers, en mars et en septembre 2001.

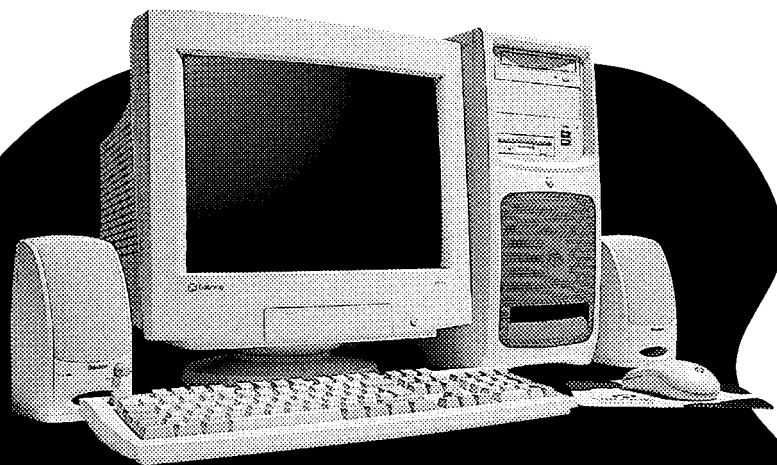
Le texte qui accueillerait un amendement permettant le report est tout trouvé : il s'agit d'une proposition de loi du sénateur Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort), déjà adoptée par le Sénat, et qui devrait être examinée le 14 décembre par l'Assemblée nationale. Les discussions sont pourtant à peine engagées entre la chancellerie et les députés, que la garde des sceaux décide d'en révéler les gran-

des lignes dans les colonnes du *Monde*. Surprise des députés et grosse colère de M^{me} Lazerges, chargée de rédiger l'amendement. D'autant que les annonces faites par M^{me} Lebranchu ne sont nullement du goût des parlementaires.

Après quelques explications, chancellerie et députés ont accordé leurs violons, jeudi 7 décembre : la réforme sur l'application des peines ne sera pas ajournée pour « un semestre », comme l'avait annoncé la ministre, mais jusqu'au 16 juin 2001. Les avocats, qui devaient pouvoir, en attendant, intervenir en commission d'application des peines, ne s'exprimeront pas devant cette instance, jugée trop administrative. Les députés souhaitent au contraire « préfigurer » les futures juridictions d'application des peines en permettant aux détenus de faire entendre oralement leurs observations, assistés de leurs avocats, devant le juge d'application des peines (JAP). Les établissements pénitentiaires devront donc aménager, dès le 1^{er} janvier, des salles d'audience à cet effet.

« Il s'agit donc d'un simple aménagement de la loi, précise M^{me} Lazerges. La seule différence avec le texte initial, c'est que le détenu ne pourra pas faire appel des décisions du JAP. » Autre ajustement de taille : alors que la garde des sceaux avait envisagé de reprendre, le temps du report, sa compétence en matière de libérations conditionnelles des longues peines, les députés s'y sont opposés. Les juridictions régionales de libérations conditionnelles seront donc bien mises en place au 1^{er} janvier, ce qui devrait rassurer les syndicats de magistrats, qui avaient estimé que « ce report nuit gravement aux droits des détenus ».

Cécile Prieur



Pour une fois, rendez tout le monde heureux, avec un ordinateur Gateway.

PERFORMANCE 800^S

Un PC multimédia entièrement équipé avec modem.

9 990 F

TVA ET FRAIS DE PORT INCLUS*

- Processeur Intel® Pentium® III à 800 MHz
- 64 Mo de SDRAM
- Lecteur de DVD-ROM
- Moniteur 17"
- Gateway.net®, accès à Internet
- Microsoft® Windows® Millennium
- MS® Works Suite 2000

Nous prendrons tout le temps nécessaire pour vous aider à choisir le bon PC

APPELEZ MAINTENANT

0800 90 64 60

www.gateway.com/fr

Venez le découvrir dans nos magasins Gateway:

- Paris 8^{ème} – 63 bld Haussmann
- Paris 17^{ème} – 5, place des Ternes
- Centre Commercial Rosny 2 – Avenue Charles de Gaulle 93117 Rosny-sous-Bois
- Centre Commercial La Part Dieu – Boutique 301 – Niveau 3 17 rue de Docteur Bouchut – 69431 Lyon



pentium® III

Inclus le nouveau système d'exploitation multimédia Microsoft Windows Millennium Edition



©2000 Gateway Europe. Tous droits réservés. Gateway, le design des taches noires et blanches et le logo Gateway sont des marques déposées de Gateway Inc. Les logos Intel Inside, Celeron et Pentium sont des marques déposées d'Intel Corporation. Toutes les ventes de produits sont soumises aux conditions générales et aux garanties limitées de Gateway Europe (disponibles gratuitement sur demande). Les Prix, les conditions, et les configurations peuvent être modifiées sans préavis. Tous les prix sont indiqués en francs français. *Pour livraison en France métropolitaine. †Cette configuration n'inclut pas de carte graphique; les graphiques sont réalisés par chip set avec emplacement ppg libre.

RECHERCHE Le quatorzième Téléthon est retransmis par France 2, vendredi 8 et samedi 9 décembre. ● **ORGANISÉE** par l'Association française de lutte contre les

myopathies (AFM), cette manifestation a lieu au moment où plusieurs succès thérapeutiques sont enregistrés en France et après l'annonce par Lionel Jospin d'une réforme des lois

de bioéthique autorisant l'utilisation des embryons humains à des fins thérapeutiques. ● **DISCIPLINE MAUDITE** depuis l'utilisation eugéniste des théories de Darwin, la généti-

que s'est transformée en symbole de l'espoir pour des malades réputés incurables. ● **UNE STRATÉGIE** centrée sur les malades et non la maladie semble à la base de ces succès.

● **LES PROGRÈS** attendus par les recherches financées par le Téléthon concernent notamment la myopathie de Duchenne et la maladie de Huntington.

Treize Téléthon ont transformé la génétique en science de l'espoir

France 2 diffuse, vendredi 8 et samedi 9 décembre, trente heures d'émission dans un contexte marqué par des avancées thérapeutiques et par l'annonce de la réforme des lois de bioéthique. La stratégie de l'AFM, fondée sur la guérison des malades et non sur la maladie, explique ses succès

PREMIERS SUCCÈS thérapeutiques, relance du débat sur la bioéthique : treize ans après sa première édition, le Téléthon qui débute dans la soirée du vendredi 8 décembre surgit dans le paysage politico-scientifique très particulier de cette fin 2000. Cette année, l'association française de lutte contre les myopathies (AFM), qui l'organise depuis 1987, se présentera aux téléspectateurs tout auréolée des tout récents succès thérapeutiques enregistrés en France. Il se trouve, en outre, que le Téléthon 2000 est programmé quelques jours après l'annonce, par Lionel Jospin, d'une réforme des lois de bioéthique autorisant l'utilisation des embryons humains : embryons surnuméraires congelés, créés à l'occasion de procédures d'assistance médicale à la procréation mais non utilisés et donnés à la recherche par leurs géniteurs et - décision moins attendue - embryons créés par clonage humain.

Ces évolutions ne sont pas étrangères à la stratégie suivie avec constance par l'AFM. Une logique d'action ancrée sur les malades et non sur la maladie, et destinée à servir un objectif simple : soigner tous les malades et les guérir.

Depuis vingt ans, Bernard Barataud, président de l'association, suit ce chemin avec obstination, afin de faire sortir de l'abandon thérapeutique non seulement les myopathes, mais aussi toutes les personnes atteintes de maladies génétiques rares ou relevant uniquement de thérapeutiques innovantes. L'AFM n'a qu'un « seul objectif - guérir -, auquel tous les autres sont subordonnés », écrivent Vololona Rabeharisoa et Michel Callon, enseignants au centre de sociologie de l'innovation de l'école des mines de Paris, auteurs d'un livre sur l'AFM (*Le Pouvoir des malades*. Presses de l'école des mines. 1999, 184 pages, 249 F).

Les malades, « il a longtemps semblé légitime de les laisser mourir », dénonce le professeur Michel Fardeau, directeur de l'Institut de myologie. L'AFM a fait reconnaître le droit des malades à être soignés. L'association a ensuite osé sortir des sentiers battus pour promouvoir une recherche sur des maladies génétiques réputées impossibles à soigner.

DISCIPLINE MAUDITE

C'est ainsi que l'AFM et son Téléthon ont participé largement à la transformation de la génétique dans l'imaginaire des Français. La génétique était une discipline maudite depuis que les théories de l'évolution de Darwin, transposées au domaine social, avaient fait justifier l'inégalité sociale par l'héritage de mauvais gènes et proposer, en guise de solution, de limiter la reproduction des classes inférieures. Cette théorie a conduit à la stérilisation de millions de personnes, d'abord aux Etats-Unis, puis en

Europe du Nord ; elle a aussi mené aux crimes nazis...

A la fin des années 70, les premiers balbutiements de la biologie moléculaire du gène appelés « manipulations génétiques » effraient leurs propres acteurs : lors d'une conférence, en 1978, des chercheurs en génétique décrètent

une pause dans leurs travaux, le temps d'en mesurer les dangers. L'AFM prend le contrepied de cette attitude prudente, affirmant qu'il faut connaître les gènes si l'on veut soigner les maladies génétiques. « Un jour de 1986, tout a basculé », raconte Bernard Barataud : Tony Monaco, un jeune Américain,

a annoncé dans une réunion, à Tours, qu'il avait découvert le gène de la dystrophine, la protéine qui fait défaut dans les myopathies de Duchenne. » Dès lors, guérir par la génétique paraissait crédible.

En 1987, année du premier Téléthon, les petits myopathes passent à la télévision et disent leur espoir dans la recherche. La génétique cesse d'être la science de la fatalité, pour devenir celle de l'espoir, celle qui pourrait amener des possibilités thérapeutiques. Depuis lors, chaque année, les Français, de plus en plus conquis et généreux, participent à la fête du Téléthon.

Ce revirement est sans doute lié en partie aux succès qu'a obtenus la recherche soutenue ou organisée par l'AFM. A Evry (Essonne), le premier laboratoire Généthon, entièrement financé par le Téléthon, se lance au début des années 90 dans l'établissement de la carte physique du génome humain, voie dans laquelle même les Américains n'osent pas s'engager.

La marathon de la solidarité

Quatorzième Téléthon français, celui de l'an 2000 aura lieu les vendredis 8 et samedi 9 décembre. Cette émission de trente heures orchestrée par France 2 sera diffusée depuis un plateau central dressé sous la tour Eiffel. Devant l'Ecole militaire, un chapiteau accueillera les deux soirées parisiennes. Mais l'ensemble de la France est mobilisé, et en particulier Maubeuge, où le clou des animations sera la construction en direct d'un kiosque à musique, Divonne-les-Bains, où l'on assistera à la création du « drapeau du monde », l'île de Ré, qui accueillera des sculpteurs de sable, et Albi, où sera évoqué le souvenir de Toulouse-Lautrec. Ce seront aussi de nombreux reportages dont celui sur les retrouvailles de Jane Birkin avec Wilco, l'enfant-bulle hollandais guéri par l'équipe de Necker, mais aussi celui sur Thomas Coville, qui participe à la course du Vendée Globe en ambassadeur de l'esprit de l'AFM. Et partout, les Français, handicapés ou non, qui se dépassent pour apporter leur aide à la grande entreprise.

L'AFM, promoteur des thérapeutiques innovantes

LE TIERS des dépenses de l'AFM est consacré aux soins des malades atteints de maladies neuromusculaires et cet engagement a déjà transformé la vie et la survie des malades. Outre la recherche pure, elle a créé en 1987 des réseaux mettant à la disposition des familles des équipes de techniciens destinés à aider à résoudre les questions liées à la maladie et à sa progression.

Mais l'AFM, recueillant grâce au Téléthon des dons publics considérables (468 millions de francs en 1999), finance aussi une recherche fondamentale et clinique de qualité sur l'ensemble des maladies génétiques. Elle a, en outre, créé cette année avec 67 autres associations de malades l'Alliance maladies rares dans le but de se doter d'un porte-parole national capable de peser sur les décisions des pouvoirs publics. Les succès thérapeutiques dont s'enorgueillit l'AFM ont encore peu à voir avec les maladies neuromusculaires mais servent d'exemple pour les

progrès espérés. Les deux grandes voies thérapeutiques innovantes sont la thérapie génique et la thérapie cellulaire, mais la connaissance des gènes est fondamentale aussi pour progresser dans la recherche médicamenteuse.

● **La thérapie génique.** Si l'étude de sa faisabilité est l'objet du programme AFM intitulé « la grande tentative », des expériences de thérapie génique ont déjà eu lieu, dont la plus remarquable concerne les « enfants-bulles » souffrant d'un déficit immunitaire sévère lié au chromosome X. Depuis quelques mois est lancé un essai de thérapie génique de la myopathie de Duchenne - la plus grave des maladies musculaires -, destiné à vérifier l'innocuité de l'introduction dans le muscle d'un gène normal et de son vecteur. Dans les projets à brève échéance figure aussi la thérapie génique de l'hémophilie.

● **La thérapie cellulaire.** Pouvoir fabriquer de nouveaux tissus est la base de la médecine

régénératrice. Les deux récents succès français, le traitement de la maladie de Huntington par greffe dans le cerveau de cellules fœtales et la greffe, dans la paroi cardiaque, de myoblastes du malade lui-même pour rendre à cette paroi ses propriétés de contraction, ont été qualifiés d'« historiques » par la presse étrangère. Ces projets, soutenus depuis sept ans par l'AFM, préfigurent ce que sera dans un avenir proche la thérapie cellulaire. « L'AFM a transformé depuis trois ans un quart de son laboratoire propre, Généthon 3, consacré aux recherches sur les vecteurs de thérapie génique, en laboratoire de recherches sur les cellules souches », indique Bernard Barataud, président de l'AFM. C'est peut être par rectification génétique ex vivo des cellules souches musculaires des malades qu'on arrivera à les soigner. Toutes les voies thérapeutiques doivent pouvoir être expertisées ».

GUÉRISON DES BÉBÉS-BULLES

L'expertise des projets est internationale. Puis, une fois le soutien décidé, l'équipe est suivie et aidée jusqu'au succès. C'est ainsi que l'AFM a partiellement à son actif les grands succès thérapeutiques de l'an 2000 : la guérison des bébés-bulles traités par thérapie génique ; la première réparation d'un cœur par thérapie cellulaire coordonnée ; la naissance en France du premier enfant en bonne santé à la suite d'un diagnostic préimplantatoire (DPI) ; le premier traitement actif dans la maladie de Huntington par greffe intracérébrale de neurones fœtaux. Toutes les équipes qui ont remporté ces succès avaient proposé leurs projets à l'AFM. Tous visaient le traitement de malades « incurables ».

E. Bx

Elisabeth Bursaux



Une enquête sur une société de vente d'armes vise des personnalités politiques

Charles Pasqua, Jean-Charles Marchiani, Jean-Christophe Mitterrand et Jacques Attali ont été interrogés en qualité de témoins. Un homme d'affaires est en prison, un autre est recherché : ils sont soupçonnés d'avoir dissimulé au fisc les bénéfices de contrats d'armement avec l'Angola

Une vaste enquête ouverte pour « blanchiment d'argent » met en cause une société de vente de matériels militaires, Brenco International et son dirigeant, Pierre Falcone, ainsi que Arcadi Gaydamak, un indus-

triel milliardaire aux nationalités multiples qui fut son partenaire dans plusieurs opérations en Angola. Cette information, menée par les juges parisiens Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, s'est traduite par

une série de perquisitions chez des personnalités liées au monde politique. Charles Pasqua, a ainsi reçu la visite des enquêteurs, le 29 novembre, au conseil général des Hauts-de-Seine dont il est président. Le

1^{er} décembre, ce fut au tour de Jean-Christophe Mitterrand, fils et conseiller de l'ancien président reconverti dans le commerce avec l'Afrique, ainsi que de Jacques Attali, ancien collaborateur de François Mit-

terrand de faire l'objet de perquisitions. Les juges semblent suspecter MM. Falcone et Gaydamak d'avoir dissimulé au fisc les bénéfices dégagés par les ventes d'armes effectuées en Angola.

UN CASTING prestigieux, des mouvements financiers opaques, des livraisons d'armes vers l'Afrique, des disquettes informatiques recensant des versements d'argent : l'enquête des juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez oscille entre l'énigme policière et la charade à tiroirs. Ouvert sous la qualification générique de « blanchiment d'argent », leur dossier, initialement consacré à d'incertaines transactions immobilières à Paris, aborde désormais des rivages plus lointains – et plus tourmentés. Au centre de leurs investigations apparaît désormais une société de vente de matériels militaires, Brenco International, et son dirigeant, l'homme d'affaires Pierre Falcone, ainsi qu'un industriel milliardaire aux nationalités multiples qui fut son partenaire dans diverses opérations en Angola, Arcadi Gaydamak. Le premier a été mis en examen pour « commerce illicite d'armes, fraude fiscale, abus de biens sociaux, abus de confiance et trafic d'influence » et écroué, le 1^{er} décembre, à la maison d'arrêt de la Santé. Le second ne s'est pas rendu à la con-

vocation de la police ; un mandat d'arrêt international a été délivré à son encontre, le 6 décembre.

Auparavant, l'enquête des deux juges était brutalement sortie de l'ombre à la faveur d'une série de perquisitions effectuées en rafale, chez une série de personnalités liées au monde politique – à droite et à gauche. Le 29 novembre, les policiers se sont rendus au domicile du préfet Jean-Charles Marchiani, député européen (RPF) et longtemps proche de Charles Pasqua, ainsi qu'au siège du RPF. Le même jour, l'ancien ministre de l'intérieur lui-même a reçu la visite des enquêteurs, au conseil général des Hauts-de-Seine, dont il est le président, et à son domicile personnel. Puis le 1^{er} décembre, ce fut au tour de Jean-Christophe Mitterrand, fils et conseiller de l'ancien président, reconverti dans le commerce avec l'Afrique, ainsi que de Jacques Attali, ancien collaborateur de François Mitterrand, d'être l'objet de perquisitions. Ces quatre personnalités ont été interrogées en qualité de témoin parce qu'elles ont toutes entretenu, à des titres et des degrés

divers, des relations avec la société Brenco.

DISQUETTES

Retrouvées au mois de septembre chez la secrétaire de M. Falcone – qui les avait dissimulées à la demande de celui-ci – les disquettes d'ordinateur saisies par les juges contiennent une liste de personnes et de sociétés rémunérées par Brenco international dans le cadre de contrats d'armement en Angola. Les noms de MM. Attali, Mitterrand et Marchiani figurent sur cet inventaire. Aussi leurs auditions ont-elles porté sur la nature des prestations qu'ils auraient réalisées pour la société de M. Falcone, et qui s'apparenteraient, selon une source proche de l'enquête, à des « missions de lobbying en Afrique ». Seul M. Marchiani s'est exprimé publiquement depuis lors, assurant, dans un communiqué, que les questions avaient porté sur « les conditions de négociations et d'exécution d'accords de coopération en matière de police et de sécurité entre la France et certains pays africains ». M. Falcone, de fait, a

exercé une mission de conseiller auprès de la Société française d'exportation de matériel et de systèmes du ministère de l'intérieur (Sofremi), structure habilitée à exporter les équipements français dans le domaine de la sécurité.

L'apparition de M. Pasqua dans ces développements judiciaires ne semble pas, elle, avoir trait à ses fonctions passées au ministère de l'intérieur. Les juges, qui ont saisi le fichier des adhérents et les comptes du RPF s'intéresseraient davantage aux dons versés par les sociétés de M. Falcone pour le financement de la liste conduite par M. Pasqua lors des élections européennes de juin 1999. Quant à Arcadi Gaydamak, s'il ne paraît pas directement associé aux activités de Brenco International il a participé à plusieurs opérations financières en Angola – pays où il possède un titre de conseiller aux Affaires étrangères –, notamment relatives à la production et au commerce du pétrole.

C'est en remontant la piste d'un appartement, cédé par M. Gaydamak à l'un de ses avocats, Allain

Guilloux, que les juges Courroye et Prévost-Desprez se sont engagés dans cet imbroglio. Le même avocat avait auparavant cédé, en octobre 1998, un autre appartement, situé dans le 17^e arrondissement de Paris, à l'un de ses clients, Henri Benhamou, commerçant du quartier du Sentier, qui était lui-même mis en examen dans une affaire de blanchiment avec le Maroc. Le 5 juillet, M^{re} Guilloux a été mis en examen pour « blanchiment, blanchiment aggravé, faux et usage, abus de confiance et recel ».

UNE « EXCROISSANCE »

A son cabinet, les juges ont saisi plusieurs dossiers concernant MM. Falcone et Gaydamak, qui ont orienté les recherches vers la société de droit slovaque ZTS Ozos, dont Brenco pourrait n'être qu'une « excroissance » française. Or les vérifications du fisc avaient mis en lumière des transactions effectuées avec l'Angola par l'intermédiaire d'une société d'Etat de ce pays, la Sonangol, qui avait rémunéré ZTS OZOS sur un compte bancaire ouvert à Paris, dans une agence de

la banque Paribas, en 1994. MM. Falcone et Gaydamak, qui détenaient une procuration sur ce compte, n'auraient pas déclaré ces revenus. L'enquête fiscale avait abouti, dès le mois de décembre 1996, à la fermeture du compte. Mais curieusement, ce n'est qu'au mois de juin 2000 que l'administration fiscale a porté ces faits à la connaissance de la justice.

Les juges, qui semblent contester l'habilitation de Brenco à vendre du matériel militaire, n'ont pas pu, pour l'heure, recueillir les explications de Gaydamak. Convoqué une première fois par la brigade financière, celui-ci avait invoqué ses activités professionnelles pour ne pas honorer ce rendez-vous. Son avocat, M^{re} Gilles-William Goldnadel, avait alors informé les magistrats que son client, domicilié à Londres, ne pourrait répondre à une convocation de la justice que jusqu'au 4 décembre, date à laquelle il devrait effectuer « sa période de réserve » dans l'armée israélienne.

Hervé Gattegno
et Fabrice Lhomme

www.europeinfos.com

Mes invités
se mettent à table.

Guillaume Durand

Un débat sur Internet.

Le site info d'Europe1

EuropeInfos.com

Toute l'info à l'heure du net

Du lundi au vendredi, dès 18h30, retrouvez Guillaume Durand sur les sujets qui font l'actualité.

De Londres, Arcadi Gaydamak défie les juges français

LONDRES

de notre envoyé spécial

Il se décrit lui-même comme « un homme étrange, sans doute différent de la plupart des autres ». A quarante-huit ans, Arcadi Gaydamak collectionne les milliards, les nationalités, les résidences, les œuvres d'art et, désormais, les ennuis. Mais sa colère, elle, est exclusive : elle vise la France, dont les juges et le fisc le « persécutent », assure-t-il. C'est une colère froide, qu'il exprime sur un ton neutre, avec un fort accent slave, sans jamais élever la voix. Le décor ne s'y prête guère : un luxueux hôtel du quartier de Mayfair, dans la capitale britannique où il dit avoir élu domicile depuis dix ans – et payer « 6 millions de francs d'impôts chaque année, sans que le fisc français n'accepte de considérer que [sa] résidence principale n'est plus à Paris ».

« J'ai toujours eu des problèmes avec les impôts », explique-t-il. En France, gagner de l'argent trop vite est suspect, surtout quand on est d'origine étrangère. Régulièrement décrit dans la presse comme un « homme d'affaires russe », il tient à réfuter le qualificatif. Il explique avoir bâti sa première fortune en créant des agences de traduction et se présente aujourd'hui comme « le numéro un mondial de l'engrais », propriétaire de gigantesques usines de phosphate dans les anciennes républiques soviétiques. Et s'il est né dans l'ancienne URSS – et qu'il répond en russe sur ses deux téléphones mobiles –, M. Gaydamak possède quatre passeports mais aucun n'a été émis à Moscou : il est à la fois citoyen israélien (il a bénéficié de la loi du retour en 1972), français (il a émigré à l'âge de dix-neuf ans), canadien (il a fui la France en 1981, « à cause de l'arrivée des communistes au pouvoir ») et enfin angolais. « Le juge Courroye a saisi mon passeport israélien au cours d'une perquisition, signale-t-il. Je me demande à quel titre puisque je ne suis pas poursuivi. Mon avocat a demandé qu'on me le restitue. Le juge a refusé ! »

Ce genre de petits signes a achevé de le convaincre qu'en France, il était devenu une « cible ». « Quand la police a fouillé l'appartement de ma femme, dit-il, 60 000 francs ont été volés. Et c'est moi qu'on traite comme un gangster ? Ils m'ont confisqué des billets de Concorde. On a perquisitionné dans tous mes appartements, interrogé les gens qui travaillaient pour moi. Lorsqu'ils n'acceptent pas de dire des choses contre moi, on suppose que je leur fais peur. Mais quand ils ont questionné le pilote du bateau que j'utilise sur la Côte d'Azur, ils lui ont passé les menottes devant sa petite fille. Est-ce moi qui pratique l'intimidation ? »

De même, M. Gaydamak explique les enquêtes insistantes

menées sur l'avocat Allain Guilloux par le fait que celui-ci l'assiste depuis plusieurs années dans ses démêlés avec le fisc. « Je sais que les juges cherchent n'importe quel prétexte pour s'en prendre à moi, affirme-t-il. Lorsqu'ils ont perquisitionné à son cabinet, au mois de juillet, ils sont allés droit vers les dossiers qui me concernent. Pourquoi ? A ce moment-là, il n'y avait officiellement aucune enquête contre moi. » L'homme d'affaires en a déduit que l'administration française lui avait « déclaré la guerre ». Et il se dit prêt à la mener.

« IL N'Y A RIEN CONTRE MOI »

« A seize ans, je défilais à Moscou sur la Place Rouge pour contester le régime, dit-il. Je n'ai pas peur d'une machine administrative menée par des gens qui règlent des comptes. S'ils veulent m'affronter, je suis prêt. Mais je ne vais pas me laisser jeter en prison sans réagir. Il n'y a rien contre moi. Depuis des années, des dizaines de journaux m'ont présenté comme un trafiquant d'armes ou un mafieux. Je les ai tous fait condamner en diffamation par les tribunaux français. Leurs prétendues informations étaient toujours alimentées par les mêmes sources : des gens qui m'en veulent pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la loi ni avec la vérité... »

Ajoutés à ses persistants litiges fiscaux, ces procès à répétition avaient jusqu'alors conforté chez M. Gaydamak un penchant prononcé pour la discrétion. Même son intervention – décisive, assure-t-il – dans la libération des deux pilotes français détenus en Bosnie, en décembre 1995, ne l'a pas porté en pleine lumière. On l'a aperçu sur quelques images de télévision et son nom a été cité ici et là, « mais beaucoup moins mis en valeur que celui de Jean-Charles Marchiani, que j'ai moi-même introduit et escorté sur place ». Cet épisode, en fait, n'a fait que renforcer la sulfureuse réputation du personnage, même si elle lui a valu l'ordre national du Mérite, qui lui fut remis, en 1999, par un préfet du Var nommé... Marchiani. « La France devrait me traiter en héros et elle me traite en bandit, proteste-t-il. Ce n'est pas modeste de dire cela, je le sais. Mais je n'ai jamais rien fait de mal dans ce pays. J'ai toujours travaillé, je n'ai jamais perçu aucune allocation. Est-ce que je suis un criminel parce que les impôts me réclament des sommes que j'estime ne pas leur devoir ? » Après le fisc, les juges sont maintenant à sa poursuite. Il se dit prêt à rencontrer M. Courroye « dès qu'[il] aura la garantie d'être traité correctement ». « Pour l'instant, estime-t-il, ce n'est pas le cas. »

Propos recueillis par
Hervé Gattegno

Fuite d'Alfred Sirven :
le vrai titulaire
du passeport
l'avait fait retirer
par son fils

LE FAUX PASSEPORT d'Alfred Sirven, délivré le 21 avril 1998 par la préfecture de police de Paris, dans le 18^e arrondissement, au nom de Roger Lapière, a été retiré par le fils de cet artisan fourreur parisien, selon l'enquête de l'Inspection générale des services (IGS). Roger Lapière, atteint d'un cancer, n'était guère en état de voyager ; il est décédé le 21 septembre 1998 dans un hôpital parisien (*Le Monde* du 8 décembre). Le « mandataire », muni d'une lettre signée de son nom, et qui a présenté sa carte d'identité pour renouveler le passeport, s'avère être son fils, Jean-Marie Lapière. Sa mère, entendue par les enquêteurs, a reconnu sa signature sur le récépissé.

L'agent administratif qui a délivré le document a été mis hors de cause, et l'IGS n'a pas découvert de dysfonctionnement à la préfecture. Les enquêteurs avaient été intrigués par la mention « priorité », au stylo rouge, en marge du dossier : elle semble simplement indiquer que Jean-Marie Lapière, venu une première fois pour déposer le dossier, puis une seconde fois pour apporter des documents, n'avait pas à faire la queue pour récupérer le passeport. Lorsque Jean-Marie Lapière retire le document, il s'agit d'un vrai passeport : la photo qui figure dans le double des fichiers de la préfecture est bien celle de M. Lapière, et non celle du fugitif de l'affaire Elf, colée ensuite. Reste à savoir pourquoi le fils du fourreur parisien a éprouvé le besoin de faire renouveler le passeport de son père à l'article de la mort, et comment le document s'est retrouvé ensuite entre les mains de l'ancien « numéro deux » d'Elf.

La justice consulte les archives de Matignon sur la privatisation de la CGM en 1996

L'enquête porte sur les conditions et le prix de la cession du groupe

Les conditions de la privatisation, en octobre 1996, de la Compagnie générale maritime (CGM) intéressent de près la justice. Des policiers de la brigade financière sont

venus, jeudi 7 décembre, consulter les archives de Matignon. Les documents saisis révèlent que le Trésor s'est opposé jusqu'au bout à la vente de la CGM à la CMA.

DES POLICIERS de la brigade financière se sont rendus, jeudi 7 décembre, à Matignon, pour consulter les archives du secrétariat général du gouvernement relatives à la privatisation, en octobre 1996, de la Compagnie générale maritime (CGM). Les policiers ont opéré sur commission rogatoire du juge d'instruction de Nanterre, Bernard Augonnet, chargé d'une information judiciaire pour « abus de biens sociaux, faux et usage, présentation de faux bilans et escroquerie ». Alain Juppé, premier ministre au moment de la privatisation de la CGM, a été informé par Matignon de la demande du juge.

Les conditions de la vente par l'Etat de la CGM font l'objet depuis plusieurs années d'une vive polémique. Jacques Saadé, patron du groupe CMA (Compagnie maritime d'affrètement), qui a racheté, en octobre 1996, la CGM pour 20 millions de francs – une somme jugée dérisoire par la plupart des spécialistes –, a été mis en examen pour « abus de biens sociaux » en novembre 1998 par le juge Augonnet. Il lui est reproché non seulement d'avoir acquis la CGM pour une somme inférieure à sa valeur réelle en profitant d'amitiés politiques, mais aussi d'avoir indûment utilisé l'abondante trésorerie de la CGM pour renflouer la CMA.

Reste à savoir pourquoi et comment M. Saadé a obtenu un « cadeau » estimé de source syndicale à 1 milliard de francs. Une question à laquelle la justice cherche des réponses. M. Augonnet a multiplié depuis plusieurs mois les perquisitions (au Trésor, à la CMA, à la CGM, à la Commission de la privatisation) avant de s'intéresser aux archives de Matignon.

Les documents saisis révèlent que le Trésor s'est opposé jusqu'au bout à la vente de la CGM à la CMA et que le premier ministre libanais, Rafic Hariri, proche du Président de la République, Jacques Chirac, serait intervenu auprès de l'Élysée pour que M. Saadé, d'origine libanaise, obtienne la CGM. La trésorerie du groupe public, finalement acquise pour 20 millions de francs, s'élevait en octobre 1996 à 900 millions de francs à la suite d'une généreuse recapitalisation de 1,275 milliard de francs effectuée par l'Etat trois mois auparavant. En tout, entre 1992 et 1996, les pouvoirs publics ont apporté 5 milliards de francs à la CGM. En octobre 1996, la situation nette de cette dernière, c'est-à-dire la valeur comptable de ses actifs après déduction des dettes, s'élevait à plus de 1,1 milliard de francs.

QUERELLE DE FAMILLE

Dans un entretien (*Le Monde* du 28 août), Jacques Saadé réfutait les accusations et affirmait que « la privatisation ne dissimulait aucun cadeau » et qu'il n'avait « rendu aucun service à des hommes politiques ». Pourtant, le 11 octobre 1996, quatre jours avant la décision de la Commission de privatisation, le directeur de cabinet de Jean Arthuis, ministre de l'économie, Jean Lemierre, lui recommandait toujours de retenir l'offre concurrente de la CMA, celle présentée par le groupe Augier, mieux-disant de 30 millions de francs. Le 14 octobre, à la veille de la décision de la Commission de privatisation, Michel Laffite, conseiller de Jean Arthuis, lui adressait une note soulignant notamment « que la solidité financière de la CMA n'est pas assu-

rée ». Le conseiller invitait par ailleurs son ministre à faire preuve de prudence avant de faire connaître son choix. « Je ne recommande pas au ministre de s'engager M. Bernard Pons [alors ministre des transports], le premier ministre et, semble-t-il, le président de la République seraient favorables à l'offre de la CMA ».

Cette affaire serait sans doute passée inaperçue si un événement imprévu – une querelle de famille – n'était venu la mettre au grand jour. Johnny Saadé, le frère cadet et associé à part égale de Jacques Saadé dans la CMA jusqu'en décembre 1996, estimant avoir été dépouillé par son aîné, a multiplié, entre le printemps 1997 et septembre 2000, les procédures judiciaires en France et au Liban contre son frère et la CMA. A défaut de faire la lumière sur les torts réels ou supposés de l'un ou l'autre des frères, elles ont révélé que la cession de la CGM s'était faite à un prix dérisoire, que les comptes de la CMA étaient douteux et que cette même CMA se trouvait, en octobre 1996, dans une situation financière difficile que la Commission de privatisation ne pouvait ignorer. « Nous n'avions pas la taille et les moyens financiers pour reprendre la CGM dans des conditions normales », affirmait Johnny Saadé, avant de se réconcilier subitement avec son frère, en septembre 2000, sous la pression notamment de Rafic Hariri. C'est M. Hariri qui aurait lui-même fixé la somme (40 millions de dollars) des « dédommagements » finalement versés par Jacques Saadé à son frère.

Eric Leser

Réouverture des débats dans l'affaire du sang contaminé

LA CHAMBRE D'ACCUSATION de la cour d'appel de Paris a décidé de rouvrir ses débats, lundi 18 décembre, sur le volet non ministériel de l'affaire du sang contaminé, à la suite de la réception d'une lettre anonyme. Ce courrier d'une page affirme, sans plus de précisions, qu'une ancienne collaboratrice de François Gros et de Jean Weber à l'Institut Pasteur – tous deux mis en examen dans le dossier – « aurait des choses à dire ». Cette femme, dont le nom est cité, a déjà été entendue durant l'instruction, de manière semble-t-il peu concluante. La chambre d'accusation devrait entendre les avocats des parties avant de déterminer s'il y a lieu de relancer les investigations ou, au contraire, d'ignorer ce courrier. La chambre d'accusation avait mis son délibéré au 29 décembre dans cette affaire dans laquelle trente personnes, conseillers ministériels, responsables sanitaires ou médecins spécialistes de l'hémophilie, ont été mises en examen.

Un avocat entendu dans l'affaire de la fuite de Baptiste Canonici

M^e PASCAL GARBARINI est convoqué, vendredi 8 décembre, en qualité de témoin, par le juge d'instruction Jean-François Ricard, dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat d'un nationaliste en décembre 1999. Le magistrat s'intéresse aux déclarations de l'avocat publiées dans un entretien accordé au *Nouvel Observateur*, dans son édition du 7 décembre, sur ses contacts avec Baptiste Canonici, leader nationaliste recherché dans cette affaire. M. Canonici, mis en cause dans ce dossier, avait échappé, malgré sa présence à Paris jusqu'au 14 septembre au procès de Sperone, aux policiers qui désiraient l'interpeller à l'issue de l'audience. M^e Garbarini indique qu'il a accompagné l'intéressé, dès la fin du procès, à son cabinet pour « s'entretenir » des rumeurs d'arrestation qui le visaient en empruntant les « accès officiels du Palais de justice ». L'avocat a déclaré, vendredi, au *Monde*, que le contenu de sa conversation était couvert par « le secret professionnel ».

DÉPÊCHES

■ **MONTAGNE** : les funiculaires de Tignes et de Val-d'Isère (Savoie) seront fermés au public à partir du 11 décembre, afin d'effectuer les travaux imposés par l'Etat avant le début des vacances scolaires. Ces mesures interviennent à la suite de l'incendie du funiculaire de Kaprun en Autriche, où 155 personnes ont trouvé la mort le 11 novembre.

■ **SANTÉ** : plusieurs syndicats de médecins libéraux demandent à leurs adhérents de ne pas faire figurer « les éléments d'ordre médical justifiant l'arrêt de travail » dans les formulaires adressés à la Sécurité sociale, disposition prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2000. Ils dénoncent un risque de violation du secret médical.

■ **JUSTICE** : le tribunal des affaires de sécurité sociale de Saint-Lô (Manche) a reconnu, jeudi 7 décembre, la SNCF coupable de faute inexcusable de l'employeur après le décès, en 1997, d'un ancien mécanicien, des suites d'un cancer dû à l'amiante. La SNCF devra verser respectivement 150 000 et 80 000 francs à la veuve du mécanicien et à son fils.

■ **EXTRÊME DROITE** : l'université Nancy-II a déposé plainte contre le GUD (Groupe Union défense, groupuscule d'extrême droite) pour « incitation à la haine raciale » et « trouble à l'ordre public ». Le 17 novembre, des jeunes encagoulés avaient lancé un rat vivant dans un amphithéâtre.

LAISSEZ-VOUS SÉDUIRE PAR L'INNOVATION DE XSARA

Picasso



Volume exceptionnel

- 3 vraies places à l'arrière.
- Grand coffre de 550 l.
- 15 rangements astucieux.

Convivialité extrême

- Plancher plat (passage facile de l'avant à l'arrière).
- Levier de vitesses au tableau de bord.

Équipements technologiques

- Ordinateur de bord.
- Système audio à volume variable selon la vitesse.
- Alerte de survitesse programmable.
- Phares à extinction retardée.

Sécurité globale

- Direction à assistance variable.
- 4 airbags, ABS.

À DÉCOUVRIR ET ESSAYER DANS LE RÉSEAU CITROËN


CITROËN

A défaut d'être réformée, la taxe d'habitation diminue

Après les fortes hausses du début des années 90, cet impôt très critiqué voit ses taux se stabiliser et même baisser en 2000. Le statut très privilégié de la capitale illustre bien le caractère inégalitaire de ce prélèvement

LES FRANÇAIS ont encore une semaine pour payer leur taxe d'habitation. Et beaucoup d'entre eux auraient aimé que l'automne leur apporte une feuille d'imposition aussi légère que celle qu'ont reçue la plupart des Parisiens pour leur logement. En matière de fiscalité locale, les habitants de la capitale sont en effet des privilégiés : les abattements dont ils bénéficient sont les plus élevés de France. Alors que les élus de la capitale devraient voter, lundi 11 décembre, les taux 2001, cette singularité ne sera sans doute pas évoquée, à l'occasion d'un débat qui s'annonce animé par ailleurs (lire aussi page 7). Mais les chiffres sont probants : en moyenne, pour un appartement de 100 mètres carrés équipé d'une salle de bains et d'un cabinet de toilette, une famille avec deux enfants n'aura à payer cette année que... 2 155 francs de taxe d'habitation.

Cette modération s'explique par le statut particulier de la capitale : la loi de finances de 1982 avait autorisé les Parisiens à conserver un régime particulier, beaucoup plus favorable que celui des autres grandes villes. C'est ainsi que l'« abattement à la base » est toujours de 10 129 francs à Paris, pour une résidence principale, contre 4 600 francs maximum dans les autres villes. Les « abattements pour personne à charge » sont de 10 129 francs à l'intérieur du boulevard périphérique, ils n'atteignent, en banlieue, que 3 106 francs, au mieux, pour les deux premiers enfants, 4 661 francs à partir du troisième. Enfin, l'« abattement spécial à la base sous conditions de ressources » a été fixé, lorsqu'il a été institué en 1994, au maximum du droit commun : 4 661 francs.

En revanche, les Parisiens, qui

peuvent constater une différence de 20 % à 30 % de leur impôt, à situation familiale et niveau de confort équivalent, auront du mal à comprendre les critères qui président à l'élaboration de la valeur locative de leur logement.

Ces bases dépendent, comme partout ailleurs, de la surface, de la qualité de l'immeuble (étage élevé, avec ou sans ascenseur), de la qualité de la situation (calme ou bruyante). Chaque équipement de confort de la maison (salle de bains, chauffage...), ainsi que la

Certains quartiers de Paris sont notamment sous-évalués, d'autres ont vu leur situation se dégrader, sans qu'il en soit tenu compte

surface des pièces, contribue également à augmenter la « valeur locative » prise en compte par l'Etat.

La situation se complique sérieusement pour le « coefficient de situation générale » qui pondère, en fin de calculs, l'impôt à payer. Alors que les grandes villes, comme Lyon et Marseille, en comptent moins d'une dizaine, Paris est divisée en 114 secteurs d'une superficie moyenne d'un kilomètre carré. Chacun d'entre eux est censé rendre compte des différences entre tous les quartiers de la capitale. Et c'est à l'intérieur de ces secteurs que les logements sont classés sur une échelle, de 5 à 8 catégories

selon les secteurs, en fonction de leur qualité.

La hiérarchisation des différents secteurs de la capitale date de la révision foncière, appliquée à partir de 1972. Elle explique que certains quartiers sont notamment sous-évalués, alors que d'autres ont vu leur situation se dégrader, sans qu'il en soit tenu compte. C'est ainsi que le Marais, dont de nombreux immeubles historiques, autrefois insalubres, ont fait l'objet depuis une trentaine d'années d'une vigoureuse et profitable rénovation, reste un secteur peu imposé. Et il le restera tant que la révision des bases locatives, envisagée en 1990, n'est pas appliquée. Cette modération fiscale avait d'ailleurs permis à Jean Tiberi, le maire (ex-RPR) de la capitale, de renflouer sérieusement les finances de la ville au début de son mandat, par des augmentations passées quasi inaperçues. En 1996, les deux millions de Parisiens voient, en effet, le taux de leur taxe d'habitation augmenter de 6,68 % avec la part revenant à la ville en hausse de 5,85 %. En 1997, les hausses étaient respectivement de 3,11 % et de 3,46 %. Les augmentations ont été moins fortes en 1998, avec une taxe d'habitation en hausse de 1,71 % (1,89 % pour la part revenant à la ville). En 1999, à l'approche des élections municipales, dans un contexte difficile, en particulier face à l'hostilité de son propre camp, M. Tiberi diminue au contraire la part de la ville de 0,98 %. Cette baisse s'est encore accélérée cette année, puisqu'elle atteint 3 % ! Ce qui fait qu'après la disparition de la part régionale le taux de la taxe d'habitation des Parisiens a été réduit en 2000 de 10,99 %.

Christophe de Chenay

Une diminution quasi générale, accentuée par la suppression de la part régionale

TAUX 2000 ET ÉVOLUTION 2000/1999 (en % des taux) DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS

	Commune + groupement	Département	Cumul		Commune + groupement	Département	Cumul
AIX-EN-PROVENCE	= 18,940	= 7,710	26,650	▼ -4,51	MONTPELLIER	= 20,940	29,020
AMIENS	= 17,970	= 8,730	26,700	▼ -7,99	MULHOUSE	▼ -2,15	21,790
ANGERS	▼ -4,99	= 6,080	23,970	▼ -6,49	NANCY	▼ -0,01	24,980
BESANÇON	▲ +0,39	= 6,300	27,030	▼ -10,63	NANTES	▼ -0,66	26,380
BORDEAUX	▼ -0,59	▼ -0,34	27,880	▼ -8,94	NICE	▼ -3,21	26,060
BOULOGNE-BILLANCOURT	▼ -2,01	▼ -1,68	15,130	▼ -6,33	NÎMES	▼ -2,02	38,520
BREST	▲ +0,42	= 6,680	32,890	▼ -4,94	ORLÉANS	▼ -1,0	25,780
CAEN	= 16,120	= 5,240	21,360	▼ -7,44	PARIS	= 8,800	10,990
CHERBOURG	= 23,190	= 6,740	29,930	▼ -9,80	PERPIGNAN	▼ -2,87	20,050
CLERMONT-FERRAND	▼ -0,02	▼ -0,38	23,080	▼ -6,87	POITIERS	= 16,190	27,310
DIJON	= 19,970	= 5,900	24,870	▼ -8,17	REIMS	▼ -5,98	21,830
GRENOBLE	▼ -0,01	= 5,960	25,700	▼ -7,14	RENNES	= 16,180	27,730
LA ROCHELLE	= 18,750	▼ -0,38	24,050	▼ -6,98	ROUBAIX	▼ -0,83	36,480
LE HAVRE	= 17,670	▼ -5,07	25,350	▼ -5,96	ROUEN	▲ +1,28	28,860
LE MANS	= 17,540	▼ -1,53	24,640	▼ -8,82	ST-DENIS DE LA RÉUNION	= 21,180	19,990
LILLE	▼ -6,72	= 7,280	41,300	▼ -10,44	ST-ÉTIENNE	▼ -2,86	25,680
LIMOGES	= 17,380	▲ +0,35	23,070	▼ -6,79	STRASBOURG	= 22,100	28,070
LORIENT	= 16,740	= 6,440	23,180	▼ -5,10	TOULON	= 19,350	24,240
LYON	▼ -0,03	▲ +1,07	23,840	▼ -5,13	TOULOUSE	▼ -1,42	26,084
MARSEILLE	= 21,930	= 7,710	29,640	▼ -8,17	TOURS	▼ -1,94	26,870
METZ	= 17,060	= 5,540	22,600	▼ -7,54	VILLEURBANNE	▼ -0,27	24,710
MONTBÉLIARD	= 14,470	= 6,300	20,770	▼ -5,01			

Evolution : ▲ en hausse ▼ en baisse = ne change pas

Source : Association des maires des grandes villes de France

Une modernisation attendue depuis plus de dix ans

LES TAUX 2000 de la taxe d'habitation (TH) que s'approprient à payer les contribuables sont globalement stables ou en baisse (-0,1 % toutes collectivités confondues), ce qui confirme - et accentue - une tendance enregistrée ces dernières années, après les fortes hausses du début de la décennie. La consolation est maigre, quand on sait que la modernisation de cet impôt très critiqué - pourtant jugée urgente depuis au moins dix ans - a, une nouvelle fois, été repoussée.

Les griefs sont connus. Payée par tous les occupants de logement, qu'ils soient locataires ou propriétaires, la TH ne varie pas selon les revenus du contribuable, sauf abattements et dégrèvements particuliers. Son montant est établi sur des bases locatives, datant du début des années 70, devenues obsolètes et inégalitaires. Il est calculé à l'aide d'opérations si complexes que même certains élus locaux ne s'y retrouvent pas. Enfin, le fruit de cette taxe va à la fois à la commune, au syndicat de communes, au département et à la région (jusqu'à la suppression de la part régionale en mars), si bien que le contribuable ne sait pas clairement à quoi sert son argent.

La réforme de la fiscalité locale, en particulier de la TH, s'est trouvée au cœur des débats cette année. Certains élus sont partisans de sa suppression pure et simple. Parmi eux, le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius. Comment la remplacer ? Par un autre impôt ou par des dotations d'Etat ? En revanche, la commission sur l'avenir de la décentralisation, présidée par l'ancien premier ministre Pierre Mauroy, propose le maintien de cet impôt, en modernisant ses bases de calcul et en prenant en considération le revenu des contribuables.

Cette TH modernisée irait, dans le cadre d'une spécialisation des impôts locaux, à la commune. De nombreux élus locaux se rallient à cette idée, au moins sur le principe. Au congrès de l'Association des maires de France, fin novembre, le débat sur la fiscalité locale, très suivi, a vu trois anciens premiers ministres, Pierre Mauroy, Michel Rocard et Alain Juppé, s'acc-

order sur le maintien d'une TH réformée. Pour M. Rocard, le début de la « longue marche nécessaire vers la spécialisation des impôts » commence par la révision des bases de calcul, une réforme à haut risque, jamais appliquée depuis trois décennies.

Au vu des transferts prévisibles entre contribuables, les gouvernements successifs ont reculé, bien que ces bases soient - théoriquement - révisées, depuis 1990. Dans la pratique, rien n'a changé. Détail non négligeable : une majoration des frais d'assiette et de recouvrement de 0,4 % avait été décidée, à

Les contribuables, en revanche, peuvent être satisfaits. La suppression de la part régionale allégera les factures de 8 % en moyenne, selon la direction générale des collectivités locales (DGCL). Les taux ont bien été votés par les régions, avec des variations inhabituelles (lire ci-contre), mais le manque à gagner sera compensé par l'Etat. Autre raison de cette baisse généralisée : les départements et les villes de plus de 100 000 habitants ont continué à faire preuve de modération, comme c'est le cas depuis 1997. A l'approche des échéances électorales, les élus pré-

Du bon usage de la suppression de la part régionale

Les conseils régionaux ont voté le taux 2000 de leur taxe d'habitation avant la suppression de cet impôt par le gouvernement, mais certains, apparemment, ont senti le vent tourner. Sachant que les contribuables ne paieraient pas l'impôt et que les compensations versées par l'Etat seraient calculées en fonction des taux de 2000, certains ont subitement relevé leurs impôts... Plus 19,7 % pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus 17,4 % pour la Lorraine, plus 9,9 % dans le Nord-Pas-de-Calais, plus 6,7 % pour l'Aquitaine, plus 4,6 % en Midi-Pyrénées... D'autres modèrent leur hausse, entre 0,7 % (Ile-de-France) et 2,7 % (Poitou-Charentes). Seule Languedoc-Roussillon a diminué son taux de 0,4 %.

Selon la direction générale des collectivités locales (DGCL), certaines régions, comme la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais, partant de très bas, ont procédé à un rattrapage nécessaire. Quant aux autres...

l'époque, pour financer cette opération. Dix ans plus tard, 12 milliards sont donc allés à cette révision fantôme...

FUREUR DES ÉLUS

Lionel Jospin, lors de son discours de Lille, le 27 novembre, s'est gardé de s'engager sur le terrain de la réforme des finances locales, remettant la modernisation attendue à l'après-2002.

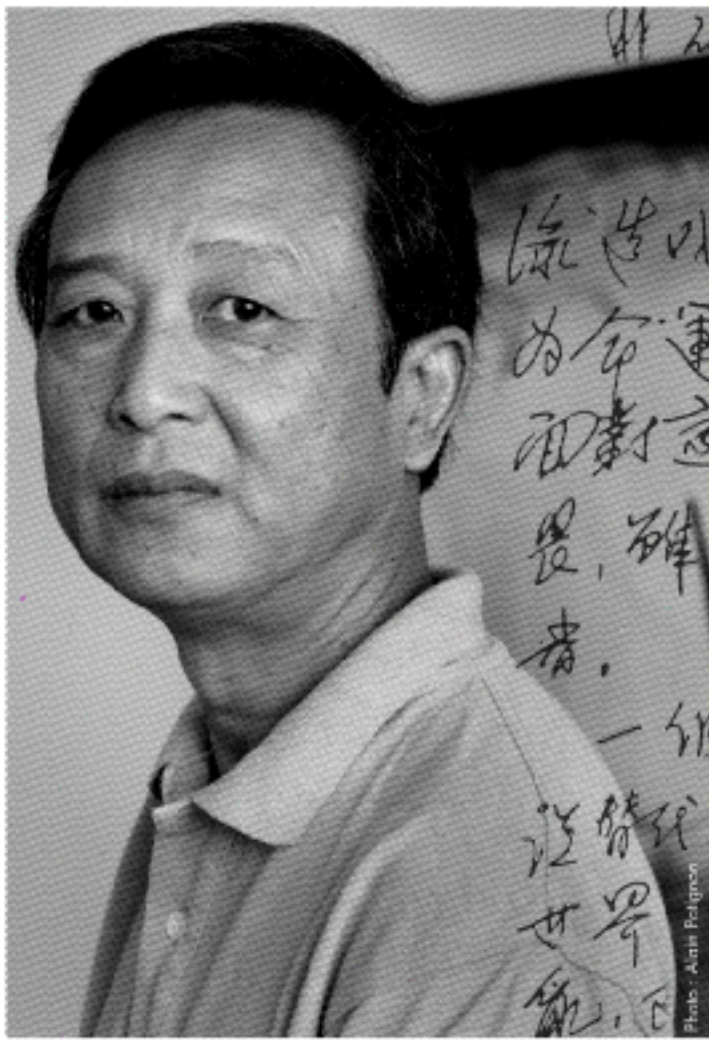
A défaut de refondation, le gouvernement s'est livré à un toilettage, en supprimant la part régionale de la taxe d'habitation. La mesure a déclenché la fureur de nombreux élus locaux, même si la part régionale ne rapporte que 5,5 milliards de francs par an aux conseils régionaux. Mais le principe de l'autonomie fiscale des collectivités a été remis en question, argumenté en substance les élus. Cette position a été renforcée par la suppression de la vignette, impôt départemental, en septembre.

fèrent baisser la pression fiscale, profitant du bon contexte économique, qui automatiquement aboutit à une augmentation des bases. Les élus peuvent ainsi baisser relativement les impôts, tout en maintenant le niveau de leurs ressources, voire en l'augmentant. Le produit de la taxe d'habitation 2000 devrait croître de près de 3 %.

Les villes de moins de 100 000 habitants ont, en revanche, augmenté leurs taux, mais rarement de façon importante. La DGCL insiste sur le fait que les élus qui baissent leurs taux de façon spectaculaire ne sont pas forcément les meilleurs exemples. Une ville dans laquelle les entreprises sont rares ou absentes peut compenser sa faible taxe professionnelle en se reportant, même légèrement, sur la taxe d'habitation.

Gaëlle Dupont

Les talents de la découverte



GAO XINGJIAN

Prix Nobel de littérature 2000 Éditions de l'aube

L'œuvre magistrale d'un artiste complet à la fois peintre, dramaturge, poète et romancier.

Un auteur traqué à Aix-en-Provence par Noël et Liliane Dutrait, édité dès 1995 par Marion Hennebert et Jean Viard à la Tour d'Aigues ; un dramaturge joué en Avignon par Alain Timar et un peintre exposé par Marie-Paule Barbut à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, notre Région.

Sécession dans le fief d'Alassane Ouattara dans le nord de la Côte d'Ivoire

Les habitants ont chassé les fonctionnaires

KONG

de notre envoyé spécial

Il y a toujours les deux mosquées en pisé, charpentées sur des solives et habitées par des chauves-souris. L'une des mosquées date du XIII^e siècle, l'autre remonte au

REPORTAGE

« S'ils disent qu'il est burkinabé et non ivoirien, alors, ici, on est tous burkinabés »

XVII^e. Sur les tombes des marabouts, des chèvres broutent des bouts de papier. Ne sont protégées par un enclos que « la grande porte », la sépulture d'un ancêtre vénéré, et la stèle du « voyageur Moskowitz », membre d'une colonne militaire française d'exploration, qui mourut ici en 1894. Il y a également des cases et leurs greniers, quelques maisons et même des villas en dur, le tout étalé sous l'ombrage généreux des manguiers. Mais Kong n'est plus une sous-préfecture paisible, un souvenir de l'histoire qui expire lentement, épuisant la grandeur du passé. A présent, Kong est une ville « libérée », la première commune de la Côte d'Ivoire à s'être proclamée « en sécession ». Le sous-préfet, les gendarmes et tous les autres fonctionnaires de l'administration centrale ont été chassés. Kong est en état d'insurrection.

Situé à 650 kilomètres de la métropole côtière d'Abidjan, dans la savane du grand Nord, Kong est le fief familial des Ouattara. « Mon arrière-grand-père a signé le premier

traité d'annexion des Français en Côte d'Ivoire », raconte Gaoussou Ouattara, député de Kong depuis vingt ans, d'abord sur la liste de l'ex-parti unique puis sur celle du Rassemblement des républicains (RDR). Le RDR a été fondé, en 1994, par son frère cadet, Alassane, l'ancien premier ministre du président Houphouët-Boigny. « D'accord, Alassane a vécu toute sa vie adulte à l'étranger, mais nous avons le même père et nous nous partageons ici le même toit, lui d'un côté, moi de l'autre. Tout le monde nous connaît », s'irrite Gaoussou, septuagénaire d'une belle verdure. « Comment peut-on prétendre qu'Alassane n'est pas ivoirien ? », ajoute-t-il.

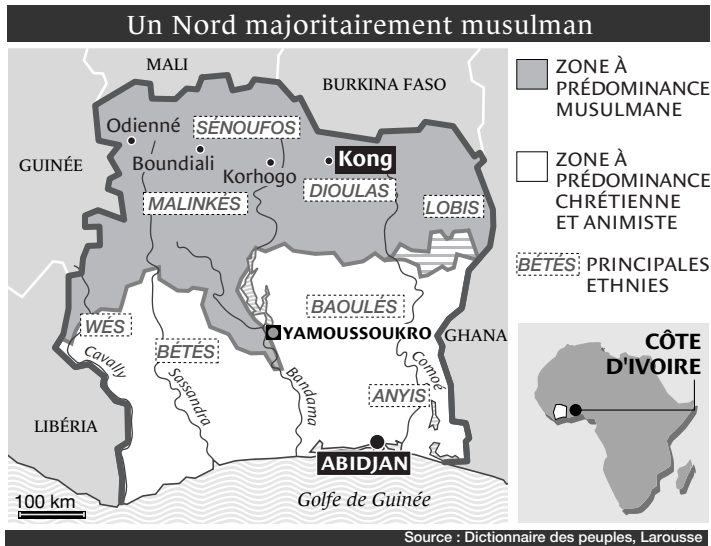
Après avoir été écarté de la présidentielle en octobre, Alassane Ouattara est interdit de se présenter aux élections législatives, qui, sauf décision de dernière minute, doivent avoir lieu dimanche 10 décembre. La Cour suprême a jugé sa nationalité ivoirienne « douteuse »...

allait se présenter aux législatives à Kong. Son frère Gaoussou était prêt à s'effacer. Et comment ne serait-il pas élu ? « Depuis que le scrutin ne se fait plus sur des bases politiques mais ethniques, le RDR est le parti unique à Kong », se félicite le secrétaire communal du parti, Fakari Ouattara. Et d'ajouter : « Tous les parents nous ont rejoints. »

Aussi, le samedi 2 décembre, un grand rassemblement des notables de toute la région devait-il se tenir pour préparer le triomphe du « fils du pays ». Mais, au beau milieu de la nuit, Kong a appris à la radio que la candidature d'Alassane était rejetée. « Les jeunes ont arrêté de danser. Le deuil s'est abattu sur le village, se souvient Gaoussou. Le lendemain, lors de la grande réunion, un chef de terre s'est levé pour dire : "Si là-bas, à Abidjan, ils ne veulent pas d'Alassane, s'ils disent qu'il est burkinabé et non pas ivoirien, alors, nous ici, on est tous burkinabés et on ne veut plus des Ivoiriens". Après ça, c'était fini. » De fait, les jeunes ont pris les armes et sont partis en guerre.

« PERSONNE NE VOTERA »

Le sous-préfet, le médecin et les infirmières à l'hôpital, les professeurs d'école, les agents des eaux et forêts, tous originaires du sud, ont eu à peine le temps de se réfugier à la brigade de gendarmerie que leurs villas de fonction étaient dévastées, pillées jusqu'au chambranle des portes. Puis, l'église de la sous-préfecture est partie en fumée et son toit s'est effondré. Il n'y reste de traces ni de l'autel ni du tabernacle. « Ils cassent nos mosquées, alors on casse leurs églises », criaient les



jeunes en mettant le feu. « C'était une infamie, estime Gaoussou Ouattara. D'autant qu'à Kong les imams assistaient aux messes d'actions de grâce. C'était la Jérusalem de l'Afrique. »

Lundi, après avoir négocié un sauf-conduit, les fonctionnaires « sudistes » et leurs familles ont quitté Kong. Depuis, bien que l'ordre ait été rétabli, les quelques chrétiens qui restent dans cette ville de 5 000 habitants prient chez eux et rasant les murs. Les bâtiments publics abandonnés sont tous intacts. Vêtus d'une toile de jute, armés de fusils artisanaux, les dozos, les chasseurs traditionnels, y montent la garde. Ils guettent, aussi, l'arrivée de l'armée.

Député sortant en même temps que « neuvième souverain de Somafesso », Gaoussou Ouattara préside l'Association des rois et des chefs traditionnels du grand nord, qui recouvre les treize départements septentrionaux de la Côte d'Ivoire. « Si Alassane ne peut pas se présenter, personne ne votera dimanche », assure-t-il, en égrenant le chapelet des villes du nord, de Korhogo à Odienné en passant par Boundiali, où des camps de la gendarmerie, des commissariats et des préfectures ont été attaqués ces derniers jours. Il y a eu des morts. « C'est au-delà de la politique, il y va du statut de nos populations, soutient le frère aîné d'Alassane Ouattara. Nous étions des seigneurs bien avant que les gens du Sud n'aillent à l'école des Blancs. On s'est longtemps tus. Mais, maintenant, on ne se laissera plus commander par eux. C'est fini ! »

LES JEUNES ONT PRIS LES ARMES

A Kong, naguère la capitale d'un empire englobant une bonne partie de l'actuel Burkina Faso, le sang de la population n'a fait qu'un tour. « Si on peut faire ça à Alassane, qu'est-ce qu'on ne pourra pas nous faire, à nous autres ? Déjà, quand les policiers sont de méchante humeur aux barrages routiers, ils déchirent nos cartes d'identité », raconte un habitant.

Jusqu'au vendredi 1^{er} décembre, un espoir subsistait. Certes, Alassane Ouattara avait été « volé » lors de l'élection présidentielle, mais il

perdu son crédit. L'opinion publique philippine est partagée entre l'incrédulité, l'hostilité et le désenchantement.

Le procès du président Joseph Estrada s'est ouvert devant le Sénat philippin

Le chef de l'Etat est accusé de corruption et de favoritisme

Le Sénat philippin, transformé en Haute Cour de justice, juge depuis le jeudi 7 décembre le président Joseph Estrada. Les chefs d'accusa-

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Manifestations de rue, grèves, défilés, rassemblements, la température n'avait cessé de monter à Manille pendant les semaines qui ont précédé le procès pour corruption du président Joseph Estrada qui s'est ouvert, jeudi 7 décembre, devant le Sénat philippin transformé en Haute Cour de justice. Résultat d'une procédure en destitution adoptée en novembre par la Chambre des représentants, ce procès pourrait s'étaler sur plusieurs semaines et son issue est encore incertaine.

Très confortablement élu en 1998 pour un mandat de six ans, M. Estrada est accusé de corruption et de favoritisme. Il est également poursuivi pour avoir trompé l'opinion publique et violé la Constitution. La motion adoptée par la Chambre des représentants lui reproche d'avoir perçu, depuis 1998 et pendant deux ans, plusieurs millions de francs de pots-de-vin sur des jeux illicites, ainsi que 65 % des 30 millions de francs alloués par l'Etat aux producteurs de

tabac. Elle mentionne des spéculations immobilières par le biais d'une société contrôlée par sa famille et qui a construit 36 immeubles à Manille, et l'approbation d'un don de 15 millions de francs prélevés sur les fonds publics en faveur d'une fondation privée administrée par son épouse.

La liste comprend aussi le détournement de 52 limousines de contrebande saisies par les douanes, l'imixtion du président dans une enquête de la Commission des opérations de Bourse visant l'un de ses amis et la non-déclaration, lors de son élection, de sociétés dans lesquelles lui-même, son épouse, ses maîtresses et enfants possèdent des intérêts.

Pour celui qui se veut l'avocat des pauvres, l'addition est lourde. La presse, de son côté, en rajoute en décrivant les propriétés à Manille des maîtresses du président, dont l'une disposerait d'une plage de sable fin autour d'une vaste piscine équipée d'un moteur à vagues. Joseph Estrada, ancien acteur populaire de série B, a encore reconnu en

novembre avoir plusieurs enfants légitimes, auxquels il rend visite « à l'occasion » et dont il assure « la bonne éducation ». Mais, a-t-il ajouté, il mène une vie exemplaire depuis qu'il a été élu président et nie toutes les accusations dont il est l'objet. Il plaidera donc « non-coupable » devant ses juges et se réjouit même de défendre sa réputation.

FRÉQUENTATIONS DOUTEUSES

Toutefois, depuis qu'en octobre l'un de ses anciens compagnons l'a dénoncé après avoir perdu le contrôle de jeux illégaux, les désertions se sont multipliées et la solide majorité présidentielle au sein du Congrès a fondu comme neige sous les tropiques. Le Sénat, qui doit se prononcer à la majorité des deux tiers, est désormais partagé. La Chambre haute comprend 24 sièges, dont deux sont actuellement vacants et neuf seront soumis à un vote en mai 2001, à l'occasion des élections législatives de mi-mandat présidentielle. Les sept sénateurs qui se représenteront alors seront, lors du procès, d'autant plus sensibles à

l'évolution d'une opinion publique partagée entre le désenchantement, l'incrédulité et l'hostilité.

Elu en novembre, le président du Sénat, Aquilino Pimentel, est à la fois un ancien allié d'Estrada et un esprit indépendant. Cet avocat de la lutte contre la corruption a même révélé que Joseph Estrada avait tenté de l'acheter voilà deux ans. Il espère que le procès sera clos avant la fin de l'année, alors que d'autres sénateurs pensent que quelques semaines supplémentaires seront nécessaires.

Joseph Estrada conserve des fans dans le monde pauvre des barrios – les villages philippins – qui n'arrivent pas à gober les accusations avancées contre lui. Mais il n'en compte guère parmi les puissantes grandes familles des Philippines et une influente hiérarchie catholique qui lui reprochent, entre autres, une vie dissolue et des fréquentations douteuses. Franchement hostiles, milieux d'affaires et investisseurs étrangers n'attendent que son départ.

Jean-Claude Pomonti



Stephen Smith



Né le 4 janvier 1940 à Ganzhou, en Chine orientale, Gao Xingjian est un dissident, d'abord victime de la révolution culturelle, puis interdit de publication en 1986 dans son pays. Réfugié politique en France en 1988, il a été naturalisé en 1998.

s'imposer dans un pays d'accueil est difficile. Gao donne de l'espoir. »

Un matin, Olivier, un comédien âgé de vingt-cinq ans, habitant au dixième étage de la tour, croise Gao devant les boîtes aux lettres. Le jeune homme vient de jouer son spectacle, *Rimbaud ou les étreintes de l'orphelin*, à Bagnolet. Il a lu ses pièces de théâtre, « c'est surprenant au niveau des rythmes, des fois ça va vite, des fois ça va lentement. Il mélange l'ancestral et le moderne dans une écriture minimaliste, épurée ». Devant les boîtes aux lettres, il aimerait lui dire tout ça, il n'ose pas. « Pourtant, il a l'air paisible, ouvert, j'attends un peu. Il doit être harcelé. » Il tentera une prochaine fois.

Charlotte, la coiffeuse, a commandé les deux derniers livres et tient absolument à se les faire dédicacer, « on est content de dire qu'il habite dans notre tour. Il le mérite, ce prix : avec tout le mal qu'il s'est donné ». Une autre voisine, Naoako, une accompagnatrice de piano d'origine japonaise, se demande si, en France, le Goncourt n'est pas plus important que le Nobel. Eliane, la comptable, est assez fière de sa fille, qui a acheté et lu *La Montagne de l'âme* avant l'attribution du prix. « On ne savait même pas qu'il était écrit par un voisin. Y a pas marqué l'adresse sur le livre. On est tellement nombreux dans cette tour. » Elle ajoute en baissant le ton : « Et puis les Asiatiques ne sont pas bavards. »

SÉBASTIEN, lycéen d'origine chinoise, s'engouffre dans l'ascenseur en écoutant le groupe américain Off Spring sur son walkman : « Je n'ai pas acheté le livre, la littérature ne m'intéresse pas. Je suis né ici, je suis moins fier que mes amis nés en Chine. Ils considèrent plus la Chine que la France, moi, c'est l'inverse. » Hélène, vingt ans, étudiante en hébreu, dit : « C'est bien, c'est étonnant qu'un Prix Nobel habite à la Noue. Ici, chacun se débrouille dans son coin. Il y a des bandes, mais c'est comme partout : faut pas paniquer. » Elle n'a pas envie de lire Gao : « C'est pas parce qu'il habite là que je dois le lire. Si maintenant on devait se mettre à lire tout ce que les voisins écrivent, on n'en finirait plus. »

Ayman, l'Égyptien, employé dans une sandwicherie à Paris, n'a pas le temps de lire : « Je commence à 7 heures, je rentre à 20 heures, le soir, je regarde la télé. » Maine, mère de famille qui vient du Sahara occidental, attend une traduction en arabe. Esther, comptable dans une entreprise anglaise, lit normalement de la science-fiction pendant les deux heures et demie de trajet qu'elle accomplit chaque jour. Elle se promet d'acheter le roman de Gao. « J'ai lu le résumé. Ça a l'air bien. Je suis heureuse pour lui, c'est émouvant. C'est bien que le commun des mortels, une personne anonyme, ait réussi. Les écrivains surmédiatisés, on se demande parfois s'ils le méritent. » Philippe, écrivain de romans érotiques sous un pseudonyme, aimerait bien organiser un dîner avec Gao : « J'ai une amie qui connaît des peintres chinois, on pourrait les faire se rencontrer. » Irène, agent immobilier, fait visiter des appartements : « Je ne manque pas de préciser qu'un Prix Nobel habite dans la tour, c'est sympa. »

Au centre social, un dimanche soir, Maurice, un habitant du quartier, organise une soirée cabaret avec une chanteuse et des musiciens à la clarinette et à l'accordéon. L'un d'eux essaie de plaisanter : « J'espère que ma voiture est toujours là. » Personne ne rit. Maurice a l'intention d'inviter Gao en janvier au centre social pour faire une fête et l'entendre parler de littérature. En attendant, il a pondu un tract invitant les habitants de la Noue à adresser à Gao un message de félicitations : « Nous tous, habitants de la Noue, quartier trop souvent présenté négativement, sommes fiers de compter Gao parmi nous. (...) Nous sommes fiers de cette distinction, fiers d'appartenir à cette communauté où, par-delà les différences, une forme d'harmonie et d'entente règne. » Yahia, vingt-trois ans, étudiant, regrette, lui, que Gao ne vienne pas taper dans le ballon au club de foot qu'il vient de créer, et qui rassemble des joueurs « de toutes les ethnies et toutes les générations ».

La cité de la Noue a décidé de laisser son écrivain tranquille, « il a trop de pression ». Gao ne veut plus recevoir de journalistes, plus donner d'interviews. Au dix-huitième étage de la tour, il retrouve ses esprits en contemplant la vue de Paris. Il met la dernière main au discours qu'il prononcera le 8 décembre à Stockholm, quand il recevra le prix.

Dominique Le Guilledoux

PHOTOS OLIVIER ROLLIER

L n'en revient pas. Moroine, seize ans, explique à un copain : « C'est chaud, on a un Prix Nobel dans la cité. C'est comme Einstein, sauf que c'est en littérature. Moi je kifferais d'avoir celui de la Paix. » Son copain écrit le

nom de Gao Xingjian sur un bout de papier, le nom de son roman *La Montagne de l'âme*. « Je vais dire à ma prof de français : "le Nobel c'est mon voisin". Ça va le faire. » Dehors, des enfants, encadrés par Régis, un artiste plasticien, ramassent des planches de bois, des morceaux de ferraille abandonnés au pied des tours. Régis leur apprendra à faire des sculptures ou à construire des meubles. Une Chinoise sort d'un dortoir collectif de clandestins aménagés dans un ancien magasin, un bébé sous le bras. Le soleil se couche et, de la dalle de la cité de la Noue, on peut admirer une vue panoramique de Paris, le Panthéon, la tour Eiffel, irradiés de rouge. En contrebas, des caravanes de Gitans et l'autoroute A 3. Gao Xingjian habite à Bagnolet, au dix-huitième étage d'une tour qui en compte trente.

Au début, Hyacinthe, le gardien, croit à un gag. Il mange son sandwich quand un journaliste à moto sonne à la barrière à l'entrée de la dalle. « Ouvrez-moi, je viens voir le Prix Nobel dans votre immeuble ». « Non, on n'a pas de Nobel ici. » Très vite, une ruée de cameramen, de photographes s'engouffrent dans l'immeuble. Hyacinthe se dit : « Ben dis donc, c'est donc vrai son truc. Oh là, là, c'est la joie ! » Pour Hyacinthe l'Ivoirien, Gao pourrait être papou, français de souche ou américain, qu'importe l'origine, le prix révèle « un type courageux, qui s'est surpassé. Il a vécu une lutte intérieure pour accoucher d'une œuvre. Ça doit être terrible tous ces efforts ». Hyacinthe s'est senti lui-même « un petit peu Nobel quand même ». Comme d'autres habitants de la tour, il se demande quelle somme d'argent il a touché. « Il y a des bruits qui courent. On parle de millions. On ne sait pas. » Hyacinthe a aménagé une boîte spéciale pour le courrier : « Ça écrit de partout, j'ai découvert des pays que je ne connais-

Le Nobel, c'est mon voisin

Comme Hyacinthe, le concierge, tous les habitants de la cité de la Noue, à Bagnolet, se sentent « un petit peu Nobel quand même ». Leur voisin, Gao Xingjian, habite au dix-huitième étage d'une tour anonyme

sais pas. » La Suède a envoyé un bouquet de fleurs géant. Ce qui force l'admiration de Hyacinthe, c'est que Gao n'a pas changé d'un iota : « Il fait toujours ses courses à Auchan. »

Sur le palier de Gao, une voisine a collé un autocollant à sa porte qui affirme : « Jésus donne la paix ». En face, des jeunes viennent régulièrement occuper l'escalier de service, c'est leur « squat », qu'ils ont tagué de divers noms : « Noue, section caille- ra », « Interdit à la police », « Bagnolet en force ». Un soir, bien avant que Gao Xingjian n'obtienne le Nobel, Azzedine, l'animateur du centre socioculturel, surprend plusieurs d'entre eux dans le « squat » et leur explique qu'en face, loge un peintre et un grand écrivain. « Ouais, on y va, on rentre avec toi. » Azzedine et les jeunes sonnent à la porte de Gao. Celui-ci leur propose de boire un thé. Les jeunes se retrouvent comme des mômes, complètement intimidés et finalement, refusent d'entrer. Depuis, quand ils croisent Azzedine, ils n'arrêtent pas de s'exclamer : « Le Chinois, il est Prix Nobel ! »

Azzedine, lui, savoure sa victoire dans son bureau du centre social. En 1999, il se plonge dans *La Montagne de l'âme*. « C'était hyper spirituel, hyper profond, les mots, comment il les tourne ! J'étais sur le cul. Tout de suite, j'ai compris que j'avais affaire à un Prévert, à un nouveau style », se hasarde-t-il. Il découvre la peinture de Gao, organise une exposition au centre social : « Lui, avec du noir et gris, il arrive à faire des choses magiques. » A

l'exposition, des danseurs de hip-hop se mélangent aux écrivains publics, aux « mamans qui ne savent pas lire », aux enfants. « Regarde là, on voit un poisson. » « Mais non, c'est un œil. » Le dessin d'une bâtisse est une illusion : si on regarde de près, on découvre un musicien, son piano formant le toit de la maison. « Ses tableaux sont comme des rêves, tout arrive et se mélange en noir et blanc. » Azzedine en est convaincu : l'habitant du dix-huitième étage de la tour est « un grand bonhomme, un grand écrivain, un grand peintre ».

Il met des tracts annonçant l'exposition dans toutes les boîtes aux lettres, il alerte les professeurs du lycée et du collège, « on a un grand à côté de chez nous ». Il n'obtient pas de réponse. Le jour de l'annonce du prix Nobel, il se précipite à la Fnac, achète cinq livres de Gao, qu'il revend aussitôt « sans faire de bénéfices ». « Il n'a pas changé, se réjouit-il. Il ne court pas derrière l'argent, ni la notoriété. Quand il nous a confié ses tableaux, il n'a pas flippé. Il y a toujours de la lumière allumée chez lui, il continue de travailler la nuit. Il marche à pied, il ne roule pas en Rolls. Il est hyper-humble. »

Dans les années 70, la cité de la Noue a été un « rêve » d'urbaniste. A deux pas de l'échangeur de Bagnolet et de l'autoroute A 3, on voulut bâtir un « Manhattan de l'Europe », selon l'expression d'un de ses habitants. Des tours et des barres d'immeubles ont poussé sur une dalle qui recouvre 35 000 mètres carrés d'une

zone industrielle en sous-sol. Les entreprises se sont installées, puis sont parties. « Le quartier a été livré à lui-même pendant vingt ans. Malgré ce laisser-aller, il n'y a pas eu de gros problèmes », souligne Marie-Catherine, une militante du quartier. Quatre mille habitants issus de trente nationalités différentes cohabitent. La plupart sont propriétaires. A l'achat, les appartements privés ne sont pas chers, mais les charges peuvent atteindre 2 500 francs par mois. Il arrive que des familles n'arrivent plus à payer. Elles sont expulsées, les appartements mis aux enchères sont rachetés par les marchands de biens qui les revendent en ayant spéculé.

DES habitants se sont attelés à démêler l'écheveau juridique de la copropriété afin de débusquer d'éventuelles négligences, voire des escroqueries. D'autres, sur une initiative du centre social, ont décidé de planter des fleurs et des arbres dans les innombrables bacs qui traînaient vides le long des coursives. La dalle, elle, est fissurée de partout, des tuyauteries n'ont pas été enterrées. L'autoroute A 3 sera bientôt recouverte. Un parc de 25 hectares sera aménagé en bas des tours.

Au pied d'une tour, deux Chinois travaillent sur leur machine à coudre dans une odeur de cuisine, au milieu de cartons, de poussettes d'enfants. Gao ? « Connais pas. » Ils ne parlent pas français. Dans un autre atelier, aménagé dans une ancienne boutique, on a remplacé les vitres par des

planches en contre-plaqué. L'année dernière, une bande de gamins de Montreuil, à peine âgés de treize ans, ont tout cassé à coups de bannes de base-ball. La police a fait fermer quelques ateliers en 1999. D'autres ont ouvert depuis. Les nouveaux arrivés dorment dans la chambre froide d'un ancien café. Des Vietnamiens, eux, se sont mis dans la restauration sauvage et livrent à domicile des plats cuisinés.

Dans son appartement de la Noue, Lin Minggang, peintre chinois, ami et voisin de Gao se réjouit : « Les gens de la cité ne se doutaient pas qu'on avait une culture, que quelqu'un d'aussi intelligent habitait ici. Ils vont peut-être réaliser que les Chinois ne travaillent pas seulement dans les restaurants ou la confection. Gao montre un autre visage. » Le jour de l'annonce du prix, il a crié de joie tout seul dans son appartement. « C'est vraiment un penseur, son cerveau fonctionne tout le temps. Que ce soit en peinture, au théâtre ou dans le roman, il réussit tout ce qu'il entreprend. » Ce qui est précieux avant tout, c'est le métissage. Pétri de l'influence du nouveau roman français et du théâtre de Beckett, Gao écrit sur la Chine. « Deux mondes complètement différents se rencontrent grâce à Gao, et c'est la première fois. Le monde est devenu petit. C'est important d'ouvrir son cœur à d'autres cultures, plutôt que d'en avoir peur. » Gao est devenu un symbole pour les Chinois impliqués dans la vie artistique. « Depuis ce prix, on en parle tout le temps entre nous. Pour un étranger,

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Le pouvoir dans l'Europe

COMME par effraction, les quinze chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Nice jusqu'à dimanche 10 décembre sont entrés dans le vif du sujet. Ils se sont attaqués à la réforme des institutions européennes : taille de la Commission, pondération des voix, vote à la majorité qualifiée, coopérations renforcées. Derrière ces expressions ésotériques se cache en fait la question fondamentale que les Quinze n'osent pas aborder de front : où se trouve le pouvoir dans l'Union européenne et qui l'exerce ? Dans l'Europe des Six et dans l'esprit des Pères fondateurs, la réponse était relativement simple. Le pouvoir était transféré par étapes vers la Commission de Bruxelles qui représentait les intérêts communautaires.

Aussi longtemps que l'Europe était un simple marché commun, le système pouvait fonctionner. En élargissant son champ d'action, elle est devenue un empilage d'institutions de plus en plus complexes dont les rapports ont été fixés par ajouts successifs. Non seulement la mécanique est opaque pour n'importe quel citoyen européen, mais tout le monde s'accorde à penser qu'elle ne peut pas tourner dans une Europe élargie à vingt-cinq ou trente Etats, alors qu'elle est déjà pratiquement paralysée avec quinze membres. Soutenue par ses partenaires, la présidence française s'est bien gardée de poser dans sa brutale simplicité la question du pouvoir dans l'Union européenne, préférant limiter ses ambitions aux institutions pour ne pas, disait-on, « charger la barque ».

Le calcul était doublement erroné. D'une part, il aurait sans doute été plus facile de régler ces problèmes - qui avaient été laissés en suspens à l'issue du Conseil européen d'Amsterdam en 1997 - en les replaçant dans un contexte plus vaste qui aurait agrandi l'éventail des compromis. D'autre part, ces « reliquats » d'Amsterdam eux-mêmes soulèvent implicitement la question du pouvoir que l'on refuse officiellement de poser sans pour autant éviter les crispations. Car, derrière les négociations byzantines sur le « décrochage » franco-allemand ou sur la « rotation parfaite » et le « plafonnement différé » des commissaires, ce qui est en jeu c'est le rapport des forces entre la France et l'Allemagne, la répartition du pouvoir entre les grands et les petits pays, la relation entre le communautaire (Commission) et l'intergouvernemental (souveraineté des Etats), la possibilité d'une avant-garde, voire d'un directoire qui ne dirait pas son nom, et de l'Europe à deux vitesses, la distribution des compétences entre les différents niveaux d'intervention depuis l'Union jusqu'aux collectivités locales... Bref, tout ce qui relève d'une Constitution dont la discussion est cependant remise à plus tard.

Il est inconséquent de déplorer le désintérêt des citoyens pour l'Europe qui va de pair avec le manque de légitimité démocratique et, en même temps, de refuser un large débat sur l'organisation du pouvoir dans une institution qui, sans être un super-Etat, a de plus en plus d'influence sur la vie des Européens.

La Roumanie face aux fantômes de son passé

UN DÉASTRE. Ce mot décrit, à lui seul, l'état actuel de la Roumanie. La poussée surprenante du mouvement extrémiste risque de déstabiliser celui des pays de l'Europe ex-communiste qui a le plus de peine à effectuer sa transition économique et politique. Le premier tour de l'élection présidentielle roumaine, dimanche 26 novembre, a donné comme gagnants Ion Iliescu (37 %), président de 1990 à 1996, et l'extrémiste Corneliu Vadim Tudor (28 %). Ils s'affronteront au deuxième tour, prévu le 10 décembre. L'éventualité que Vadim Tudor soit élu président est à prendre très au sérieux.

Cet homme, qui, selon les sociologues, était brocardé par deux Roumains sur trois avant les élections et devait recueillir tout juste 10 % d'après les sondages, est parvenu à mobiliser en sa faveur presque un tiers de l'électorat. Comment expliquer le succès de ce bolide électoral, qui balaie tous les partis sur son chemin, quelle que soit leur tendance politique ? Au moment où Ion Iliescu, en campagne électorale, sillonnait le pays, Vadim Tudor écrivait ses pamphlets à Bucarest. Il a suffi qu'il apparaisse sur

les écrans de télévision et qu'il crie « *A bas la mafia !* » pour gagner la deuxième place à l'élection présidentielle.

Certes, les Roumains en ont vu d'autres. Depuis la chute de Ceausescu, il y a onze ans, le niveau de vie a constamment baissé. La Roumanie que Ion Iliescu a dirigée a manqué le chemin des réformes et a succombé à la corruption. Fin 1996, après avoir suscité l'enthousiasme, le chrétien-démocrate Emil Constantinescu et sa coalition de centre droit se sont enlisés dans les mêmes problèmes. Les quatre partis de la coalition ont passé plus de temps à se déchirer qu'à mettre en œuvre la réforme économique. Seul événement marquant de cette période : le démarrage, en février, des négociations d'adhésion à l'Union européenne. Ce cadeau offert par Bruxelles n'était pas justifié par les faibles performances de la Roumanie. C'était plutôt une récompense accordée au pays pour sa politique pro-occidentale pendant les frappes aériennes en Yougoslavie.

La poussée extrémiste s'explique-t-elle seulement par l'échec de la réforme économique ?

Cette thèse n'est guère défendable. Car une crise économique encore plus dure a secoué la Bulgarie voisine en 1996, mais ce pays, quatre ans plus tard, frappe aux portes de l'Europe, et on les lui ouvre. En se tournant vers l'extrémisme, la Roumanie risque de les voir se fermer. Comment comprendre les paradoxes de ce pays ? Ainsi, à Timisoara, ville mythique liée à la chute de Ceausescu, située en Transylvanie, région la plus riche, la plus cultivée et la plus occidentale du pays, Vadim Tudor devance tous les autres candidats. Les jeunes de dix-huit à quarante-cinq ans, ceux-là mêmes qui militaient pour l'opposition anticommuniste en 1996, font confiance, aujourd'hui, à ce passionné de poésie et de religion qui leur promet de gouverner le pays à la mitrailleuse.

MIEUX VIVRE

L'ultranationalisme roumain remonte à l'entre-deux-guerres. A l'époque, la Garde de fer, mélange de patriotes et d'extrémistes baptisés « légionnaires », s'est tournée vers l'Allemagne de Hitler. Après avoir connu une période d'extrême droite, la Roumanie a basculé dans l'autre extrême : le communisme imposé par les tanks soviétiques. Mais le communisme roumain s'est transformé en une des pires dictatures d'Europe, différant en cela des autres pays, à l'exception de l'Albanie. La Roumanie va-t-elle revenir aux fantômes de son passé ?

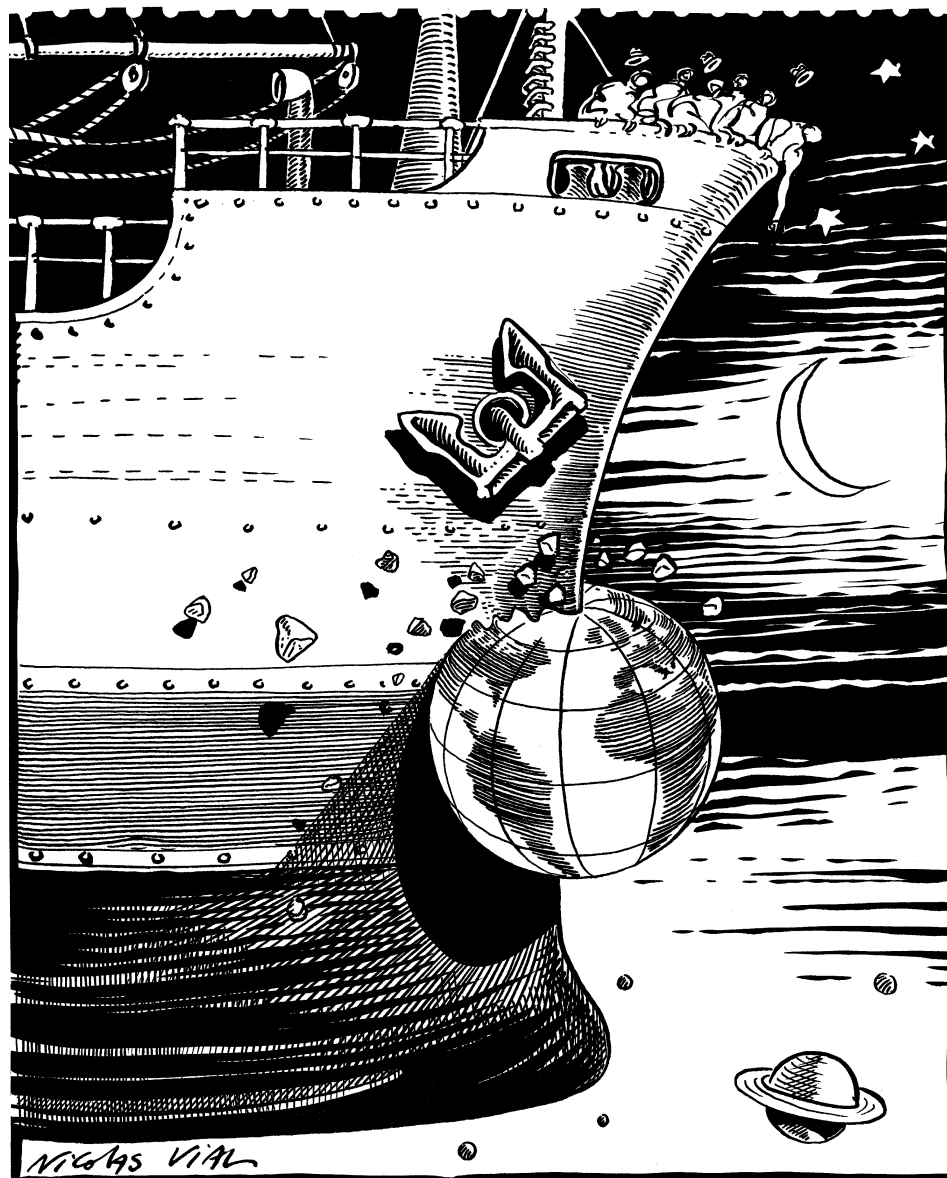
Pourtant, qualifier Tudor d'extrémiste de droite, comme une bonne partie de la presse internationale l'a fait, est sans doute un cliché réducteur. N'est-il pas capable, en l'espace de quelques secondes, d'être de droite, de gauche ou du centre ? Grâce à son discours justicier, il prend des voix dans les viviers de tous les partis politiques, peu importe leurs tendances. Face à lui, Ion Iliescu, soixante et onze ans - soit vingt de plus que son adversaire -, accusé de néo-communisme, semble usé par sept années de pouvoir.

Qui peut freiner l'ascension de Vadim Tudor ? Les hommes politiques ? Ils ont fait preuve d'amateurisme et n'ont rien voulu apprendre de leurs erreurs. Les intellectuels ? Ils vivent pour la plupart dans une tour d'ivoire, comme à l'époque communiste. Pour eux, la politique, pourrie par définition, ne mérite pas d'efforts. La population ? Elle veut mieux vivre, peu importe le prix à payer. Le paradoxe de la crise politique roumaine fait que Ion Iliescu et son parti apparaissent comme les seuls capables de relever le défi. Celui qui fut le dirigeant de la Jeunesse communiste à l'époque de Ceausescu, avant d'être éloigné de l'entourage du dictateur en 1971 pour s'être opposé à sa « révolution culturelle », a réussi, à la tête d'une conspiration, à le faire tomber en décembre 1989. A l'époque, il se posait comme l'homme d'une transition lente et ambiguë. Aujourd'hui, comparé à Vadim Tudor, il a la stature d'un paisible démocrate.

A Bucarest circule l'idée que Ion Iliescu préfère une confrontation avec l'extrémiste Vadim Tudor plutôt qu'avec un candidat de droite. Selon ses détracteurs, cela lui permettrait de blanchir son passé que beaucoup ont tendance à voir trop rouge. Il reste que l'ancien président est désormais le seul en mesure de faire obstacle au candidat extrémiste. Quant aux Roumains, il leur faut méditer l'adage suivant : ceux qui n'ont rien appris de leur histoire sont condamnés à la revivre.

Mirel Bran

Impact par Nicolas Vial



L'Allemagne, puissante et fragile

Suite de la première page

L'Allemagne est réunifiée ; elle a transporté sa capitale à Berlin ; elle a des institutions démocratiques qui ont fait leurs preuves en résistant à des crises politiques et économiques ; elle s'est réconciliée avec l'ensemble de ses voisins. Et c'est justement parce qu'elle est démocratique et réfractaire à toute velléité expansionniste qu'elle peut de nouveau, sans complexes, défendre ses intérêts nationaux. C'est parce qu'elle apparaît insoupçonnable qu'elle n'a plus besoin d'avancer derrière le parapet de l'Europe ou de la coopération franco-allemande.

L'ancien chancelier Helmut Schmidt vient, à quatre-vingt-deux ans, de publier un nouveau livre sur l'Europe ; il continue de penser que, pour des raisons historiques, l'Allemagne doit toujours laisser à la France la préséance et le soin de mettre en avant les propositions communes. Les dirigeants allemands des générations suivantes n'ont pas la même crainte de susciter des réactions de rejet. Gerhard Schröder préfère parler de « *défense éclairée de nos propres intérêts* ». Et dès son arrivée au pouvoir il a mis ses principes en application en réclamant une diminution de la contribution allemande au budget communautaire. Il n'a pas réussi en 1999, mais il n'a pas renoncé. Aussi a-t-il demandé à mots cou-

verts, avant le conseil européen de Nice, que l'Allemagne ait plus de voix que les autres grands pays de l'UE, parce qu'elle est plus peuplée, qu'elle a l'économie la plus puissante et qu'elle apporte la plus grosse part du budget européen.

Le changement de génération n'explique pas tout. Il coïncide avec une transformation profonde de la géographie européenne, marquée par la réunification allemande et la fin de la division du continent. L'Allemagne n'est plus cette « *démocratie postnationale au milieu d'Etats-nations* », dont parlait l'historien bonnois Karl Dietrich Bacher à propos de la République fédérale. Elle est devenue un Etat-nation démocratique parmi d'autres, avec les mêmes caractéristiques que ces Etats-nations européens qui continuent à défendre des restes de leur souveraineté après en avoir transféré des pans entiers à l'Union. Elle a le même degré de souveraineté que ses partenaires. Pas plus, mais pas moins. Cette forme de normalisation s'est manifestée de manière emblématique par deux fois l'année dernière, quand l'Allemagne a participé aux côtés de ses alliés à la guerre du Kosovo et quand la coalition « rouge-vert » a réformé le code de la nationalité pour européeniser le droit du sang germanique.

Il eût été étonnant que cette transformation, liée tant à l'environnement international qu'à la tentative d'intégration de 16 millions d'Allemands de l'Est, se passe sans crise d'identité. La réunification a relancé la question récurrente de l'histoire des Allemands : qui sommes-nous ? Parce que les Allemands de l'Est sont arrivés avec une histoire particulière qui

renvoyait à l'expérience d'une autre dictature (avec la négation du nazisme, dont la RDA avait refusé d'assumer l'héritage), à un moment où les Allemands de l'Ouest cherchaient, consciemment ou non, à s'émanciper du poids de l'héritage assumé.

Le discours de l'écrivain Martin Walser contre la « *massue morale* » que constitueraient encore Auschwitz et la Shoah, avec lesquels les partenaires exerceraient leur chantage sur l'Allemagne, ou la polémique du philosophe Peter Sloterdijk contre le chef de l'école de Francfort, Jürgen Habermas, et contre l'« *hypermorale* » de la République de Bonn, ont manifesté cette volonté de rupture avec une mauvaise conscience tellement affichée et revendiquée qu'elle en devenait une forme d'orgueil. Les Allemands, indépensables dans le crime comme dans le repentir.

UN DRAME RÉVÉLATEUR

Un drame dans la petite ville de Sebnitz vient de révéler une fois encore la fragilité de l'image que les Allemands ont d'eux-mêmes. Un garçon de six ans, Joseph Abdulla, d'origine germano-iraquienne, a-t-il été battu et noyé par un groupe de skinheads sans que la centaine de personnes présentes ce jour-là à la piscine s'interposent ou préviennent la police ? L'affaire fut classée pendant trois ans, jusqu'à ce que la famille trouve des témoins pour affirmer que l'accident était un crime. L'Allemagne de l'Ouest s'est émue ; les Allemands de l'Est se sont sentis cloués au pilori. Dans quel pays sommes-nous pour qu'un tel crime puisse se produire au vu et au su de badauds qui détournent le regard, comme nos pères et

grands-pères l'avaient détourné quand les nazis déportaient les juifs, se demandaient la presse et les hommes politiques, lancés dans une campagne contre l'extrême droite.

Quand il est apparu que l'histoire du petit Joseph n'était peut-être pas aussi simple, que les témoignages tardifs avaient peut-être été inspirés par les parents, que les suspects arrêtés puis relâchés n'avaient aucun lien avec le milieu skinhead, la formulation de la question a changé, pas sa brutalité : dans quel pays sommes-nous pour que nous ayons pu croire qu'un tel crime et une telle indifférence aient été possibles ?

Que la mort du petit Joseph Abdulla soit un simple fait divers ou un crime odieux, les réactions qu'elle a suscitées montrent combien, même dans une Allemagne normalisée, réunifiée, décomplexée, la blessure de l'Histoire reste profonde et prompte à se réveiller à la première alerte. Combien les Ossis pourraient devenir très vite les boucs émissaires de toutes les turpitudes allemandes. Elles donnent tort à tous ceux qui voudraient tirer un trait sur le passé ; elles sont un avertissement aux forces politiques qui cherchent dans le « *patriotisme* » ou la « *culture allemande de référence* » le substitut à un programme électoral, comme si cinquante ans de démocratie avaient lavé certains mots de leur pesanteur passée.

Aujourd'hui comme hier, la conscience nationale de l'Allemagne ne peut se forger que dans une confrontation ouverte avec l'Histoire. En ce sens, elle ne fait pas exception.

Daniel Vernet

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les protestations de la Chine contre la France

L'AGENCE COMMUNISTE chinoise nouvelle a diffusé, mercredi, une information dénonçant de « *nouvelles violations* » du territoire de la République populaire par les forces françaises d'Indochine. La multiplication des protestations de la Chine communiste ne manquera pas de retenir l'attention. On peut penser que les accusations portées par les autorités de Pékin contre le corps expéditionnaire pourraient servir à justifier une intervention directe des forces communistes chinoises aux côtés du Vietnam.

La nomination du général de Lattre de Tassigny au poste de haut commissaire de France en Indochine est considérée dans les milieux nationalistes de Saïgon et de Hanoï, affirmant des dépêches d'origine anglaise et américaine, comme « *une mise en veilleuse de la solution politique du problème*

franco-vietnamien ». La concentration des pouvoirs civils et militaires entre les mains d'un officier général peut provoquer la méfiance de certains Vietnamiens.

C'est pourquoi on tient à insister dans l'entourage de l'empereur Bao Dai sur l'importance de la nouvelle convention militaire franco-vietnamienne qui a été signée vendredi 8 décembre à Saïgon et qui prévoit la constitution d'une armée nationale vietnamienne placée sous le commandement direct de l'ancien souverain. Cette armée, qui comprendrait finalement cinquante mille hommes, serait le symbole évident de l'indépendance du pays. En assurant la pacification à l'intérieur, elle permettrait aux forces françaises de se concentrer sur la frontière et de protéger l'Indochine contre l'invasion.

(9 décembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfiches : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La hausse de la production et le ralentissement de la croissance provoquent une baisse du pétrole

Les pays exportateurs craignent une crise de surproduction

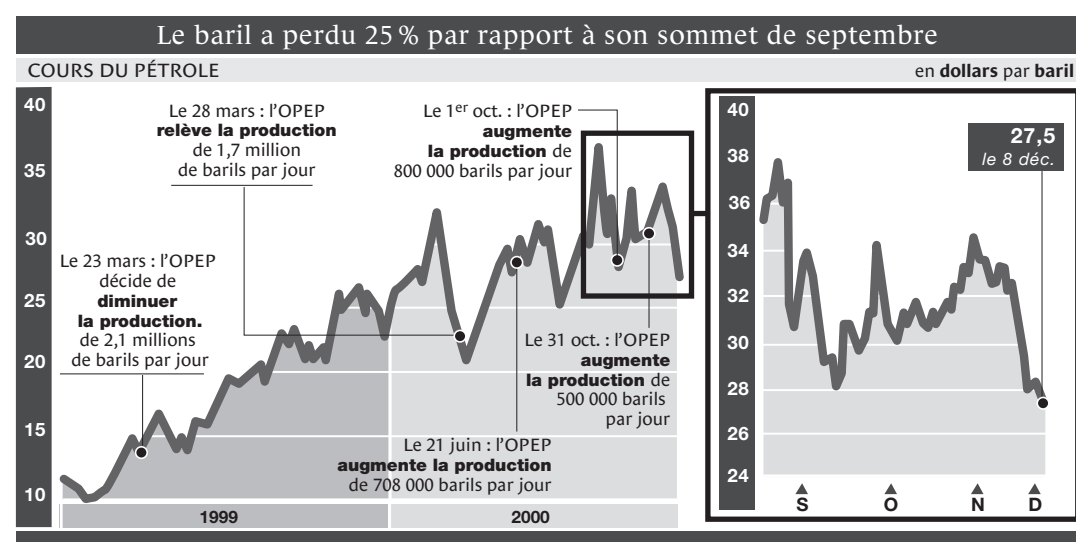
Après vingt mois de hausse quasi ininterrompue, les prix du pétrole ont commencé à refluer depuis la mi-novembre. A Londres, le Brent, qualité

de référence de la mer du Nord, se négociait, jeudi 7 décembre, à 27,5 dollars, son plus bas niveau depuis le mois d'août. L'augmentation de la pro-

duction, l'automne exceptionnellement doux dans les pays industrialisés et le ralentissement de l'économie mondiale expliquent ce reflux.

APRÈS VINGT MOIS de hausse quasi-ininterrompue des prix du pétrole, le mouvement s'est interrompu. Les cours du baril ont commencé à refluer, à la mi-novembre, revenant le 1^{er} décembre sous les 30 dollars, un niveau méconnu depuis l'été. A Londres, le « Brent » qualité de référence de la Mer du Nord se négociait, jeudi 7 décembre, à 27,5 dollars, et à New-York, le « light sweet crude » échéance janvier se traitait à 29,50 dollars. Depuis plusieurs semaines, les pays producteurs de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) affirment que l'offre est abondante sur les marchés, supérieure à la demande. Le cartel redoute les risques de surproduction de brut, qui pourraient précipiter une chute des cours à la fin de l'hiver, surtout si l'économie américaine atterrirait brutalement.

« Le fait que les marchés n'aient pas réagi à la menace irakienne de suspendre les exportations prouve que nous assistons au début d'un retournement de tendance », explique Xavier Boy de la Tour, directeur de la stratégie à l'Institut français du pétrole. Jusqu'alors toute menace de Bagdad de fermer les vannes provoquait une tension sur les prix. Cette fois, malgré un passage à l'acte – les livraisons étant interrompues depuis le 1^{er} décembre –, les marchés sont demeurés indifférents. Ils sont restés d'autant plus impavides, qu'immédiatement, les Saoudiens, premier producteur mondial, se sont déclarés prêts à compenser le manque de production. « L'Arabie Saoudite mène des consultations avec les pays de l'OPEP et l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en tant que représentante des pays consommateurs, pour évaluer la situation actuelle sur le marché », déclarait, le 2 décembre, le ministre du pétrole Ali Naïmi. Cette déclaration illustre la volonté affichée lors de la rencontre entre pays producteurs et consommateurs à Riyad, en novembre, de stabiliser les cours autour des 25 dol-



lars et d'éviter les fluctuations brutales des prix.

Soumis, depuis dix ans, à un embargo par les Nations-Unies, l'Irak, quatrième exportateur de l'OPEP, a vu ses ventes de brut strictement règlementées dans le cadre d'un programme appelé « pétrole contre nourriture ». Les modalités de cet accord sont revues tous les six mois, provoquant à chaque fois des tensions à l'approche des discussions. Mardi 5 décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté une résolution prolongeant ce programme humanitaire et a accordé une réserve de liquidités de 600 millions d'euros pour financer directement la maintenance de son industrie pétrolière délabrée. Cette décision est considérée par les opérateurs sur le marché comme un geste d'apaisement vis à vis du régime de Saddam Hussein, qui n'a pas encore donné son aval.

Sur le fond, la reconstitution des stocks est sans doute l'un des éléments majeurs expliquant le retournement de tendance sur le marché. Jusqu'alors les pays consommateurs déplorait la faiblesse de leurs réserves qui ne leur permettaient pas d'atténuer dans un sens

ou dans un autre les fluctuations de prix. Mardi, l'Institut américain du pétrole (API) annonçait une baisse des réserves de pétrole brut.

MÉCANISME DE RÉGULATION

Il était contredit le lendemain par le Département américain de l'Énergie (DoE), qui, pour la première fois, constatait une forte hausse des stocks américains de produits pétroliers. « On estime actuellement à 2,5 millions de barils par jour, l'excédent de production par rapport à la consommation mondiale », souligne M. Boy de la Tour, rappelant que ce mouvement de reconstitution des stocks a démarré dès le mois d'avril. Resté longtemps inaperçu, il s'est amplifié au fur et à mesure que l'OPEP augmentait son débit.

Par quatre fois, cette année, les onze membres du cartel ont relevé leur production, pour tenter de contenir l'envolée des prix. En mars, l'OPEP a conçu un mécanisme de régulation des prix. Ce système prévoit une augmentation de 500 000 barils/jour, dans le cas où leur prix de référence du baril (composé de plusieurs qualités de pétrole) reste supérieur à 28 dollars,

pendant vingt cotations successives, et une diminution de la même quantité, si le prix de référence chutait en dessous de 22 dollars.

En vertu de ce mécanisme, les membres du cartel ont déjà augmenté leur production en octobre et en novembre. Si la situation perdure, ils vont devoir tester sa solidité pour soutenir les cours. Jeudi 7 décembre, le président vénézuélien Hugo Chavez a enjoint son ministre de l'énergie, Ali Rodriguez, de discuter avec les pays membres de l'OPEP afin que les cours du pétrole « ne tombent pas davantage ». L'exhortation a d'autant plus de poids, que M. Rodriguez, actuel président de l'OPEP deviendra en janvier secrétaire général de cette organisation. Pour l'instant la prochaine rencontre du cartel est fixée le 17 janvier.

Sur les marchés, les analystes ne s'attendent pas, sauf imprévu, et malgré les signes de plus en plus nombreux de ralentissement de l'économie mondiale, à une chute brutale des cours. D'autant que si novembre a été très doux, un hiver rigoureux ne peut être exclu.

Dominique Gallois

Le ralentissement de l'économie américaine menace les banques européennes

LA DÉCLARATION de la deuxième banque américaine, Bank of America, qui a annoncé, mercredi 6 décembre, que ses créances douteuses avaient beaucoup progressé au quatrième trimestre de l'année 2000, a dû provoquer quelques réactions au sein des états-majors des grandes banques européennes. Ils ne peuvent pas ignorer les chiffres récemment soulignés dans une étude publiée par les deux analystes bancaires vedettes de la banque JP Morgan, Romain Burnand et Stuart Graham.

Se référant à un rapport de la Réserve fédérale, la banque centrale des Etats-Unis, ils soulignent que les banques étrangères détiennent 40 % des crédits syndiqués accordés aux entreprises américaines. Il s'agit des

prêts de plus de 20 millions de dollars (22,5 millions d'euros) partagés entre au moins trois institutions. Ces banques sont surtout européennes, les japonaises s'étant largement retirées du marché américain au cours des dix dernières années.

Selon les estimations de JP Morgan, les banques qui détiennent la plus forte proportion de leur portefeuille de crédits en Amérique du Nord, sont : la Société générale, avec 30 % de son portefeuille (39,2 milliards de dollars à fin 1999), la banque néerlandaise ABN Amro, avec 27 % de son portefeuille (57,4 milliards de dollars) ; il comprend toutefois 17,6 milliards de crédits aux particuliers), le Crédit suisse avec 24 % (29,4 milliards), le Crédit lyonnais avec 21 % (19,4 mil-

liards), BNP Paribas avec 20 % (41,6 milliards), la suisse UBS avec 17 % (28,7 milliards) et enfin l'allemande Deutsche Bank avec 16 % (mais un montant absolu très élevé : 47,8 milliards de dollars).

IMPACT SENSIBLE

La progression de ces crédits entre 1990 et 1999 a été fulgurante. Ils sont passés de 12 % à 27 % du portefeuille pour ABN Amro, de 6 % à 20 % pour BNP Paribas, de 11 % à 24 % pour le Lyonnais et de 10 % à 16 % pour la Deutsche Bank, selon JP Morgan. La qualité de crédit est très variable d'une banque à l'autre. La banque bavaroise HypoVereinsbank, le Lyonnais, le Crédit suisse et la Deutsche Bank semblent être les plus engagées sur les crédits assez risqués. En revanche, UBS, la banque allemande Commerzbank et l'italienne Sampaolo IMI auraient été plus sélectives.

En cas d'un ralentissement brutal de l'économie américaine – « ce qui n'est pas du tout le scénario privilégié par les économistes de la banque », précise l'étude de

JP Morgan –, l'impact sur les résultats des banques les plus engagées serait sensible. « Les plus exposées semblent être la Deutsche Bank (avec un coût potentiel du risque de 2,7 milliards de dollars), BNP Paribas (avec 2 milliards), ABN Amro et la Société générale (avec 1,6 milliard), le Crédit suisse (1,2 milliard), le Crédit lyonnais et la Dresdner (1 milliard) et la Royal Bank of Scotland (0,9 milliard) », indique l'étude, tout en précisant « cela n'a rien de menaçant compte tenu de la taille de ces banques et du fait que ces pertes potentielles seraient étalées sur quelques années ».

Ce risque se matérialiserait-il brutalement ? Les analystes bancaires sont inquiets. Le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a toutefois manifesté, mardi 5 décembre, qu'il était conscient des risques d'un resserrement – déjà sensible – des critères de crédit. Les marchés financiers comptent sur une possible baisse des taux d'intérêt pour assurer un ralentissement en douceur.

JP Morgan analyse aussi, en le relativisant, le risque lié au financement des entreprises de télécommunications, et l'impact négatif de marchés financiers médiocres sur la banque de détail. D'autres analystes soulignent l'émergence de risques en Turquie et en Argentine. La Société générale, qui présentait, jeudi 7 décembre, ses perspectives d'investissement pour 2001, n'est donc pas très optimiste sur les actions bancaires européennes. « Le ralentissement économique risque de peser sur l'activité banque de détail, tandis que la banque d'investissement est très exposée à la volatilité des marchés financiers », estime Alain Bokobza, responsable de la stratégie de SG Equity Research.

Sophie Fay

Le Haut Conseil du secteur financier public débute ses travaux

LE DÉPUTÉ Dominique Baert (PS, Nord) préside le tout nouveau Haut Conseil du secteur financier public et semi-public créé par la loi sur l'épargne et la sécurité financière et mis en place le 4 octobre. Il comprend des élus, un universitaire (Elie Cohen) un syndicaliste et des professionnels. Dans un entretien publié dans *La Tribune* du 8 décembre, M. Baert indique qu'il faut « une réflexion globale sur l'avenir de ce secteur » qui « compte désormais une institution pivot, la Caisse des dépôts, (...) les caisses d'épargne et la Poste (...), la BDPME, qui n'a pas vocation à rester un électron libre, la CNP et deux structures de défaisance ». Les auditions du Haut conseil vont commencer dans les prochains jours et un rapport sera rendu au gouvernement avant l'été 2001. M. Baert prône un renforcement des services financiers de la Poste. Il souligne que les Caisses d'épargne ne doivent pas oublier leur mission d'intérêt général, faute de quoi le droit de distribuer le Livret A leur serait contesté par Bruxelles.

Quatre laboratoires américains épinglés pour leurs publicités

BRISTOL-MYERS SQUIBB, Eli Lilly, Pfizer et Pharmacia, quatre majors pharmaceutiques américaines, ont été épinglées par les autorités de tutelle pour avoir pris quelques libertés dans la promotion télévisuelle de leurs médicaments. Selon la Food and Drug Administration (FDA), cinq spots télévisés, concernant quatre produits, ne donnent pas une information précise sur les bénéfices et les risques encourus par les patients. L'un d'entre eux, concernant le Celebrex, un médicament contre les rhumatismes articulaires de Pharmacia, montre une série de personnes atteintes de diverses maladies arthritiques qui « collectivement suggèrent que le Celebrex est plus efficace qu'il n'a été prouvé », souligne la FDA. Pharmacia et Eli Lilly vont modifier leurs publicités.

Les grandes manœuvres autour des alcools de Seagram s'accélèrent

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du groupe public suédois, Vin and Spirit (vodka Absolut), a approuvé le lancement d'une offre conjointe avec les américains Bacardi et Brown-Forman sur les alcools et spiritueux du canadien Seagram, indique, vendredi 8 décembre, le quotidien américain *Herald Tribune*. Les alcools de Seagram pourraient se vendre entre 7 milliards et 9 milliards de dollars. Cette annonce de Vin and Spirit intervient deux jours après l'annonce d'un accord entre le britannique Diageo et les français Pernod Ricard pour se partager les alcools de Seagram. En revanche, le doute plane sur les intentions du britannique Allied Domecq. Selon le quotidien britannique *Times* de jeudi, le groupe aurait renoncé à faire une offre pour se concentrer sur une action juridique intentée contre Seagram.

La sortie des vidéos et des DVD est ramenée à six mois

C'EST UNE GUÉRILLA de dix-sept ans qui s'achève. Un décret du 24 novembre du ministère de la culture et de la communication a ramené à six mois le délai à partir duquel les cassettes vidéos et les DVD peuvent être commercialisés. La loi sur l'audiovisuel de 1982 avait étalé ce délai entre six et dix-huit mois avant qu'un décret du 4 janvier 1983, assorti de dérogations, ne le fixe à un an. Selon Jean-Yves Mirski, délégué général du syndicat de l'édition vidéo (SEV), « pour obtenir ce décret, les professionnels du cinéma se sont engagés à lutter plus efficacement contre les importations parallèles illicites de DVD ». Désormais, précise-t-il, « les vidéos et les DVD pourront être commercialisés six mois après la sortie des films en salle ». La décision ministérielle semble voler au secours de la victoire. « 2000 sera une année record pour les ventes de magnétoscopes qui devraient atteindre 2,8 millions d'unités et pour les DVD », prédit M. Mirski.

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

ALAIN
MADELIN

Débat animé par
OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE
et PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI

DIMANCHE
18H30

SUR

RTL & LCI

PARIS,
CAPITALE
5 ÉTOILES

5 Boutiques Montblanc

306, rue St Honoré - Paris 1^{er}

47, rue de Rennes - Paris 6^e

60, rue du Faubourg St Honoré - Paris 8^e

Centre commercial Italie II - 30, avenue d'Italie - Paris 13^e

Centre ccial Montparnasse - 66, bd du Montparnasse - Paris 15^e

L'ENCAISSEUR
DU FRAC®



ENCAISSERA VOS DETTES

39, Rue La Fayette - 75009 PARIS
Tel 0153209353 - Fax 0153209350

« Nouvel Economiste » : la rédaction réagit

« **MALGRÉ les secousses**, [Le Nouvel Economiste] n'a jamais eu à rougir de son contenu. Au contraire, sa rédaction en est fière » : c'est ainsi que Valérie Lecasble, rédactrice en chef du *Nouvel Economiste* (...), s'est sentie blessée par ces accusations. Elle les juge injustes et d'autant plus préjudiciables à leur réputation, comme à celle de leur journal, qu'elles ont été portées délibérément sur la place publique. »

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : un arrêt de travail d'une heure a été observé**, jeudi 7 décembre, au sein du groupe Excelsior Publications (*Science et Vie*). Le SNJ et la CGT réclament 2 % d'augmentation salariale. Environ 60 % des 300 salariés du groupe ont participé au mouvement, selon les syndicats.

■ **L'Assemblée nationale a voté**, jeudi 7 décembre, les abandons de créance de l'État sur *L'Humanité* (13 millions de francs) et l'AFP (45 millions).

■ **INTERNET : MP3.Com est à nouveau disponible**, avec une partie payante. Ce site, qui permet de télécharger de la musique, avait été fermé en mai, un juge ayant estimé qu'il violait les droits de propriété intellectuelle.

■ **PUBLICITÉ : Euro RSCG et Citroën ont été condamnées** par le tribunal de grande instance de Paris pour avoir contrefait une émission humoristique dans un film publicitaire.

TANT REDOUTÉE sans jamais éclater, la crise qui menace la distribution de la presse en France tarde à trouver ses solutions. Ebranlé par la concurrence entre les deux principales sociétés - les Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) et les Messageries lyonnaises de presse (MLP) -, menacé par les divergences d'intérêts entre les éditeurs de quotidiens et de magazines, le système hérité de la loi Bichet de 1947 attend d'un consensus jusque-là introuvable une réforme indispensable.

A plusieurs reprises, cette gestion « mutualisée », fondée sur les principes de « solidarité » et de « péréquation » des coûts entre les titres, a failli voler en éclats. Sa réorganisation apparaît d'autant plus urgente que la vente en kiosque des journaux et magazines se porte mal, avec des chiffres à la baisse particulièrement inquiétants.

Il n'a pas fallu moins d'un an pour que toutes les parties inté-

ressées (organisations professionnelles d'éditeurs, opérateurs, syndicats, pouvoirs publics...) acceptent de se retrouver pour confronter leurs analyses. Réunion pour la première fois le 25 septembre, la table ronde organisée par le Conseil supérieur des messageries présidé par Yves de Chaisemartin, dont le mandat intérimaire s'achève le 31 décembre, n'aura été qu'un premier round d'observation.

La seconde rencontre, prévue lundi 11 décembre, devrait marquer une étape intermédiaire avec l'échange des contributions, une dizaine au total, et des propositions de réforme de l'ensemble de la chaîne. Face à l'ampleur des difficultés, il est probable qu'une synthèse se dégage, hormis sur les principes et la création de groupes de travail spécialisés sur quelques priorités : le réseau des points de vente et la situation des diffuseurs, la carte des dépôts, la gestion informatique des flux, la situation concu-

rentielle des messageries, le nouveau statut du Conseil supérieur des messageries.

La mise en œuvre d'une telle réforme est une tâche de longue haleine. Appelé à la rescousse, l'Etat s'est, jusqu'à présent, maintenu dans une attitude de réserve. Devant le congrès de la presse française réuni à Lille (*Le Monde* du 28 novembre), Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, a néanmoins admis que « la presse a besoin des instruments spécifiques que sont l'AFP et les NMPP pour maintenir et développer son pluralisme » en justifiant les aides de l'Etat, notamment en faveur de la presse d'information politique et générale « à l'évidence plus fragile ».

La recherche du « consensus » que s'est assigné M. de Chaisemartin est d'autant plus délicate que, parallèlement, les NMPP sont engagées dans un plan de modernisation en trois ans. La restructuration de l'entreprise prévoit une baisse des coûts de distribution, la suppression d'environ 800 emplois sur 2 200 et reste conditionnée par l'attribution d'une aide de l'Etat d'environ 200 à 250 millions de francs. Selon ses dirigeants, ce plan doit être appliqué rapidement pour résorber un déficit persistant évalué à 129 millions de francs en 1999, qui devrait se creuser pour atteindre 227 millions en 2003.

Si, pour le président du Conseil des messageries, les deux dossiers - la réforme du système et la modernisation des NMPP - doivent être « complètement séparés » dans leur approche, la Fédération CGT des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac) estime au

contraire qu'ils sont totalement liés.

Lors d'une conférence de presse, jeudi 7 décembre, son secrétaire général, Michel Muller, n'a d'ailleurs pas caché ses craintes : « Nous avons besoin d'avancer rapidement pour dissiper un sentiment qui nous fait croire que le système de distribution est en train d'être réformé en coulisses », a-t-il indiqué.

C'est la situation du réseau des diffuseurs, « les parents pauvres du système », avec la fermeture de nombreux points de vente, qui suscite les plus vives inquiétudes

Il accuse la direction des NMPP de « considérer les travaux de la table ronde comme de la gesticulation » pour « obtenir à la hâte un accord social dans l'entreprise et mettre tous les autres acteurs devant le fait accompli ». A cette crainte, la CGT ajoute un autre soupçon sur la finalité d'un plan industriel « qui peut donner à penser les NMPP peuvent être tentées d'utiliser leur position stratégique pour occuper une place prépondérante dans le futur système ». Par-delà les aspects industriels et

social de cette réforme, à laquelle la CGT veut participer avec des propositions « constructives », c'est la situation du réseau des diffuseurs, « les parents pauvres du système », qui suscite les plus vives inquiétudes. La fermeture de nombreux points de vente, en région parisienne et dans les grandes villes, pourrait expliquer, pour partie, la baisse des ventes au numéro, essentiellement des quotidiens nationaux.

S'appuyant sur les résultats d'une enquête de comportement des Français réalisée par Sociovision-Cofrema, le Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI) a d'ailleurs centré sa contribution sur l'amélioration de « l'accessibilité des lecteurs ». « Les visions d'un lieu idéal de vente révèlent un niveau d'exigence renforcé par de nouvelles aspirations mal satisfaites par le système d'offres actuel (...). C'est moins le nombre de points de vente qui est en cause que leurs caractéristiques », indique le SPMI qui suggère la création de rayons thématiques et spécialisés dans la grande distribution, les magasins de beauté, de jardinage...

Lors du congrès de la presse française à Lille, la plupart des intervenants ont exprimé leurs convergences sur le diagnostic et esquissé des rapprochements qui devraient se concrétiser lors de la table ronde du Conseil supérieur des messageries. La nécessité s'impose d'autant plus que les éditeurs doivent partir à la reconquête d'un lectorat devenu « volatil » et tiraillé entre la multiplication des supports d'information, écrits, audiovisuels et numériques.

Michel Delberghe

Les MLP menacent de saisir le Conseil de la concurrence

Pour avoir attisé la guerre des prix avec les NMPP en reprenant la distribution de certains titres emblématiques (*Marianne*, *Points de vue*, *Nous deux*, *Micro hebdo...*), les Messageries lyonnaises de presse (MLP) tiennent à préserver le pluralisme d'un futur système conciliant « les logiques de concurrence et de solidarité ». Avant la réunion du Conseil supérieur des messageries (lire ci-contre), son président, Patrick André, a préconisé un renforcement de la « mutualisation » des moyens de distribution, notamment de la carte d'implantation des dépositaires et de la gestion des réseaux d'informations sur les flux de vente.

Selon M. André, ces deux « rouages essentiels » devraient être confiés à un groupement d'intérêt économique (GIE) réunissant les sociétés de messageries et les coopératives d'éditeurs. Les dirigeants des MLP ont aussi annoncé leur intention de saisir le Conseil de la concurrence sur d'« éventuels abus de position dominante » des NMPP après la mise en œuvre du plan de réorganisation de l'entreprise contrôlée par le groupe Hachette.

Distribution, mode d'emploi

Le système de distribution de la presse en France est régi selon les principes de la loi Bichet de 1947. Elle prévoit que, si les éditeurs restent libres d'organiser leur propre réseau, ils ne peuvent s'associer que par l'intermédiaire de sociétés coopératives de messageries de presse.

● **Les NMPP** : créées en 1947, les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) sont constituées de cinq coopératives d'éditeurs qui détiennent 51 % du capital. La gestion des NMPP est confiée au groupe Hachette, opérateur avec 49 %. Dirigées par Yves Sabouret, les NMPP, qui distribuent plus de 3 000 titres, soit un peu plus de 2,8 milliards d'exemplaires, ont réalisé, en

1999, un chiffre d'affaires d'environ 19 milliards de francs. Elles emploient 2 200 personnes et un peu plus de 2 000 dans leurs filiales et les dépôts placés sous leur contrôle. Le plan de modernisation en cours prévoit 800 suppressions d'emplois.

● **Les MLP** : les Messageries lyonnaises de presse (MLP) ont été créées en 1945. La société est constituée d'une coopérative d'éditeurs et n'a pas recours à un opérateur. Elle a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 2,9 milliards de francs (+ 42 % depuis 1996), distribue 1 630 titres et emploie près de 400 personnes.

● **Transport Presse** : créée en 1936 et contrôlée par Hachette, elle comprend trois coopératives : deux pour les magazines et une pour les quotidiens (ceux des groupes Hersant et Amaury).

● **Dépositaires de presse** : ce

sont des grossistes de la distribution. Ils reçoivent les journaux des sociétés de messageries, avant de les redistribuer aux marchands de journaux. Ils sont 350, mais un plan de réforme prévoit de réduire ce nombre à 200 avec 80 plates-formes pour le traitement des quotidiens. Les dépositaires affiliés aux NMPP, notamment les Sociétés d'agence et de diffusion (SAD), réalisent la moitié du chiffre d'affaires de ce niveau.

● **Diffuseurs de presse** : les marchands de journaux sont 31 450 en France. La moitié d'entre eux vendent également des livres, de la papeterie, du tabac. Parmi eux, 800 Relay (ex-Relais H) présents dans les gares et les stations de métro appartiennent à Hachette distribution service.



Aller sur **fnac.com**,
c'est aussi
simple
que de pousser
la porte de la Fnac...
et en plus il n'y a
même pas de porte !

Sur **fnac.com** commandez en toute sécurité grâce au paiement sécurisé et à la confidentialité des données.

www.fnac.com

fnac.com

Après l'exil, Baruch Ivcher retrouvera Frecuencia latina

LIMA (Pérou)
de notre correspondante

« Bienvenue à la maison, M. Ivcher ». Le hangar de la fabrique de matelas Paraiso (« le paradis »), grouille de monde. Après plus de trois ans d'exil, le chef d'entreprise, accompagné par sa femme et deux de ses enfants, y reçoit, lundi 4 décembre, l'hommage de ses employés. Le crâne chauve, recouvert de confettis, il va de l'un à l'autre, entre roses rouges, ballons, pancartes et colombes blanches. « Mille cinq cents jours se sont écoulés depuis le début de la persécution politique, et mille deux cent quatre-vingt-quinze jours d'exil, éloigné de ce pays, de cette usine et de la chaîne de télévision », rappelle-t-il avec émotion.

La chaîne, c'est Frecuencia latina, dont il avait été dépossédé, et qui a été à l'origine du calvaire de la famille Ivcher. Le 1^{er} novembre 1996, elle diffuse une cassette vidéo sur Demetrio Chavez, dit « Vaticano », un trafiquant de cocaïne d'envergure. Au cours de son procès, il avait accusé le responsable des services de renseignements (SIN), Vladimiro Montesinos, d'avoir exigé 50 000 dollars par mois pour qu'il puisse opérer sans être inquiété.

Après la diffusion de ce document, Baruch Ivcher est victime de chantages et de pressions auxquels il ne cède pas, et les journalistes de Frecuencia latina continuent leurs investigations. Des agents du SIN sont à l'origine de fuites qui révèlent des plans pour intimider la presse et assassiner ses membres identifiés comme menaçants, ainsi que l'espionnage téléphonique de personnalités, notamment le diplomate Javier Perez de Cuellar, ancien secrétaire général des Nations unies, mais adversaire d'Alberto Fujimori pendant la campagne électorale de 1995. Le cadavre mutilé de l'une des agents du SIN, Mariella Barreto, sera retrouvé dans un fossé. Sa collègue et amie, Leo-

nor la Rosa, sera atrocement torturée au point d'être aujourd'hui totalement invalide.

La révélation choc de Frecuencia latina, en 1996, concerne l'enrichissement illicite de Vladimiro Montesinos. Du jour au lendemain, un obscur colonel employé du service de l'immigration « découvre » alors et annonce que Baruch Ivcher, citoyen israélien, a acquis la nationalité péruvienne de manière frauduleuse, treize ans plus tôt. S'il n'est pas péruvien, il ne peut pas être propriétaire d'une chaîne de télévision. Au cours de l'hiver 1997, sa chaîne passe sous le contrôle d'autres actionnaires, et, par leur truchement, sous celui de Vladimiro Montesinos. Harcelé et poursuivi, Baruch Ivcher, déchu de sa nationalité péruvienne, n'a d'autre issue que l'exil aux Etats-Unis.

« IL NE FAUT PAS TOUT EFFACER »

« Je suis contre la chasse aux sorcières, mais je suis convaincu qu'il ne faut pas tout effacer pour repartir de zéro. L'impunité légitime les délits commis (...). Moi, je n'ai commis qu'un crime : ne pas céder à l'autocensure et laisser mes journalistes exercer leur profession en toute liberté (...). Très bientôt, nous serons à Frecuencia latina », dit-il, alors que l'ancien président Fujimori s'est réfugié à Tokyo et que Vladimiro Montesinos vit dans la clandestinité.

Le gouvernement de transition doit promulguer, incessamment, des décrets qui permettront aux propriétaires légitimes de reprendre le contrôle de leurs chaînes de télévision. Le cauchemar prendra alors fin pour Baruch Ivcher et pour Genaro Delgado Parker, ancien actionnaire majoritaire de Red Global, déposé lui aussi de sa chaîne de télévision, puis de sa station de radio.

Nicole Bonnet

VALEURS EUROPÉENNES

Les craintes des investisseurs sur la capacité de l'opérateur allemand MobilCom, détenant à 28,5 % par France Télécom, à financer l'acquisition et le développement des licences UMTS ont fait plonger son action de plus de 35 % en cours de séance, jeudi 7 décembre. Le cours s'est repris après que France Télécom eut déclaré qu'il n'avait pas d'inquiétude sur l'avenir de MobilCom et qu'il ne comptait pas se désengager de la société. Le titre a néanmoins terminé sur une chute de 21,45 % à 34,01 euros.

accueillie par les investisseurs qui jugent la facture de quelque 900 millions d'euros trop élevée. Les deux propriétaires de C+N, le groupe de distribution Karstadt-Quelle et la compagnie aérienne Lufthansa ont vu leur titre chuter. Le premier a perdu 1,66 %, à 34,39 euros, le second a cédé 0,91 %, à 25,02 euros.

Le britannique Powergen, qui a annoncé jeudi la cession d'actifs en Asie pour réduire son endettement, a terminé en hausse de 9,5 pence, à 579,5 pence.

Abbey National, qui a repoussé, jeudi, l'offre de rachat de Lloyds TSB, a fini en recul de 25 pence, à 1 098 pence. Lloyds TSB a progressé de 18 pence, à 645 pence.

Table of stock prices for the Automobile sector, including companies like SEAT, VW, and Renault.

Table of stock prices for the Banking sector, including companies like ABN AMRO, ING, and BNP Paribas.

Table of stock prices for the Construction sector, including companies like Acciona, ACS, and Bouygues.

Table of stock prices for the Base Products sector, including companies like Aceralia, Alcoa, and Alcan.

Table of stock prices for the Chemical sector, including companies like Air Liquide, BASF, and Bayer.

Table of stock prices for the Conglomerates sector, including companies like Rhodia, Solvay, and Tencate.

Table of stock prices for the Telecommunications sector, including companies like Atlantic Teleco, Eircom, and British Telecom.

Table of stock prices for the Construction sector (continued), including companies like Acciona, ACS, and Bouygues.

Table of stock prices for the Consumer Cyclicals sector, including companies like Accor, Adidas, and Agfa.

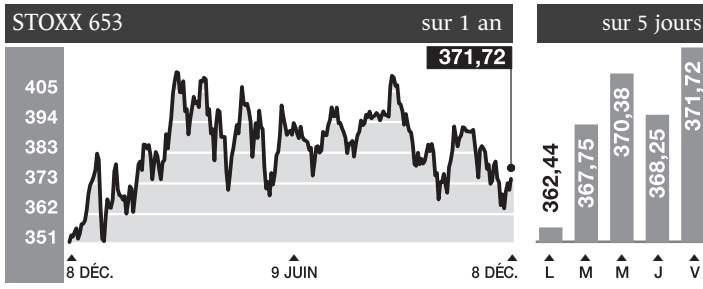


Table of stock prices for various companies in the STOXX 653 index, including WM-Data, Nestle, and Unilever.

Table of stock prices for various companies in the Pharmacie sector, including Actelion, Altana, and AstraZeneca.

Table of stock prices for various companies in the Biens d'Équipement sector, including Abb N, Adecco, and Aeroperi.

Table of stock prices for various companies in the Énergie sector, including BG Group, BP Amoco, and Cepsa.

Advertisement for the Volkswagen Nouvelle Passat TDI 130, featuring an image of the car and promotional text.

Table of stock prices for various companies in the Services Financiers sector, including Shell Transp, Total Fina Elf, and GKN.

Table of stock prices for various companies in the Services Financiers sector (continued), including 3i Group, Almannj, and Alpha Finance.

Table of stock prices for various companies in the Alimentation et Boisson sector, including Allié Domecq, Associat Brit F, and Bass.

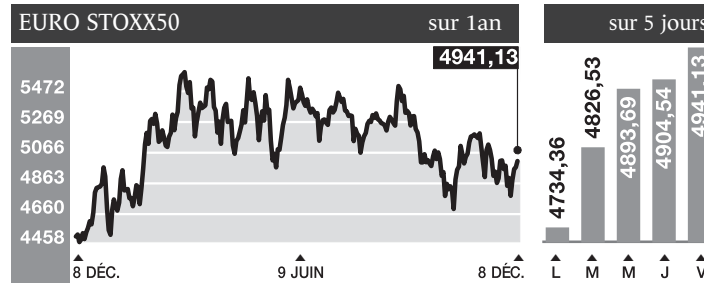


Table of stock prices for various companies in the EURO STOXX50 index, including Aegis Group, Aegon NV, and Agf.

Table of stock prices for various companies in the Assurance sector, including Aegis Group, Aegon NV, and Agf.

Table of stock prices for various companies in the Haute Technologie sector, including Aixtron, Alcatel-A, and Altec Sa Reg.

Table of stock prices for various companies in the Médias sector, including Mondadori, Bsky B Group, and Canal Plus.

Table of stock prices for various companies in the Services Collectifs sector, including Acea, Aem, and Anglian Water.

Table of stock prices for various companies in the Biens de Consommation sector, including Ahold, Altadis, and Amadeus Global.

Table of stock prices for various companies in the Biens de Consommation sector (continued), including Ahold, Altadis, and Amadeus Global.

Table of stock prices for various companies in the Commerce Distribution sector, including Alliance Uniche, Allg Hand G, and Boots Co Plc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for various companies in the Haute Technologie sector, including Aixtron, Alcatel-A, and Altec Sa Reg.

MÉDIAS

Table of stock prices for various companies in the Médias sector, including Mondadori, Bsky B Group, and Canal Plus.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for various companies in the Services Collectifs sector, including Acea, Aem, and Anglian Water.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for various companies in the Biens de Consommation sector, including Ahold, Altadis, and Amadeus Global.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for various companies in the Euro Nouveau Marché sector, including Airspray Nv, Antonov, and C/AC.

BRUXELLES

Table of stock prices for various companies in the Bruxelles sector, including Arthur, Envipco Hld Ct, and Fardis B.

FRANCFORT

Table of stock prices for various companies in the Francfort sector, including United Internet, Aixtron, and Avl Allg Hand G.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède

VALEURS FRANCE

L'action Géodis s'échangeait en hausse de 2,46 %, à 62,5 euros, vendredi 8 décembre, dans les premières cotations, au lendemain d'une baisse de 2,40 %. La société a annoncé, la veille au soir, la démission de son président Alain Poinot « en raison de désaccords d'appréciations stratégiques avec ses actionnaires et à leur demande ».

L'action Vinci gagnait 0,25 % à 61,1 euros, vendredi matin, profitant de son entrée prochaine, le 11 décembre, dans l'indice Euro-next 100 en remplacement de Canal+.

Le titre Carrefour reculait de 1,6 % à 64,4 euros, malgré l'annonce d'un chiffre d'affaires en hausse de 90,9 % à 6,11 milliards d'euros en novembre.

L'action Bouygues bondissait de 3,41 % à 57,7 euros. Bouygues a annoncé vendredi qu'il n'était pas en discussion avec Telecom Italia Mobile (TIM) pour augmenter la part de ce dernier dans Bouygues Télécom à 35 %, comme le signalait le Wall Street Journal.

L'introduction en Bourse de Gemplus, qui devait être réalisée vendredi, a été reportée au lundi 11 décembre en raison d'un retard concernant l'enregistrement de la société auprès de la Security Exchange Commission (SEC), l'équivalent de la COB aux Etats-Unis.

Table of stock market values for France, listing various companies like Alcatel, Alstom, Altran Techn, and their respective prices and changes.

Table of stock market values for international markets, listing companies from various countries like Remy Cointreau, Renault, Rexel, and their respective prices and changes.

Table of international stock market values, listing companies like Adecco, American Exp, Amvescap Exp, and their respective prices and changes.

PREMIER MARCHÉ

VENDEDI 8 DÉCEMBRE Cours à 9 h 57
Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

Table of stock market values for France, listing companies like ACCOR, AGF, Affine (EXIMM), and their respective prices and changes.

Table of stock market values for France, listing companies like Alcatel, Alstom, Altran Techn, and their respective prices and changes.

Table of stock market values for France, listing companies like Alcatel, Alstom, Altran Techn, and their respective prices and changes.

Table of stock market values for France, listing companies like Alcatel, Alstom, Altran Techn, and their respective prices and changes.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 7 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of stock market values for the New Market, listing companies like Abel Guillem, Ab Soft, Access Comm, and their respective prices and changes.

Advertisement for AOL France, featuring the headline 'À QUOI ÇA SERT D'AVOIR UN PORTEFEUILLE BOURSIER SI VOUS NE SAVEZ JAMAIS COMBIEN IL Y A DEDANS ?' and the AOL logo.

Table of stock market values for international markets, listing companies like Mondial Pech, Multitema, Naturrex, and their respective prices and changes.

SECOND MARCHÉ

VENDEDI 8 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock market values for the Second Market, listing companies like Altedia, Arkopharma, Cnim Ca#, and their respective prices and changes.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 7 décembre

Table of SICAV and FCP values, listing various investment funds and their respective prices and changes.

Table of SICAV and FCP values, listing various investment funds and their respective prices and changes.

Table of SICAV and FCP values, listing various investment funds and their respective prices and changes.

Table of SICAV and FCP values, listing various investment funds and their respective prices and changes.

Les nouvelles couleurs des réveillons

Plus variées et plus modernes, les décorations de Noël et du Jour de l'an ne se contentent plus du traditionnel sapin mais suivent les évolutions de la maison et de la mode

CHAQUE ANNÉE, le trio se reforme. Le rouge, le blanc, le vert habillent sapins et tables en fête. Tous les mois de décembre, figurines, boules et guirlandes sont aux couleurs du Père Noël. La tradition est sauve. Mais pour combien de temps encore ? Une foule de nouveautés, glanées principalement sur les marchés européens, arrivent en France et gagnent les foyers. Sous l'influence des pays anglo-saxons et scandinaves, l'offre se diversifie et se modernise.



Boules de Noël en verre et fil métal arabesque. Ikea, 29 francs la paire.

Invité par les enseignes qui rivalisent de mises en scène thématiques (argentée, paillonnée, futuriste, naturelle...) et d'accessoires multiples, le consommateur est confronté à des choix plus audacieux, plus personnels. « L'intérêt grandissant des Français à l'égard de la décoration en général s'étend à celle de Noël, précise Cathleen Clarity, directrice du service image pour le groupe Habitat. Ils sont curieux des modes et des nouveautés. Cela se manifeste tout au long de l'année mais aussi pour les fêtes. Avec la volonté de trouver, pour Noël, une décoration qui soit en phase avec leur intérieur. »

L'attitude des consommateurs a changé. Ils ont pris l'habitude de s'informer, de s'intéresser aux tendances, de rêver devant les vitrines et à travers les pages de magazines. Ils savent s'inspirer sans pour autant copier. Pour Noël, il en va de même. On ne se contente plus de ressortir les accessoires de l'année précédente, on préfère compléter, mélanger et parfois tout changer.

L'offre s'est diversifiée. Les prix aussi. Des produits bon marché permettent de satisfaire plus facilement ses envies. Résultat : le sapin ne concentre plus toutes les attentions.

C'est désormais toute la maison qui se pare de couleurs, de lumières et de nouveaux accessoires comme les bougies et les photophores. La maison mais également le jardin. « La décoration sort du sapin, confirme Bernard Condeminal, expert de la décoration intérieure et extérieure chez Jardiland. Sur certaines familles de produits, on assiste à de véritables explosions. Notamment les guirlandes lumineuses d'extérieur et tous les accessoires de décoration hors boules et hors sapin. »

Depuis trois ans, Jardiland s'efforce de répondre à la demande de ses clients en soignant les mises en scène de ses magasins et en multipliant les propositions originales. Surprendre, telle est la devise de l'enseigne et de beaucoup d'autres concernées par le marché de Noël. Les couleurs à la mode (prune, mauve, violet, rose), les teintes fluorescentes viennent aujourd'hui servir de nouvelles formes et de nouvelles matières (acrylique, acier, perles...), mettant à mal les figures traditionnelles. « Les consommateurs sont très informés, très sensibles à l'univers de la décoration. Ils sont de plus en plus avertis, curieux et friands de nouveautés », poursuit Bernard Condeminal.

L'effet 2000 a joué son rôle d'accélérateur. Soucieux de faire la fête pour marquer l'événement et préférant, dans le même temps, rester chez eux, les Français ont soigné la décoration de leur maison et de leur jardin. Pour beaucoup d'entre eux, c'était le premier pas. « Une fois qu'on a pris goût à quelque chose, le pli est pris et on recommence l'année suivante », remarque Cathleen Clarity.

UNIVERS EXOTIQUES

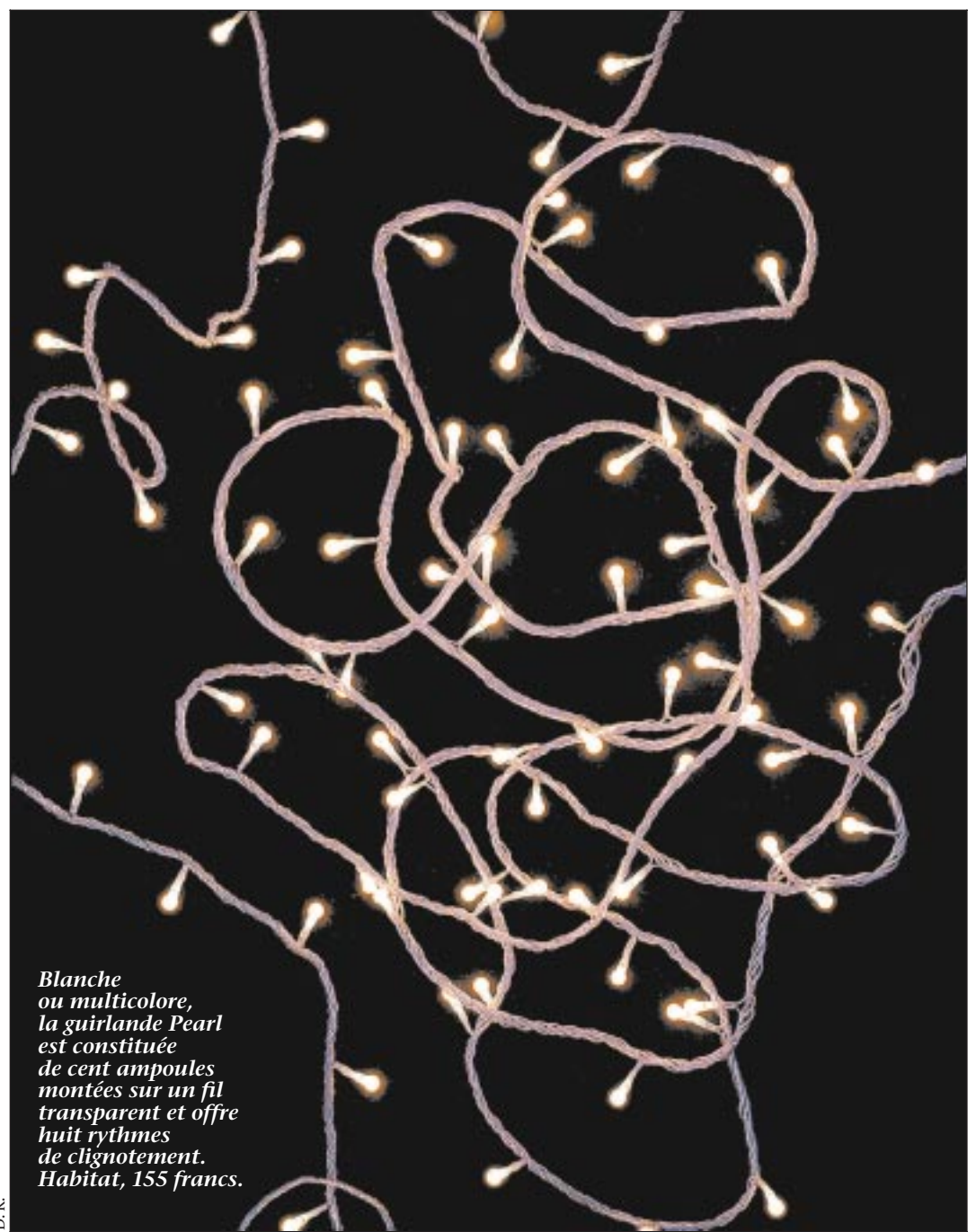
Chez Habitat, la décoration de Noël 2000 prend le contre-pied de celle du Noël 1999 qui fut « plutôt froide et austère, très spatiale, à dominante blanche ». Cette année, l'enseigne d'origine anglaise encourage l'esprit de la fête et lui donne un caractère plus humain. Elle fait exploser les couleurs « techno » dans une gamme de guirlandes et de rideaux lumineux : notamment, la guirlande Pearl multicolore, constituée de 100 ampoules montées sur fil transparent et qui offre huit rythmes de clignotements différents, ou encore le rideau lumineux aux 100 ampoules arc-en-ciel ou blanches, à suspendre devant une fenêtre ou le long d'un mur.

Entre deux thèmes opposés – givré (boules nacrées et paillonnées où dominent le blanc et le bleu) et baroque (composé de rouge et d'or, de boules et de figurines recouvertes de tissus comme le velours) –, le Bon Marché multiplie les propositions : boules en verre translucide, paillonnées, ou encore divisibles, capables de s'ouvrir pour laisser, à chacun, la possibilité d'y glisser les éléments de son choix (bonbons, plumes, confettis, etc.).

Chez Conran Shop, boules à damier et guirlandes multicolores affichent un esprit créatif. Tout comme chez Ikea, qui présente toute une série d'accessoires – étoiles, cœurs et boules – en fil métallique et perles ; des boules transparentes sus-



Bougie électrique sans fil e-Candle, de Jean-Luc Le Deun. Rechargeable, avec une autonomie de 40 heures, il suffit de la couler pour qu'elle s'éteigne. Espace Lumière, 225 francs.



Blanche ou multicolore, la guirlande Pearl est constituée de cent ampoules montées sur un fil transparent et offre huit rythmes de clignotement. Habitat, 155 francs.

pendues par un fil métal arabesque ; des boules encore, remplies de fils de guirlandes or, argent ou bleus ; des guirlandes de petits cœurs rouges en polyester. Pour une ambiance pleine de délicatesse et de poésie.

Chez Jardiland, les réveillons s'imprègnent d'univers exotiques.

Couleurs épicées pour fêtes orientales (boules spirales poudrées ou aux nuances chocolatées, boules forme goutte déclinées en teintes safranées et briques...), nuances givrées pour thème arctique (boules glaçon en verre travaillé pour effet givré, fil de métal torsadé pour pompon branché...), palette violine

pour réveillons indiens (camaïeux de prune rosée pour boules multiformes, dégradés d'or et de pourpre sur boules fuselées et légères, guirlandes de petites baies roses et violettes en verre pour la table...). La maison prend le large.

Véronique Cauhapé

Adresses

- **Habitat**, points de vente au 08-00-01-08-00.
- **Ikea**, points de vente au 08-25-37-93-79.
- **Jardiland**, points de vente au 01-64-80-84-00.
- **Au Bon Marché**, 24, rue de Sèvres, 75006 Paris. Tél. : 01-44-39-80-00.
- **The Conran Shop**, 30, boulevard des Capucines, 75009 Paris. Tél. : 01-53-43-29-00 ou 117, rue du Bac, 75007 Paris. Tél. : 01-42-84-10-01.
- **Espace Lumière**, 17, rue des Lombards, 75004 Paris. Tél. : 01-42-77-47-71.
- **Volt & Watt**, 29, boulevard Raspail, 75007 Paris. Tél. : 01-45-48-29-62.
- **Cohérence**, 31, boulevard Raspail, 75007 Paris. Tél. : 01-42-22-15-83.

Une enseigne au service de la gaieté

SA DÉMARCHE : la drôlerie. Son propos : ne pas se prendre au sérieux. Avec pour tout bagage cette ligne de conduite, Pierre Bouvrain a édifié une enseigne cohérente, La Chaise longue. Ses boutiques ne proposent pas de sièges mais des objets modernes et ludiques. Alors pourquoi ce nom, La Chaise longue ? « Mais parce que cela évoque le repos, la détente, le farniente. » Toujours cette volonté de ne pas se prendre au sérieux. Mais aussi ce désir de rendre hommage à un certain art de vivre de l'époque post-hippie.

Tout petit, Pierre Bouvrain chinait avec sa mère. Une habitude qui est devenue une passion. Plus grand, il fait des études économiques. En 1974, il part pour l'Afrique d'où il ramène des gamelles et autres accessoires de vaisselle. C'est au début des années 80 qu'il décide d'ouvrir ses magasins La Chaise longue où sont regroupés des objets « coup de cœur » fonctionnels, beaux, drôles et... accessibles.

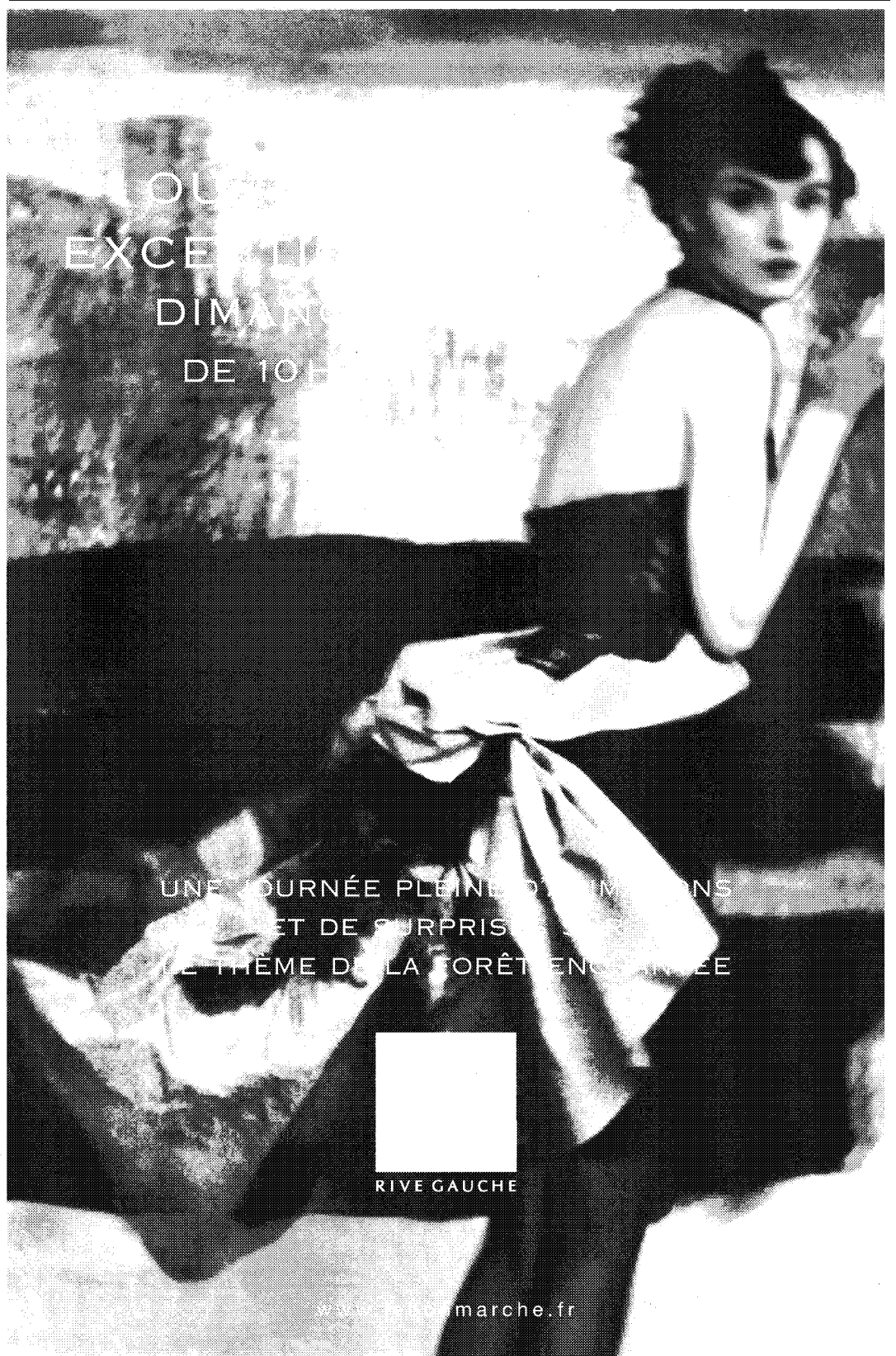
Mais aussi des objets des années 50 et 70, deux époques qui lui sont chères. En 1997, il imagine, avec sa femme Naomi, une ligne de montres parfois futuristes et souvent humoristiques qu'ils baptisent LCLT (La Chaise longue time). En juin, Pierre Bouvrain ouvre les portes de sa quatrième boutique parisienne dans le quartier de la Madeleine. Il en profite pour y installer un espace « musée permanent » dans lequel on peut (re)découvrir les premières éditions de La Chaise longue et une partie de sa collection personnelle d'objets des années 50 et 70.

Lui et sa femme ne cessent de parcourir le monde, à la recherche d'objets modernes et ludiques. Et, surtout, qui leur plaisent. Car pas question pour eux de s'enfermer dans un concept. « Ce qui nous plaît, disent-ils, c'est la diversité des styles. Nous essayons, dans tous les pays où nous allons, de saisir l'air du temps. Mais nous n'adhérons pas à toutes les tendances. Par exemple, le zen nous laisse totalement indifférents. Le critère de la création, pour nous, c'est que cela soit drôle. Il faut que cela surprenne. »

La Chaise longue sort deux collections par an, soit près de 500 nouveautés qui touchent les univers de la maison (cuisine, salle de bains), du jardin, du cadeau... L'hiver 2000-2001 voit fleurir les Gonzos, de drôles de figurines réalisées au crochet pour porte-clés, porte-monnaie, étuis de portable ; la gamme reptiles.com (tapis et souris d'ordinateur girafe, zèbre, vache, léopard, serpent) ; les radios light, les sacs à main boîtes et cadres perlés façon « ethno India »... Toutes ces nouveautés trouvent naturellement leur place auprès des objets déjà installés : la lampe Cactus, l'avion Clock, le cendrier El Globo, la cireuse à chaussures Majestic, l'étagère Arc, le porte-savon pieuvre bleue, le bouchon canard, le tire-bouchon grenouille, la passoire émaillée... Des classiques et des cadeaux à foison.

V. Ca.

★ La Chaise longue, 2, rue de Sèze, 75009 Paris, tél. : 01-44-94-01-61.



EXCE...
DIMANCHE
DE 10H...

UNE JOURNÉE PLEINE D'IMMERSIONS
ET DE SURPRISES
LE THÈME DE LA TORËT EN...

RIVE GAUCHE

www.bonmarche.fr

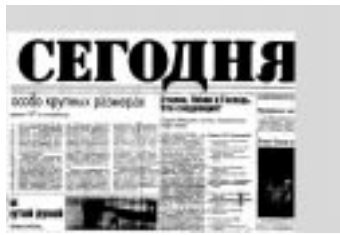
LA MAISON DU LODEN
HOMME - FEMME
du lundi au samedi de 10h00 à 19h00
6, rue de Rome - 75008 PARIS
(angle Bd. Haussmann n° 57) - Tél. : 01.43.87.60.58

PERRONO - BIJOUX
Ouvert les lundis 4, 11 et 18 Déc.
Anciens - Occasions - Argenterie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes, Echanges, Réparations
Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"
OPERA angle bd. des Italiens 4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo ouverts du mardi au samedi

Le rétablissement de l'hymne national soviétique

La presse russe ironise sur ce retour à l'air, mais non aux paroles, d'antan. L'auteur, ancien héros du travail socialiste, en est, à quatre-vingt-sept ans, à sa troisième version

SI VLADIMIR POUTINE affirme ne pas vouloir «diviser» la société, il s'est, cette fois, mis une partie de la presse russe à dos.



aux opposants en publiant une lettre ouverte au président d'une trentaine d'artistes et d'intellectuels très connus en Russie, qui font part «de leur protestation et de leur dégoût».

soviétiques». «Un hymne de terreur», estime Alexandre Iakovlev, idéologue de la perestroïka, qui préside aujourd'hui le comité pour la réhabilitation des victimes de répression politique.

UNE «ERREUR HISTORIQUE»

La plupart des journaux notent le nouveau compromis passé entre le Kremlin et les communistes: l'hymne soviétique leur fait accepter l'aigle tsariste à deux têtes, cet aigle dont Guennadi Ziouganov, chef du PC, avait une fois expliqué qu'il fallait lui «trancher la tête qui

regarde vers l'ouest». Car les protestations sont limitées aux cercles libéraux et intellectuels et aux mouvements des droits de l'homme. «Une monumentale erreur historique», proteste Anatoli Tchoubais, le chef de file de l'Union des droites et soutien habituel de Vladimir Poutine.

L'Eglise orthodoxe, qui a pour habitude de toujours coller au pouvoir en place, a dû faire volte-face. Elle était jusqu'alors opposée à l'hymne soviétique, mais approu-

ve désormais la décision du président Poutine, et note, par la voix d'un de ses porte-parole, que «la période soviétique a été marquée par d'horribles tragédies mais compte aussi beaucoup de très bonnes choses».

François Bonnet

EN VUE

Un père de famille nombreuse, RMiste strasbourgeois, porte plainte contre X... pour en savoir davantage sur la mort en prison ou en garde à vue de trois de ses enfants, en six ans.

D'après Justica Global, organisation de défense des droits de l'homme, deux cent cinquante policiers ont été assassinés depuis le début de l'année à Sao Paulo, où les forces de l'ordre ont tué 489 suspects en six mois.

«Si j'étais extrémiste, mes adversaires seraient-ils toujours en vie aujourd'hui?», interroge Corneliu Vadim Tudor, candidat en ballottage au second tour de l'élection présidentielle en Roumanie, qui promet de «diriger le pays à la mitrailleuse».

Samedi 25 novembre, au mariage de Marina Pachina, enfant de Tchernobyl, les cloches de l'église Saint-Ilia ont carillonné, pour la première fois depuis la catastrophe, dans le ciel de la ville fantôme, vidée de ses habitants.

Préféré décidément la blonde, les fillettes iraniennes ont fait abandonner au gouvernement le projet de fabriquer des Sara aux cheveux noirs recouverts d'un foulard, rivaless de la satanique Barbie.

«Il m'a pris pour un fou», raconte Philippe Valéry, qui, ayant fait le pari d'aller à pied de Marseille à Kachgar en Chine, n'a jamais voulu monter à bord d'un camion qui passait par le désert turkmène, malgré l'insistance du chauffeur.

La police iranienne vient de saisir à la frontière avec le Pakistan une tonne et demie d'opium sur le dos de huit chameaux divaguant sans caravanier.

«La véritable question est "pourquoi?"», commente un gradé de la police montée canadienne à propos d'un jeune homme de Swan River, dans le Manitoba rural, hospitalisé après avoir trouvé un ami qui tire dessus pour tester son gilet pare-balles.

La compagnie ferroviaire japonaise Keio Teito Electric Railway met en service au mois de décembre des «wagons réservés aux femmes» harcelées par les hommes ivres au sortir de fêtes d'entreprise en fin d'année.

Après l'avoir tuée et découpée, un employé des chemins de fer chinois avait expédié par wagons les morceaux de sa femme aux quatre coins du pays.

Zhang Jian, professeur de gymnastique à Pékin, s'entraîne pour «la première traversée de la Manche par un Chinois», après Chen Xionggang, qui, jugeant l'eau trop froide, a renoncé l'an dernier.

Yves Eudes

Christian Colombani

DANS LA PRESSE

LE FIGARO

Pierre Rousselin

L'Europe sait-elle ce qu'elle veut être quand elle sera grande? Comme pour un gamin, la question est rude. Elle est d'autant plus difficile que notre adolescent attardé n'est pas loin de la cinquantaine... Mais le moment du choix, trop longtemps différé, est arrivé à Nice.

sous peine de remettre en question tout le projet européen. Et pour cela, tous devront faire des concessions.

FRANCE-INTER

Pierre Le Marc

Le processus de Matignon entre dans sa phase concrète. Malgré la reprise des attentats, malgré les oppositions diverses et les mises en garde du courant républicain, le texte modifiant le statut de l'île de Beauté est sur la table de l'Assemblée de Corse.

au Parlement à partir d'avril, le gouvernement a vraisemblablement les moyens politiques de la mener à bien, quelles que soient la vigueur de l'offensive chevènementiste, les réserves qui subsistent toujours dans les rangs socialistes et la résolution d'une droite très mal à l'aise dans ce débat parce que désavouée sur le terrain.

RFI

Jacques Rozenblum

Benjamin Nétanyahou illustre admirablement cette vieille maxime selon laquelle, en politique, on ne meurt jamais. Il arrive en effet que dans sa version caricaturale la vie politique offre le triste spectacle d'un théâtre où le héros agonise dans d'atroces souffrances puis se relève à la fin de la pièce pour saluer le public.

ministre israélien, successivement aimé, haï puis pardonné. Il est vrai que «Bibi», comme le surnomment les Israéliens, est un politicien hors norme collectionnant les records. Véritable bête politique, il fut le premier chef de gouvernement élu au suffrage universel en 96, le plus jeune, le plus moderne, le plus américanisé et le plus télé-génique des premiers ministres en cinquante ans d'histoire de l'Etat hébreu.

SUR LA TOILE

AFFAIRE YAHOO!, SUITE

Suite à la condamnation de Yahoo! par la justice française dans l'affaire des «objets nazis» proposés sur son site de vente aux enchères, le chapitre français de l'Internet Society (Isoc-France) a organisé une consultation en son sein.

PHILIPPINES

Les organisateurs du Prix du meilleur site Web des Philippines ont disqualifié les deux vainqueurs choisis par les internautes, car il s'agissait de deux sites érotiques. Ils ont préféré désigner comme lauréat un site publiant des informations sur la vie des vedettes du show-business local.

SANTÉ

Selon une enquête réalisée par la Fondation Pew, les informations les plus recherchées par les internautes américains concernent la médecine et la santé - plusieurs autres travaux plaçaient en tête les résultats sportifs, les images érotiques et les cours de la Bourse.

www.linux-mandrake.com

Une entreprise française met Linux à la portée des particuliers



Désormais, Linux s'installe en quelques clics. L'utilisateur peut supprimer complètement Windows de son PC ou partager son disque dur en deux parties, l'une pour Windows, l'autre pour le nouveau système.

phiques conviviales et intuitives. Les internautes capables de se débrouiller seuls peuvent télécharger le package Linux-Mandrake gratuitement sur plus de 180 serveurs, répartis dans le monde entier.

sur CD-Rom comprenant une sélection d'applications couramment utilisées par le grand public, un manuel et un abonnement à une hot line. La version CD-Rom intégrale Power-Pack de Luxe, accompagnée de 2.300 applications et des contributions des développeurs - mais sans hot line -, coûte 450 francs (68,60 euros).

Yves Eudes

Christian Colombani

Soirée simple

par Luc Rosenzweig

IL Y A DES SOIRS où l'on regarde la télé comme on va à la pêche dite «à rôder». A l'instinct, sans stratégie préconçue et armé de sa seule expérience de zappeur au long cours.

gate, amenant Richard Nixon à la démission et son remplacement par un Gerald Ford qui n'avait visiblement ni les capacités intellectuelles ni l'envergure politique pour remplir ce rôle.

Puisque l'on était sur un bon coin, pourquoi aller ailleurs? Nous restâmes donc sur M6 pour regarder un film, Alaska, qui raconte les aventures de deux préadolescents, John et Jessie, partis à la recherche de leur père victime d'un accident avec son petit avion dans les montagnes de cet Etat américain subpolaire.

dépit de la méchanceté de braconniers rencontrés en chemin, et grâce à l'aide de l'ourson polaire qu'ils ont délivré des griffes des crapules. La mère aurait gêné dans le scénario, on a donc choisi de la faire mourir avant le début du film.

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Formularium for subscription to Le Monde, including fields for name, address, postal code, and payment authorization.

